



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



*Édition spéciale du 23 juin 2026
1^{re} partie*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION SPÉCIALE DU 23 JUIN 2026
1^{re} PARTIE

01 – DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

01-01 ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026 / 206 du 22 juin 2026 arrêtant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour les territoires à risque important d'inondation de Longwy

01-02 ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026 / 207 du 22 juin 2026 arrêtant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour les territoires à risque important d'inondation de Neufchâteau

01-03 ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026 / 208 du 22 juin 2026 arrêtant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour les territoires à risque important d'inondation de Sedan Givet

01-04 ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026 / 209 du 22 juin 2026 arrêtant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour les territoires à risque important d'inondation de Verdun

01-05 ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026 / 210 du 22 juin 2026 arrêtant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour les territoires à risque important d'inondation de l'agglomération mulhousienne

01-06 Annexe partie 1 : cartes des surfaces inondables et cartes des risques d'inondation pour les territoires à risque important d'inondation de Longwy, de Neufchâteau, de Sedan Givet, de Verdun et de l'agglomération mulhousienne



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026 / 206

**arrêtant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le territoire à
risque important d'inondation de Longwy,
portant abrogation l'arrêté S.G.A.R. n°2014-258 du 20 août 2014**

**Le préfet de la région Grand Est
préfet de la zone de défense et de sécurité Est
préfet du Bas-Rhin**

en sa qualité de préfet coordonnateur de bassin Rhin-Meuse

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-6, L.566-11, R.566-6, R.566-7, R.566-9 et R.566-18 relatifs à la cartographie des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation, et l'article R.213-16 relatif au délégué de bassin ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est, délégué de bassin Rhin-Meuse ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation de Longwy sont arrêtées.

Article 2 : Sont annexés au présent arrêté les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation des territoires mentionnés à l'article 1^{er}.

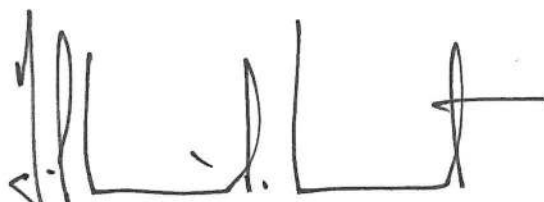
Article 3 : Les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation de Longwy sont consultables sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est :
<https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr>

Article 4' : Le présent arrêté abroge l'arrêté S.G.A.R. n°2014-258 du 20 août 2014 arrêtant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation de Longwy.

Article 5 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes Grand Est, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est et les préfets du bassin concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **22 JUIN 2026**

Le préfet,



Amaury de SAINT-QUENTIN

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

Annexe

Cartes des surfaces inondables et cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation de Longwy (6 pages)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026 / 207

**arrétant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le territoire à
risque important d'inondation de Neufchâteau,
portant abrogation de l'arrêté S.G.A.R. n°2014-235 du 23 juillet 2014**

**Le préfet de la région Grand Est
préfet de la zone de défense et de sécurité Est
préfet du Bas-Rhin**

en sa qualité de préfet coordonnateur de bassin Rhin-Meuse

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-6, L.566-11, R.566-6, R.566-7, R.566-9 et R.566-18 relatifs à la cartographie des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation, et l'article R.213-16 relatif au délégué de bassin ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est, délégué de bassin Rhin-Meuse ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation de Neufchâteau sont arrêtées.

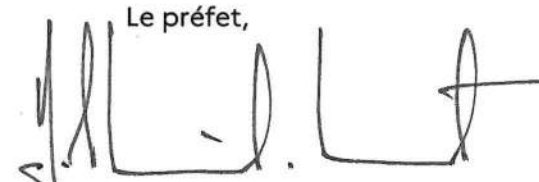
Article 2 : Sont annexés au présent arrêté les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation des territoires mentionnés à l'article 1^{er}.

Article 3 : Les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation de Neufchâteau sont consultables sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est : <https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr>

Article 4' : Le présent arrêté abroge l'arrêté S.G.A.R. n°2014-235 du 23 juillet 2014 arrêtant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation de Neufchâteau.

Article 5 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes Grand Est, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est et les préfets du bassin concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 22 JUIN 2026

Le préfet,

Amaury de SAINT-QUENTIN

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

Annexe

Cartes des surfaces inondables et cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation de Neufchâteau (6 pages)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026 / 208

**arrêtant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le territoire à
risque important d'inondation de Sedan Givet,
portant abrogation l'arrêté S.G.A.R. n°2014-234 du 23 juillet 2014**

**Le préfet de la région grand est
préfet de la zone de défense et de sécurité Est
préfet du Bas-Rhin**

en sa qualité de préfet coordonnateur de bassin Rhin-Meuse

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-6, L.566-11, R.566-6, R.566-7, R.566-9 et R.566-18 relatifs à la cartographie des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation, et l'article R.213-16 relatif au délégué de bassin ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est, délégué de bassin Rhin-Meuse ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation de Sedan Givet sont arrêtées.

Article 2 : Sont annexés au présent arrêté les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation des territoires mentionnés à l'article 1^{er}.

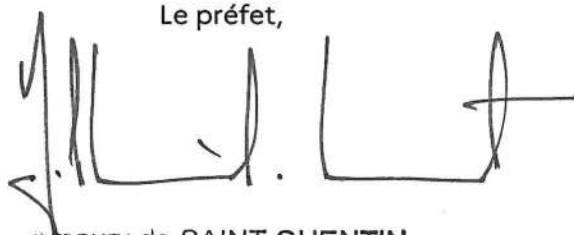
Article 3 : Les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation de Sedan Givet sont consultables sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est :
<https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr>

Article 4' : Le présent arrêté abroge l'arrêté S.G.A.R. n°2014-234 du 23 juillet 2014 arrêtant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation de Sedan Givet.

Article 5 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes Grand Est, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est et les préfets du bassin concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 22 JUIN 2026

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, representing the name Amaury de SAINT-QUENTIN.

Amaury de SAINT-QUENTIN

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

Annexe

Cartes des surfaces inondables et cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation de Sedan Givet (52 pages)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026 / 209

**arrétant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le territoire à
risque important d'inondation de Verdun,
portant abrogation l'arrêté S.G.A.R. n°2014-236 du 23 juillet 2014**

**Le préfet de la région grand est
préfet de la zone de défense et de sécurité Est
préfet du Bas-Rhin**

en sa qualité de préfet coordonnateur de bassin Rhin-Meuse

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-6, L.566-11, R.566-6, R.566-7, R.566-9 et R.566-18 relatifs à la cartographie des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation, et l'article R.213-16 relatif au délégué de bassin ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est, délégué de bassin Rhin-Meuse ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation de Verdun sont arrêtées.

Article 2 : Sont annexés au présent arrêté les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation des territoires mentionnés à l'article 1^{er}.

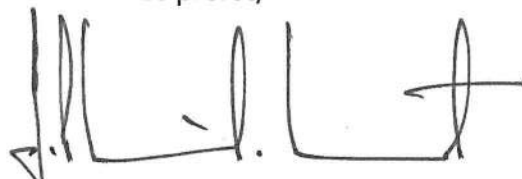
Article 3 : Les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation de Verdun sont consultables sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est :
<https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr>

Article 4' : Le présent arrêté abroge l'arrêté S.G.A.R. n°2014-236 du 23 juillet 2014 arrêtant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation de Verdun.

Article 5 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes Grand Est, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est et les préfets du bassin concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 22 JUIN 2026

Le préfet,



Amaury de SAINT-QUENTIN

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

Annexe

Cartes des surfaces inondables et cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation de Verdun (6 pages)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026 / 210

**arrêtant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le territoire à
risque important d'inondation de l'agglomération mulhousienne,
portant abrogation l'arrêté S.G.A.R. n°2014-386 du 11 décembre 2014**

**Le préfet de la région Grand Est
préfet de la zone de défense et de sécurité Est
préfet du Bas-Rhin**

en sa qualité de préfet coordonnateur de bassin Rhin-Meuse

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-6, L.566-11, R.566-6, R.566-7, R.566-9 et R.566-18 relatifs à la cartographie des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation, et l'article R.213-16 relatif au délégué de bassin ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est, délégué de bassin Rhin-Meuse ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation de l'agglomération mulhousienne sont arrêtées.

Article 2 : Sont annexés au présent arrêté les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation des territoires mentionnés à l'article 1^{er}.

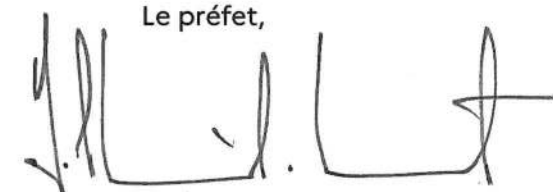
Article 3 : Les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation de l'agglomération mulhousienne sont consultables sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est : <https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr>

Article 4^r : Le présent arrêté abroge l'arrêté S.G.A.R. n°2014-386 du 11 décembre 2014 arrêtant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation de l'agglomération mulhousienne.

Article 5 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes Grand Est, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est et les préfets du bassin concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 22 JUIN 2026

Le préfet,



Amaury de SAINT-QUENTIN

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

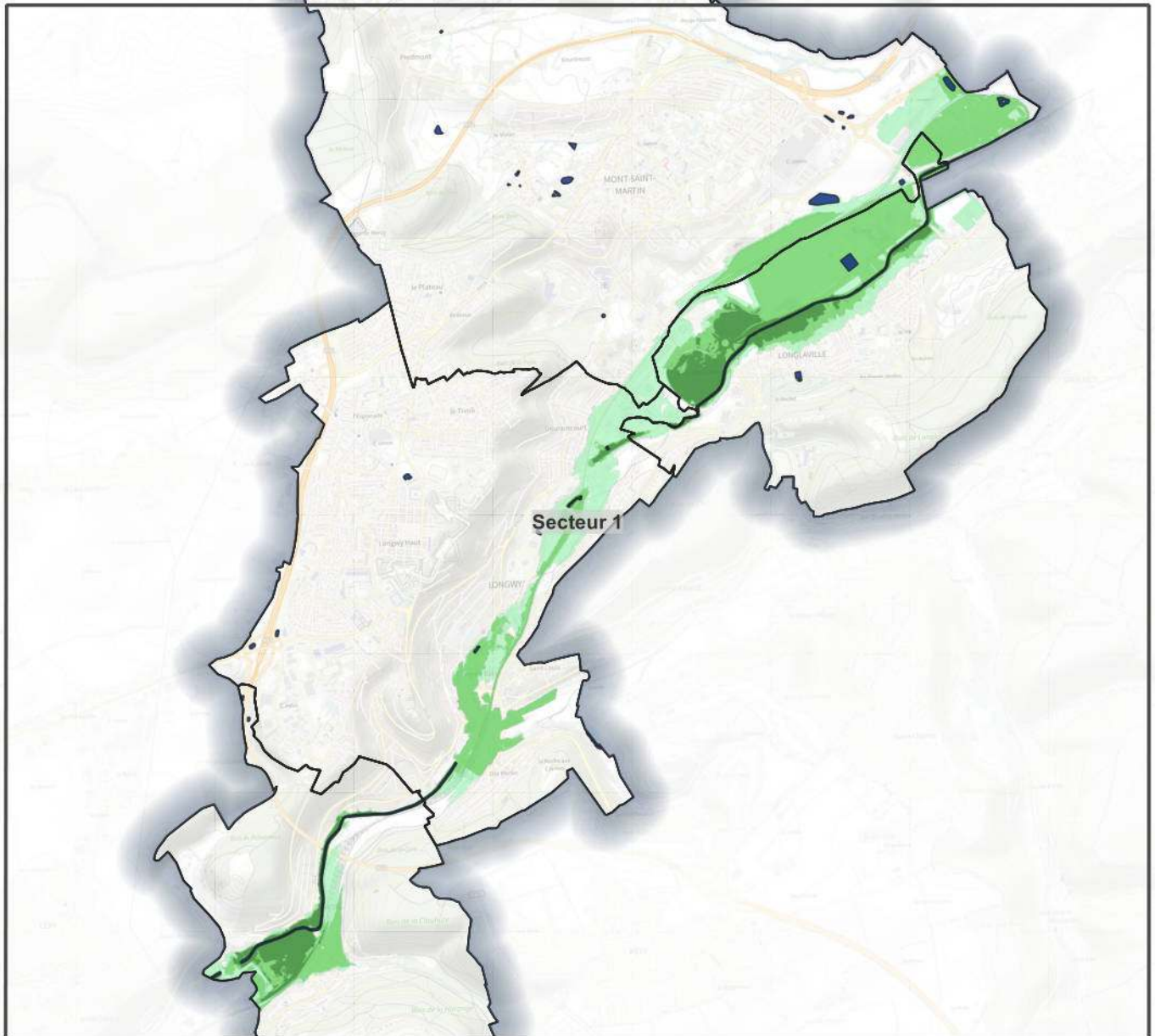
Annexe

Cartes des surfaces inondables et cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation de l'agglomération mulhousienne (22 pages)

Annexe

Cartes des surfaces inondables et cartes des risques d'inondation pour les territoires à risque important d'inondation de Longwy (6 pages), de Neufchâteau (6 pages), de Sedan Givet (52 pages), de Verdun (6 pages), de l'agglomération mulhousienne (22 pages), de l'agglomération strasbourgeoise (26 pages), d'Épinal (14 pages), de Metz Thionville Pont-à-Mousson (57 pages), de Nancy Damelevières (22 pages), de Pont-Saint-Vincent (6 pages), de Saint-Dié Baccarat (30 pages) et de Sarreguemines (14 pages).

TRI de Longwy (Bassin de la Meuse)
Aléa par débordement de cours d'eau
Tableau d'assemblage



0 500 1000 m

Avril 2026



Territoire à Risque important d'Inondation de Longwy

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario fréquent

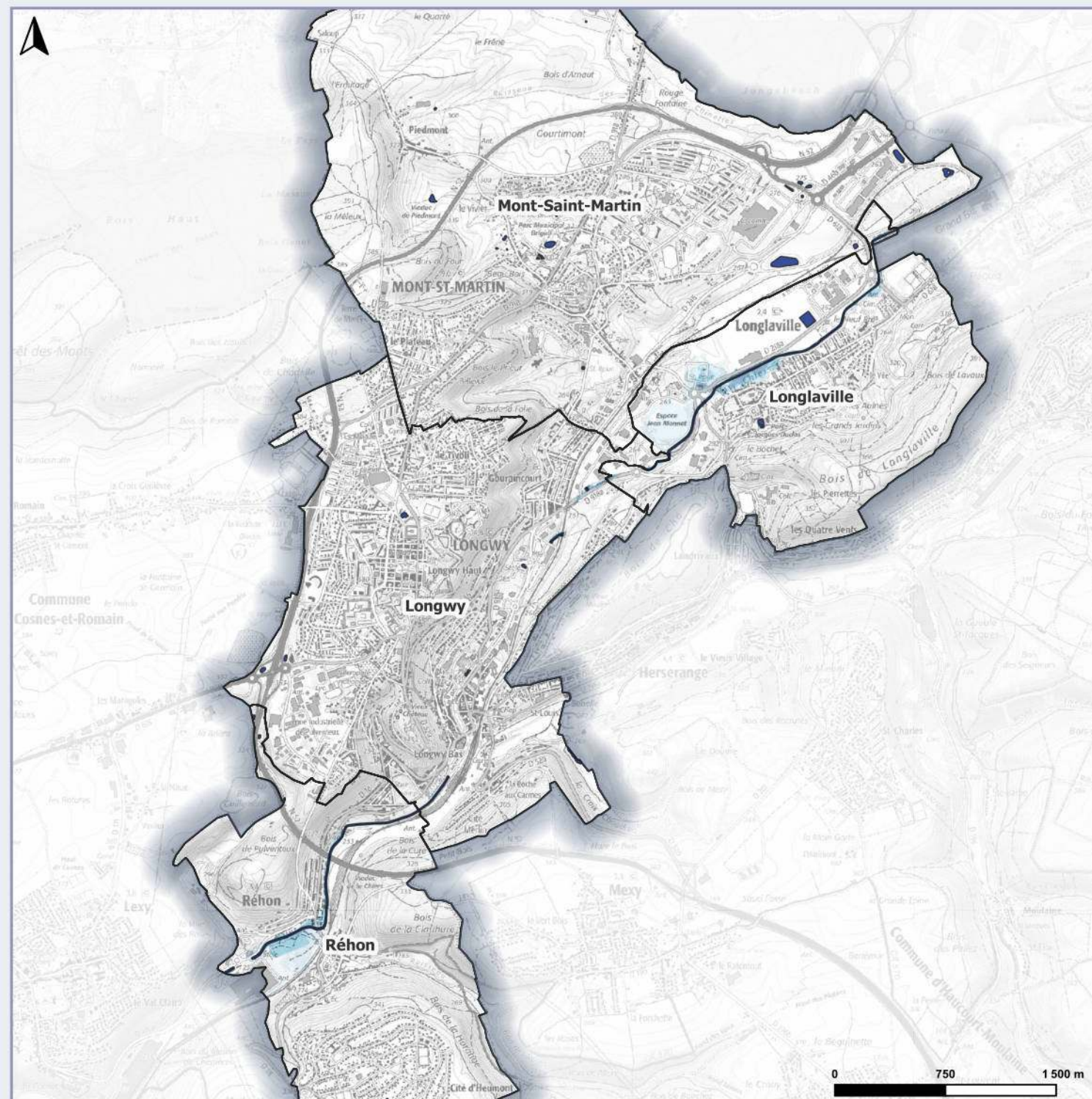
Secteur 1

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m



0 750 1 500 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Longwy

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario moyen

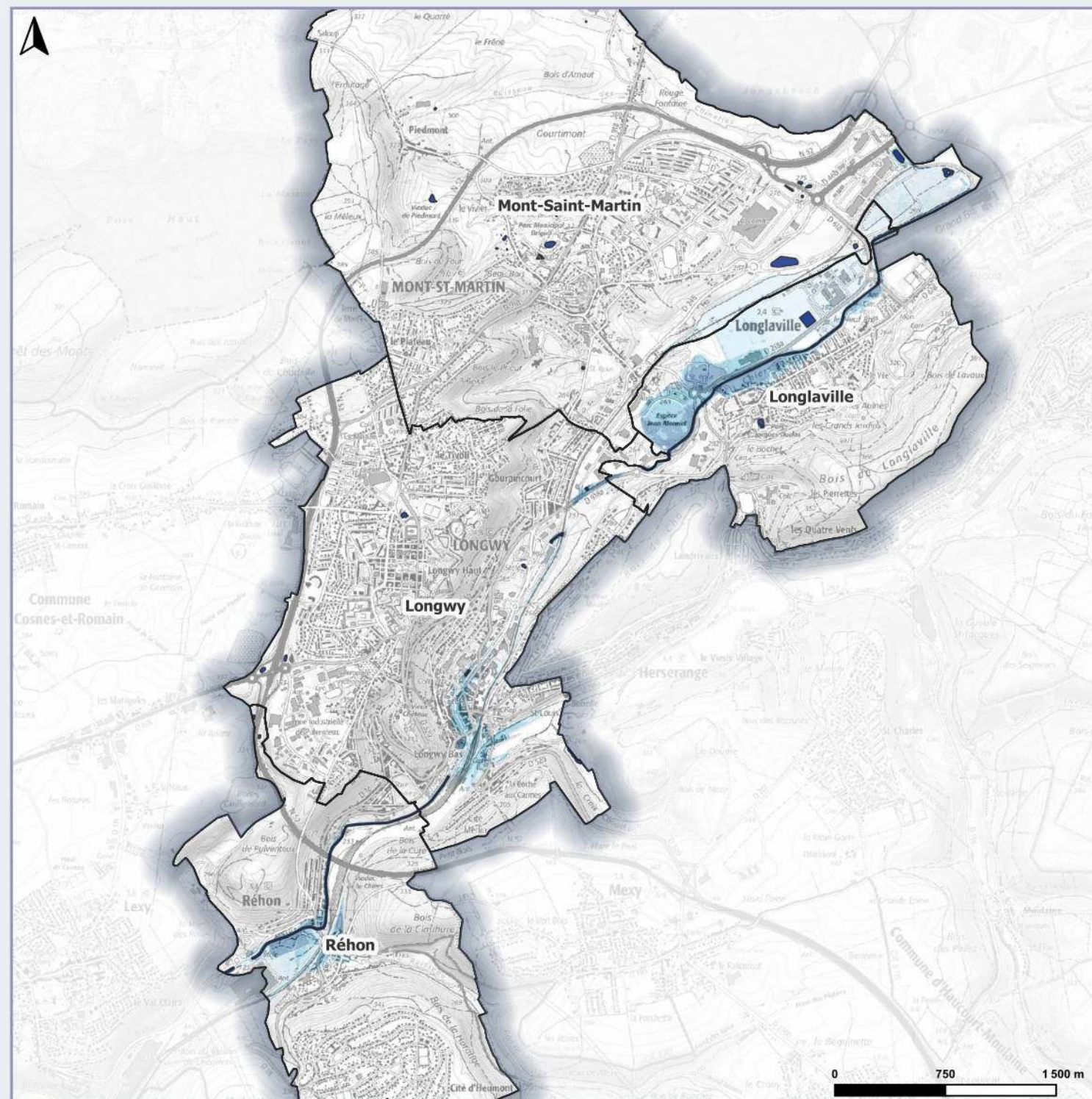
Secteur 1

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Longwy

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario extrême

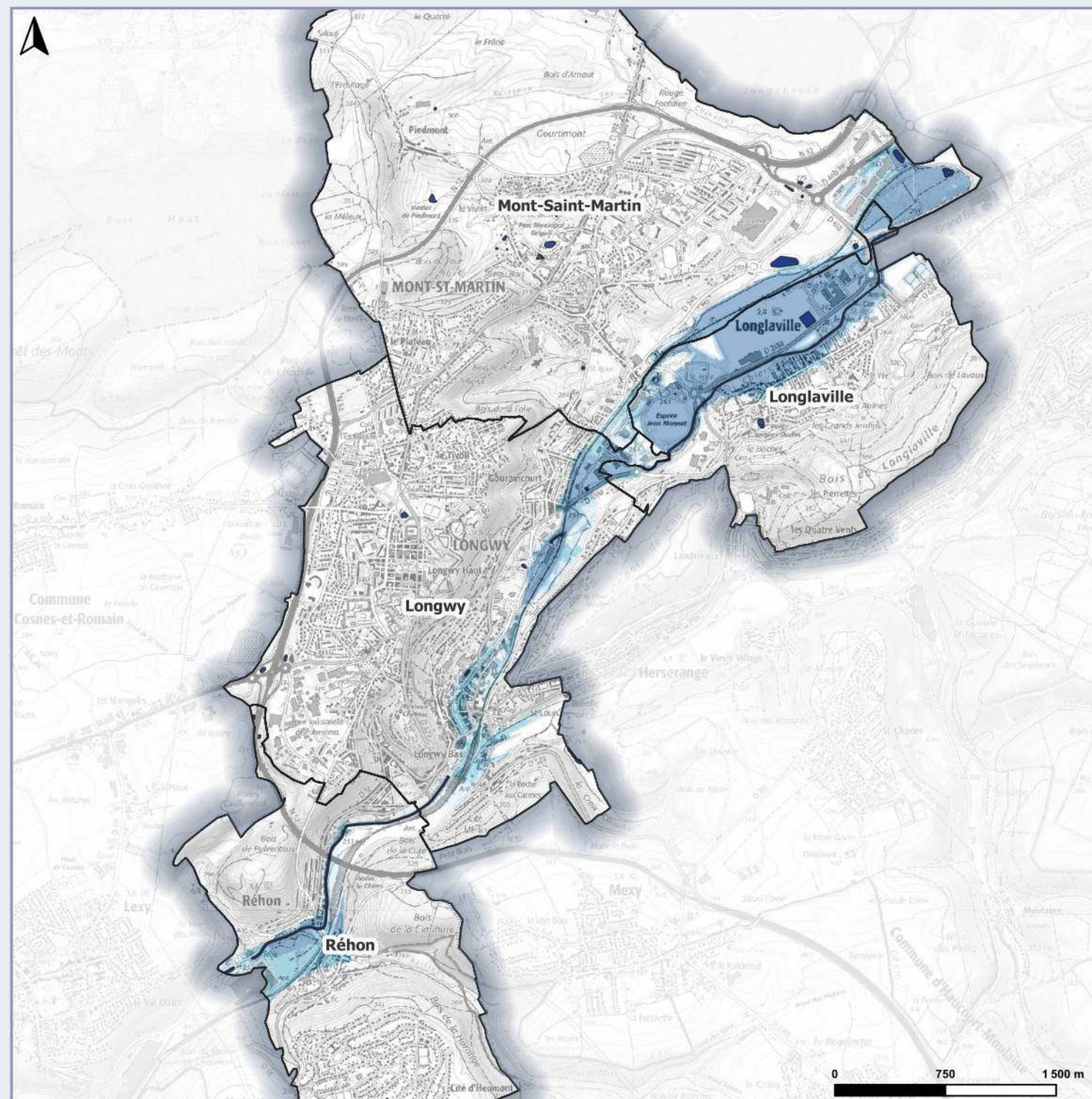
Secteur 1

Découpage administratif

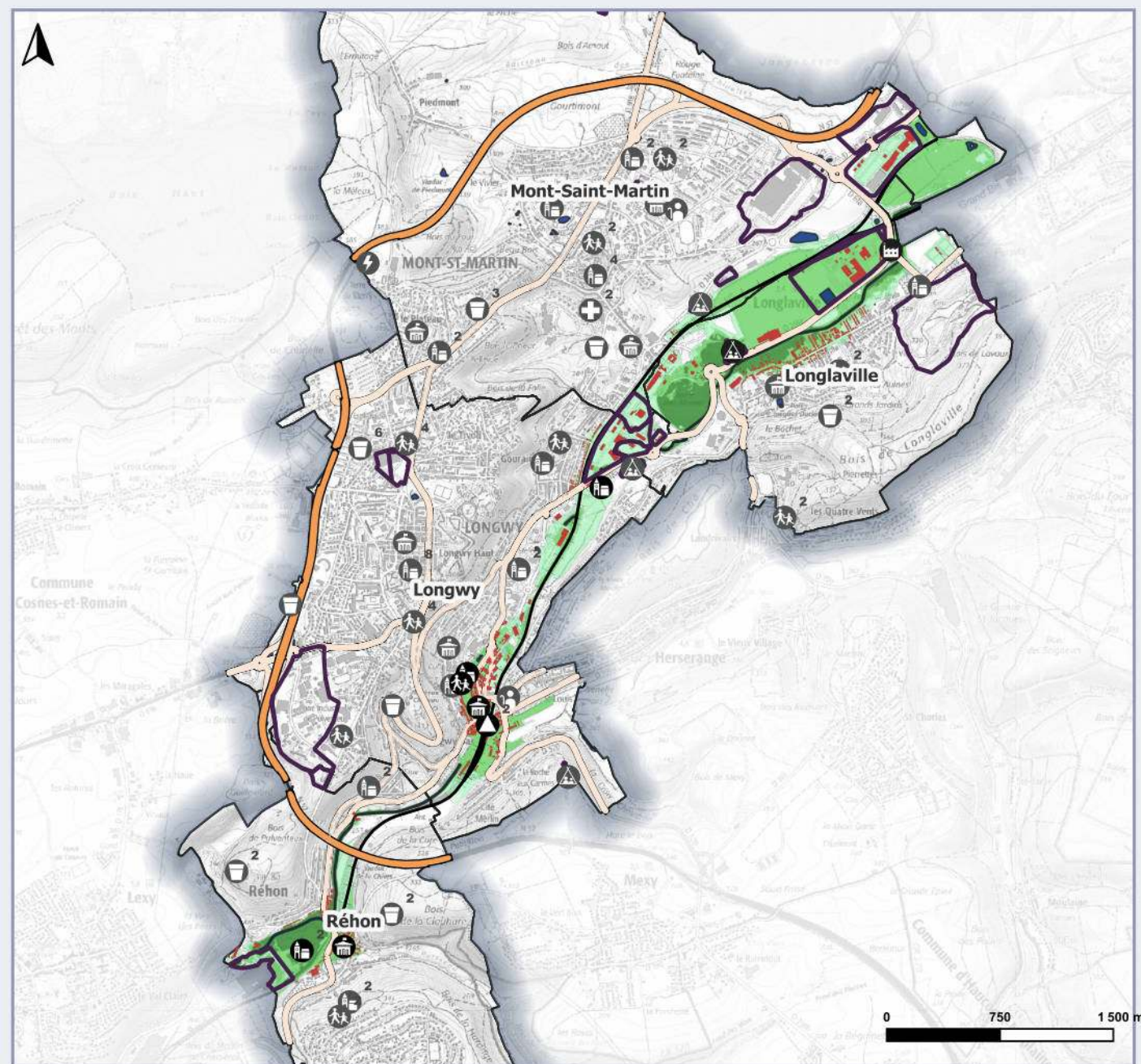
- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m



TRI de Longwy (Bassin de la Meuse) Carte des risques - Aléa par débordement de cours d'eau Secteur 1



Enjeux

En ZI Hors ZI

- Etablissement utile à la gestion de crise
- Hôpital
- École
- Maison de retraite
- Cimetière
- Prison
- Patrimoine culturel
- Camping
- Établissement susceptible de déverser des produits polluants

steu_ steu_out

- Installation eau potable
- Poste de transformation
- Autre enjeu sensible à la gestion de crise

Zone protégée au titre de la DCE

- Zone d'activité
- Bâtiments en ZI
- Bâtiments hors ZI
- Surface en eau permanente

Réseaux de transport

- Autoroute
- Routes faisant office de liaison principale
- Voie ferrée

Protections contre les inondations

- Système d'endiguement en cours d'instruction
- Système d'endiguement existant ou en construction

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Description des surfaces inondables

- Scénario fréquent
- Scénario moyen
- Scénario extrême

0 750 1 500 m

TRI de Longwy (Bassin de la Meuse) Aléa par débordement de cours d'eau et chiffres-clés populations/emplois

Description des surfaces inondables

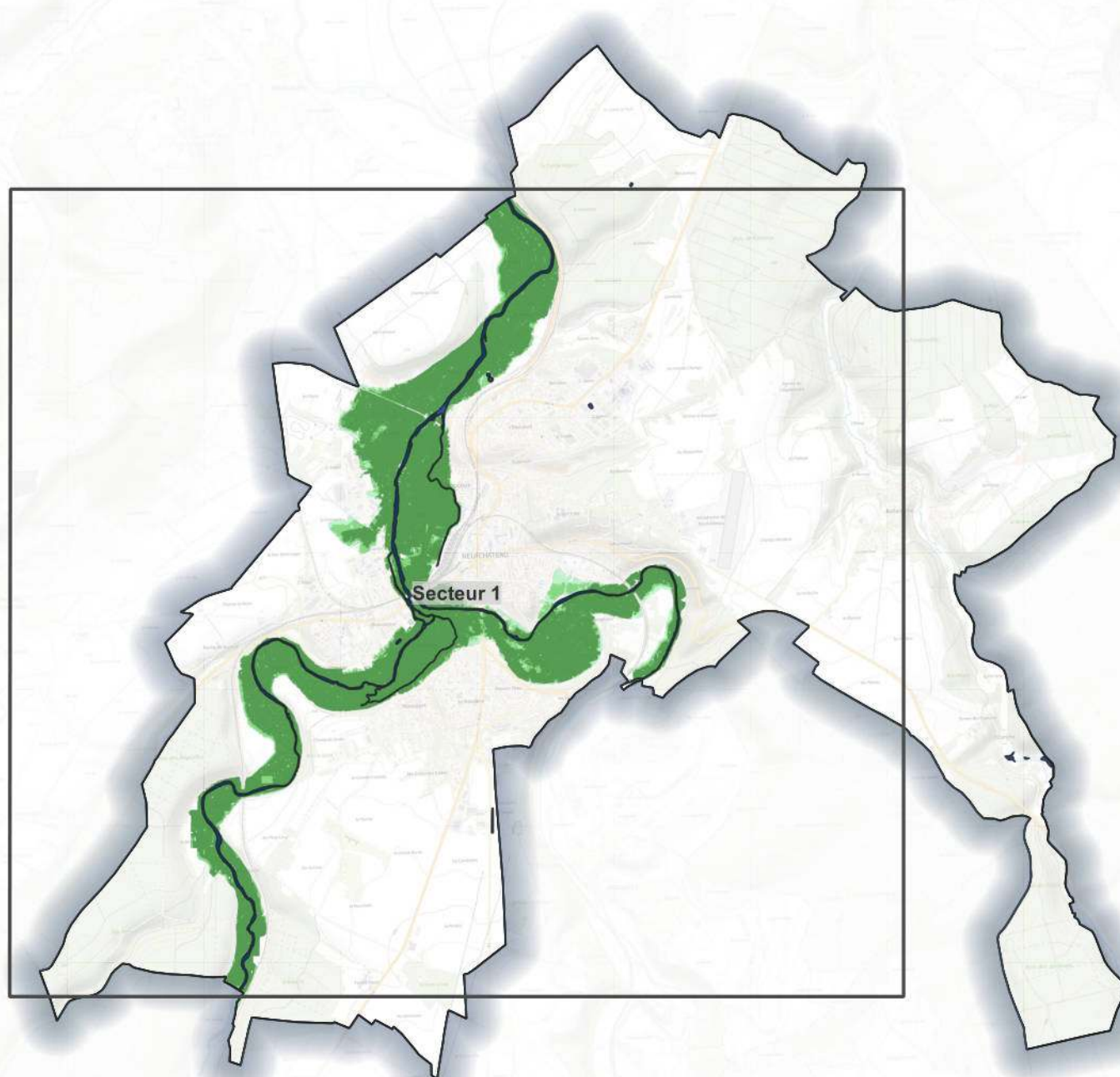
- Scénario fréquent
- Scénario moyen
- Scénario extrême

CHIFFRES-CLÉS



Commune	HABITANTS EN ZONE INONDABLE			EMPLOYÉS EN ZONE INONDABLE		
	Scénario fréquent	Scénario moyen	Scénario extrême	Scénario fréquent	Scénario moyen	Scénario extrême
Ensemble du TRI	121	1105	1925	120	1618	2182
Longlerville	60	360	846	< 50	681	835
Longwy	< 20	451	716	< 50	716	938
Mont-Saint-Martin	0	< 20	20	0	0	158
Réhon	53	296	344	105	223	252

TRI de Neufchâteau (Bassin de la Meuse)
Aléa par débordement de cours d'eau
Tableau d'assemblage





Territoire à Risque important d'Inondation de Neufchâteau

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario fréquent

Secteur 1

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m



0 750 1 500 m



Territoire à Risque important d'Inondation de Neufchâteau

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario moyen

Secteur 1

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m



0 750 1 500 m



Territoire à Risque important d'Inondation de Neufchâteau

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario extrême

Secteur 1

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m

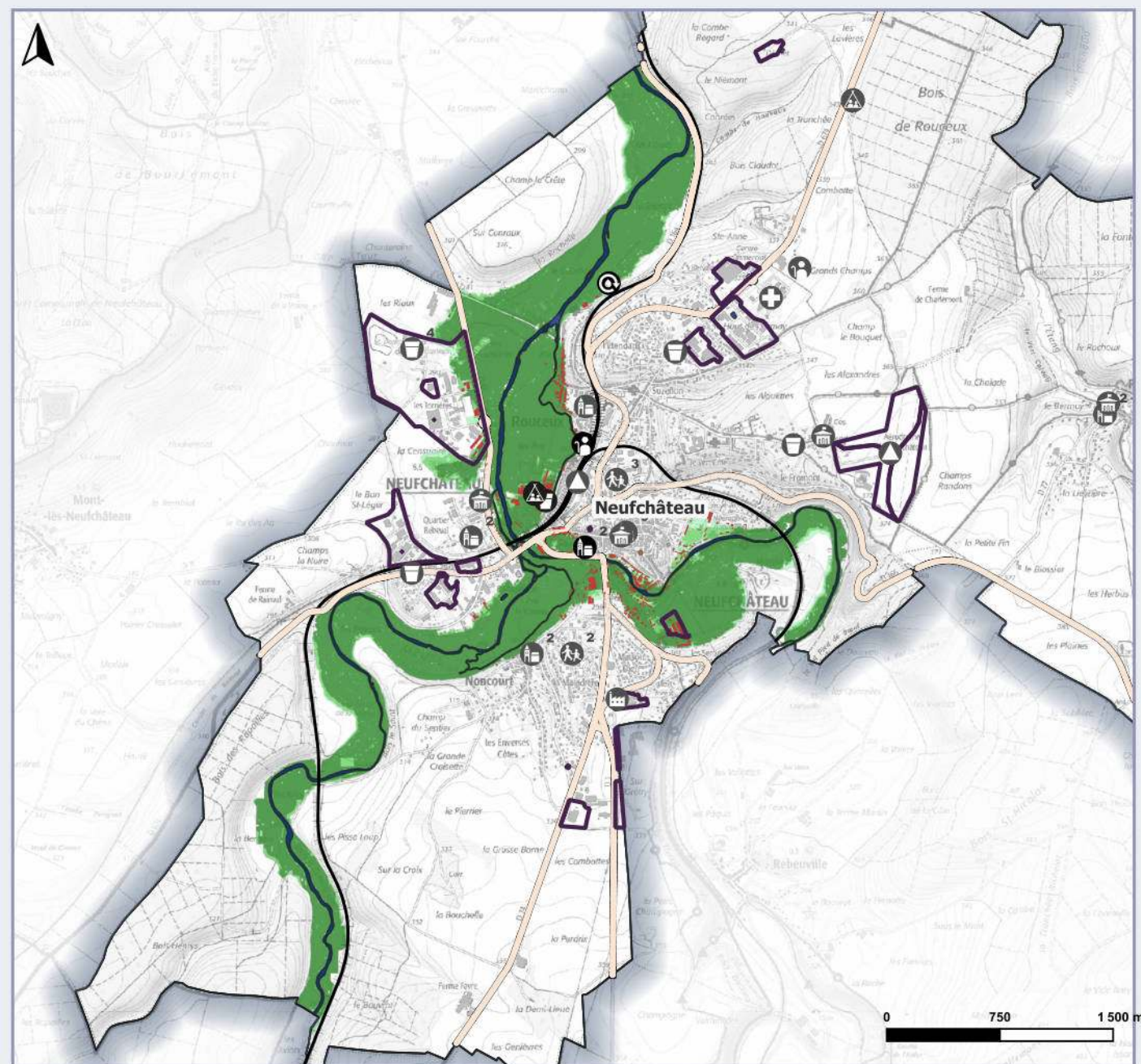


0 750 1 500 m

TRI de Neufchâteau (Bassin de la Meuse)

Carte des risques - Aléa par débordement de cours d'eau

Secteur 1



Enjeux

En ZI Hors ZI

- Etablissement utile à la gestion de crise
- Hôpital
- École
- Maison de retraite
- Cimetière
- Prison
- Patrimoine culturel
- Camping
- Établissement susceptible de déverser des produits polluants
- Station de traitement des eaux usées
- Installation eau potable
- Poste de transformation
- Autre enjeu sensible à la gestion de crise

- Zone protégée au titre de la DCE
- Zone d'activité
- Bâtiments en ZI
- Bâtiments hors ZI
- Surface en eau permanente

Réseaux de transport

- Autoroute
- Routes faisant office de liaison principale
- Voie ferrée

Protections contre les inondations

- Système d'endiguement en cours d'instruction
- Système d'endiguement existant ou en construction

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Description des surfaces inondables

- Scénario fréquent
- Scénario moyen
- Scénario extrême

0 750 1 500 m



TRI de Neufchâteau (Bassin de la Meuse) Aléa par débordement de cours d'eau et chiffres-clés populations/emplois

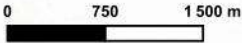
Description des surfaces inondables

- Scénario fréquent
- Scénario moyen
- Scénario extrême

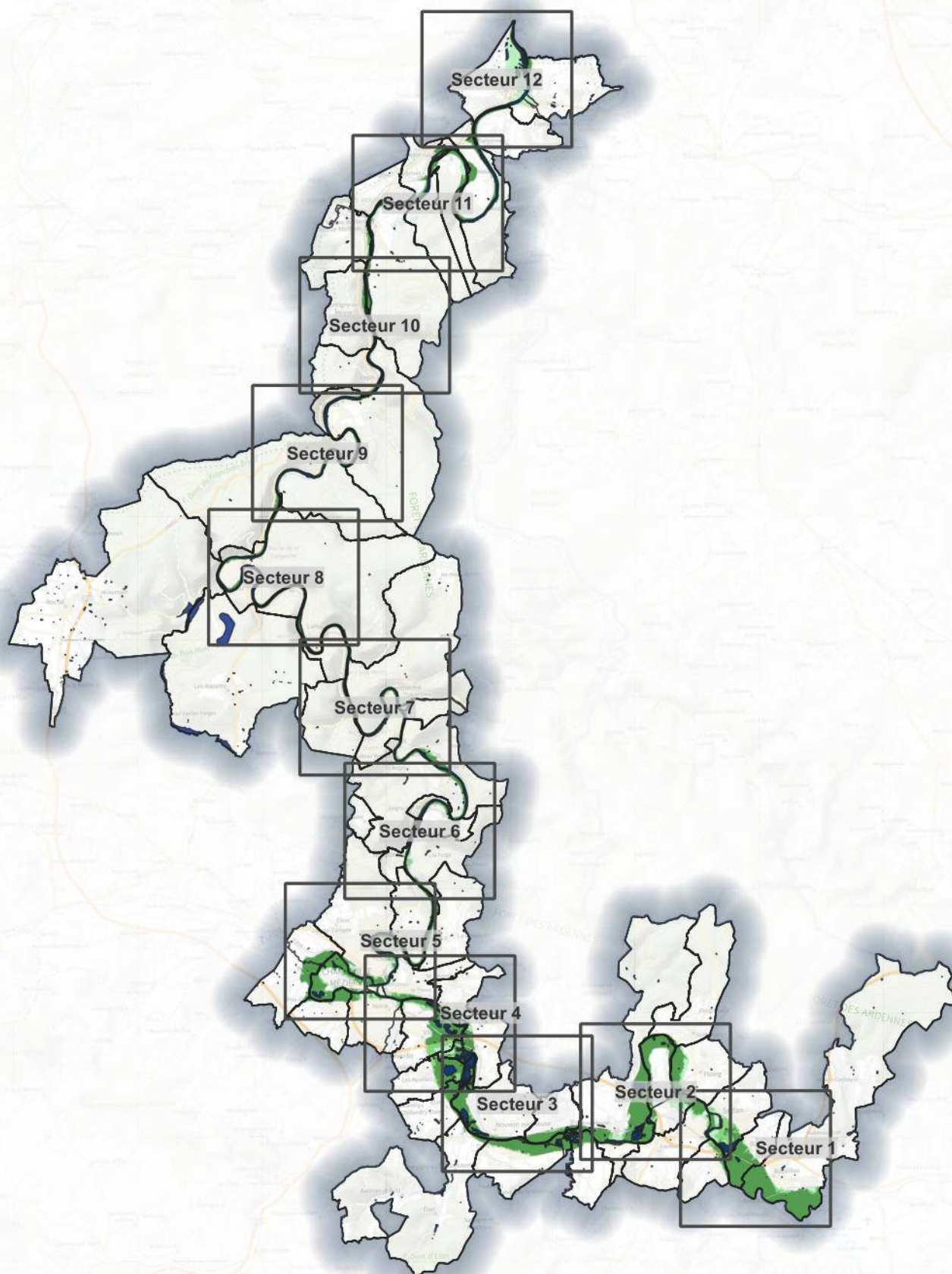
CHIFFRES-CLÉS



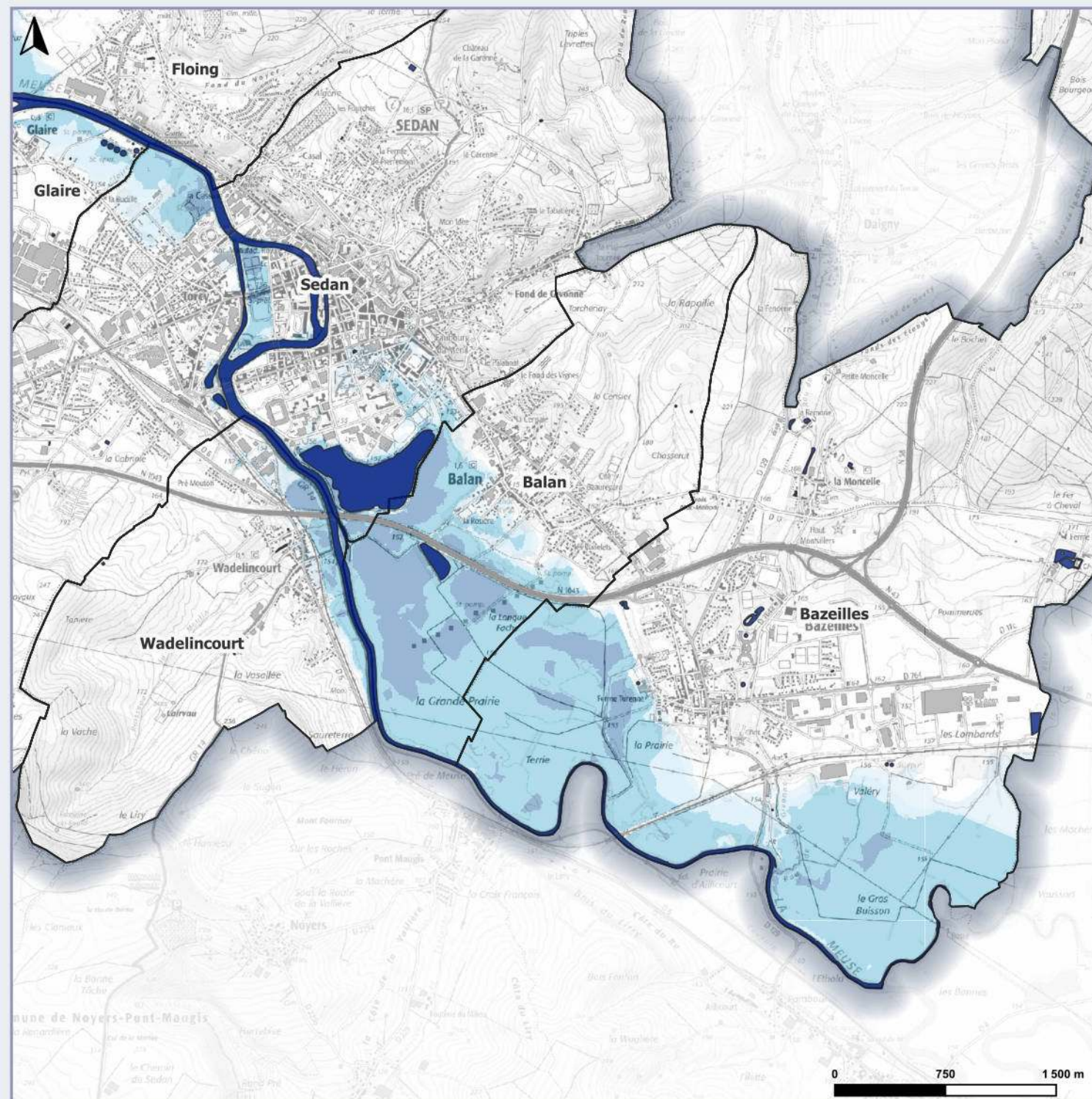
Commune	HABITANTS EN ZONE INONDABLE			EMPLOYÉS EN ZONE INONDABLE		
	Scénario fréquent	Scénario moyen	Scénario extrême	Scénario fréquent	Scénario moyen	Scénario extrême
Ensemble du TRI	256	388	513	133	281	369
Neufchâteau	256	388	513	133	281	369



TRI de Sedan-Givet (Bassin de la Meuse)
Aléa par débordement de cours d'eau
Tableau d'assemblage



0 2 500 5 000 m



Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario fréquent

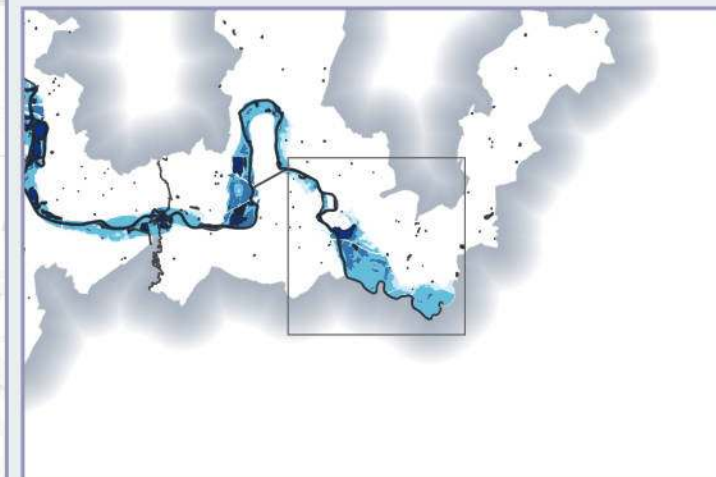
Secteur 1

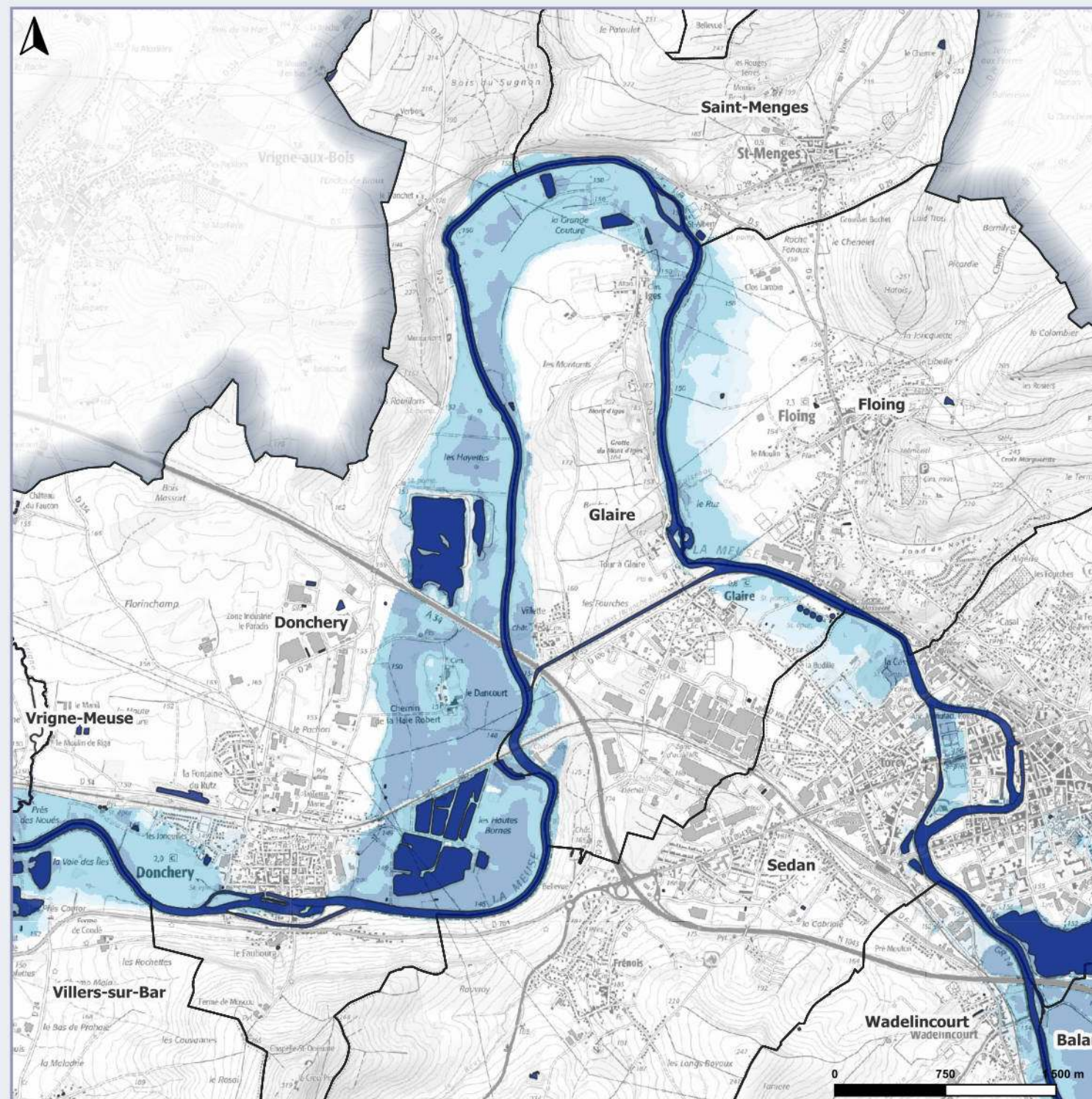
Découpage administratif

-  Périmètre du TRI
-  Limites de communes

Hauteurs d'eau

-  < à 0,5 m
-  < à 1,0 m
-  < à 1,5 m
-  < à 2,0 m
-  < à 3,0 m
-  plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario fréquent

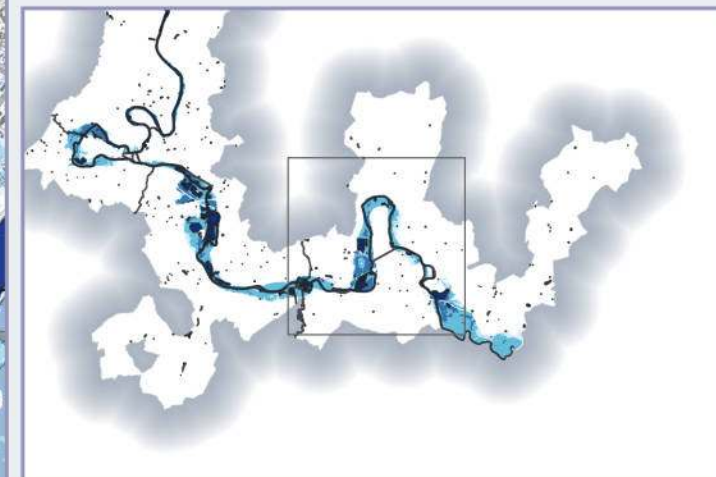
Secteur 2

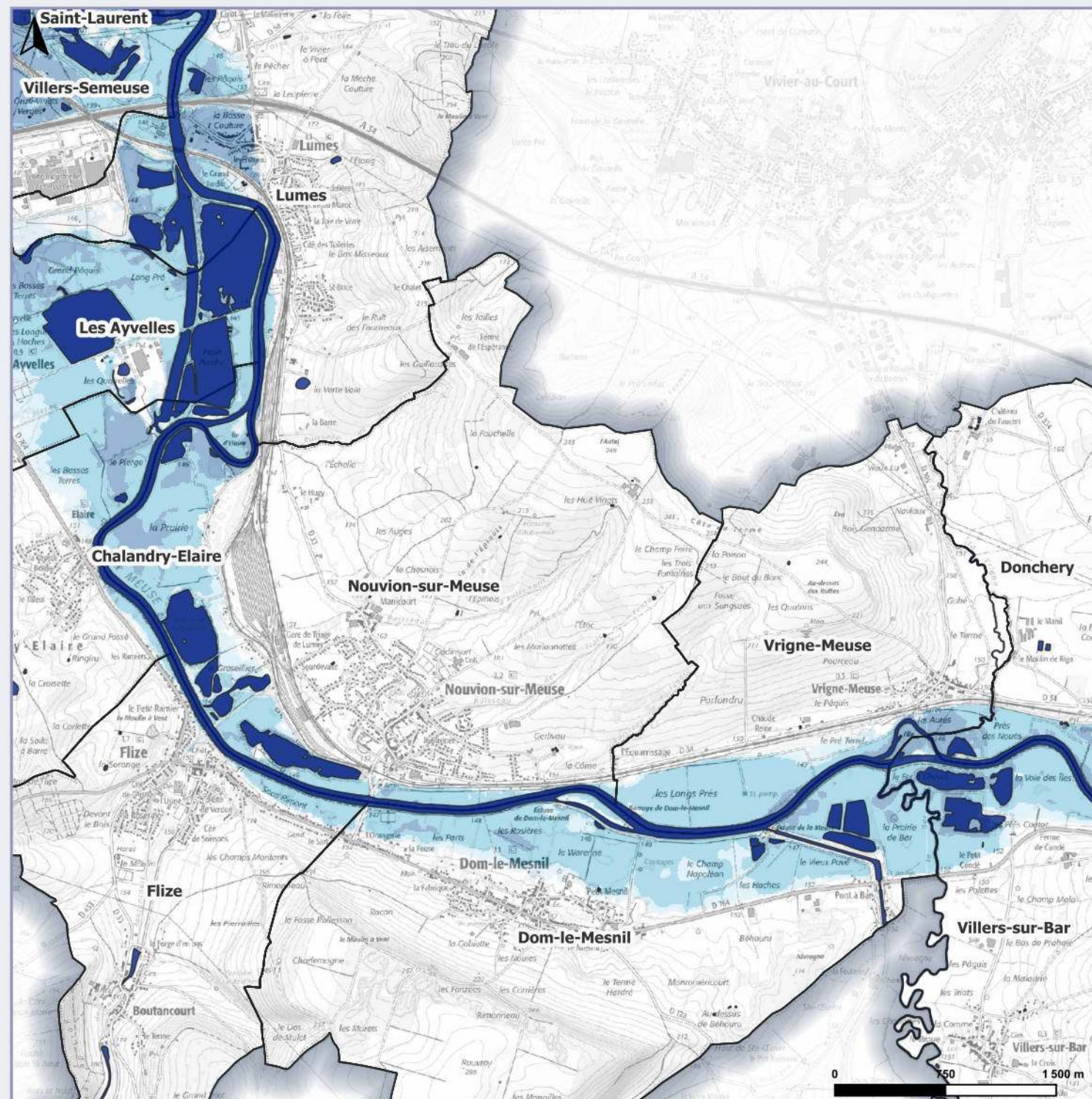
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario fréquent

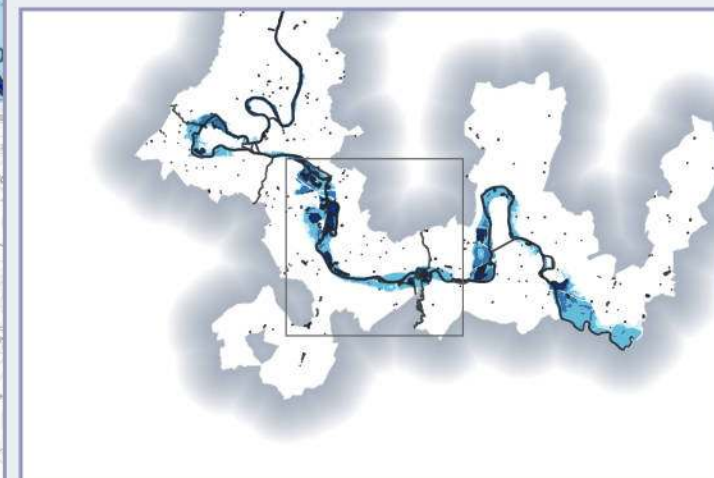
Secteur 3

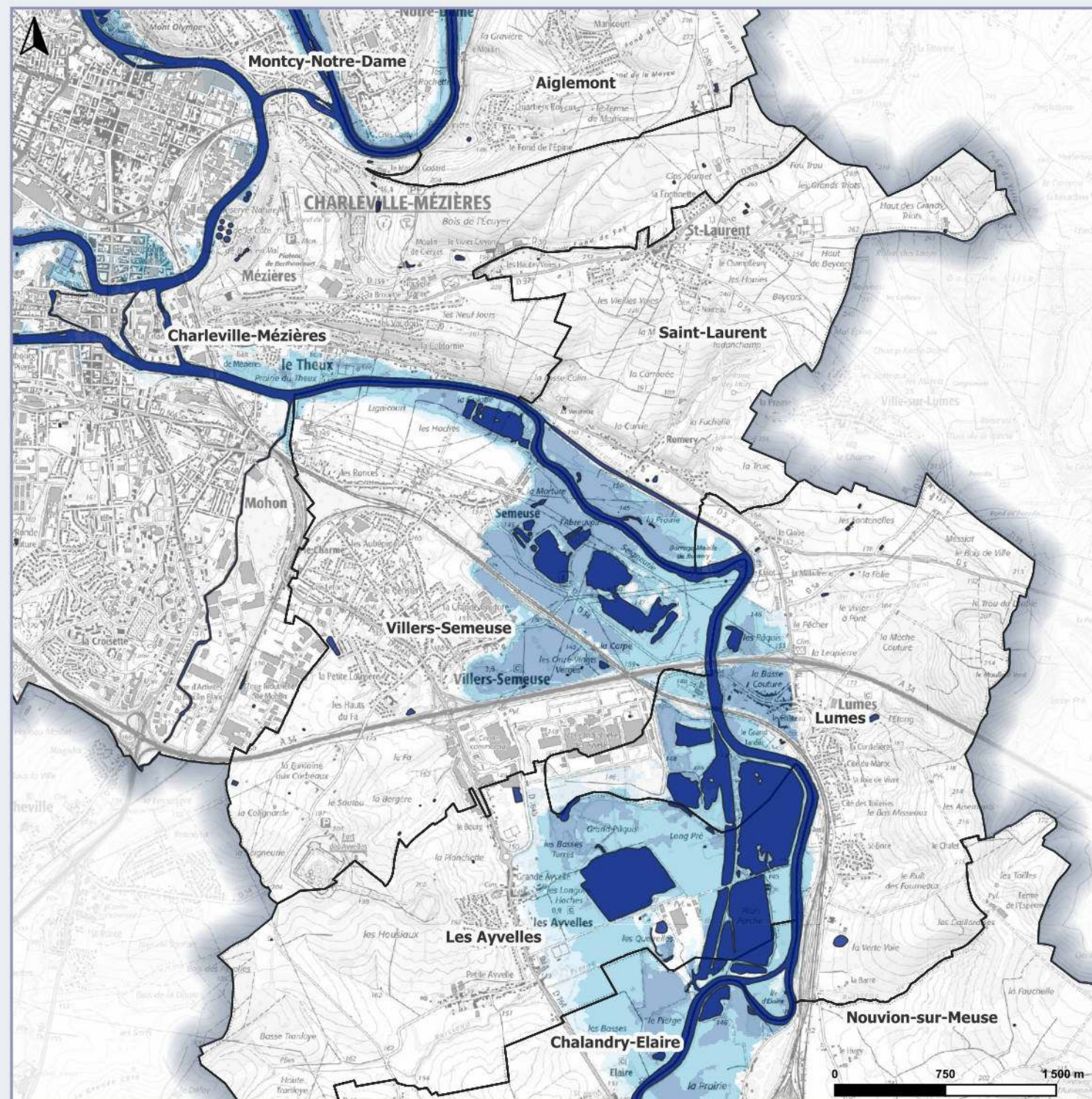
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario fréquent

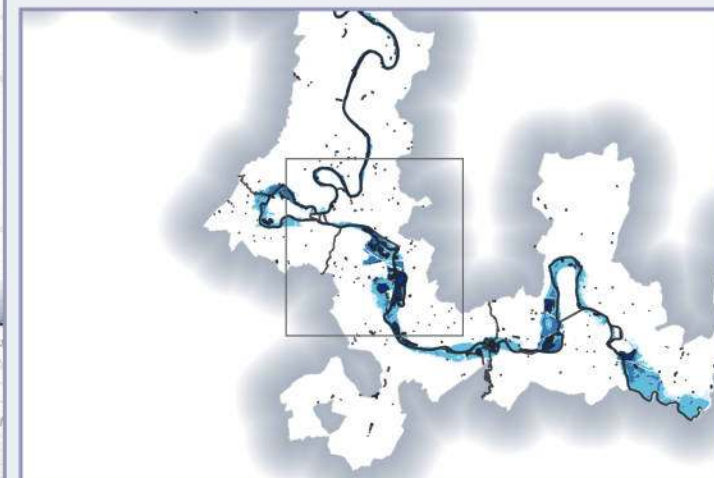
Secteur 4

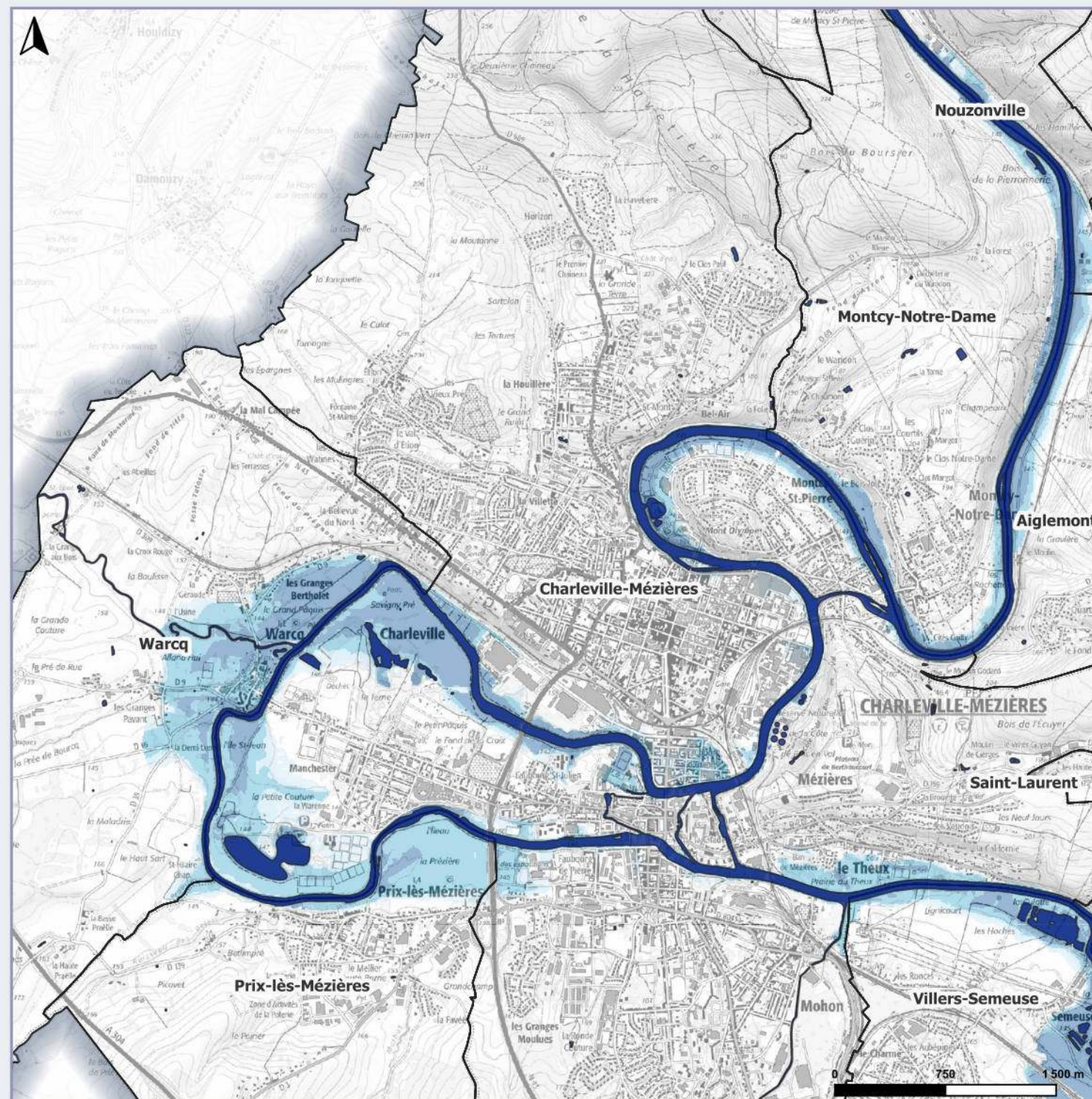
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario fréquent

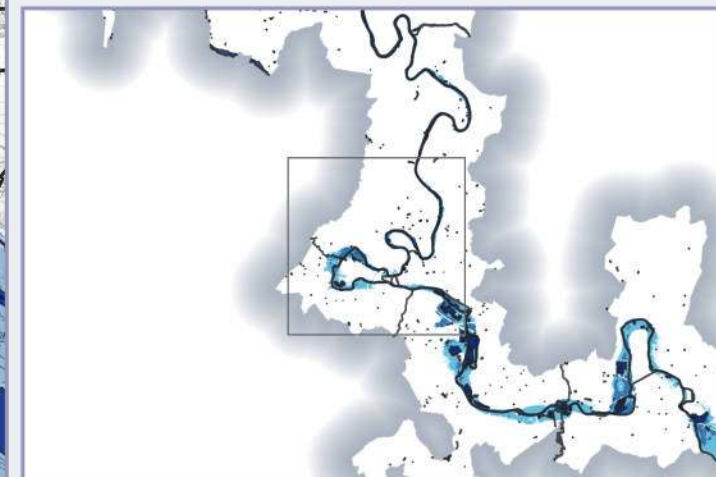
Secteur 5

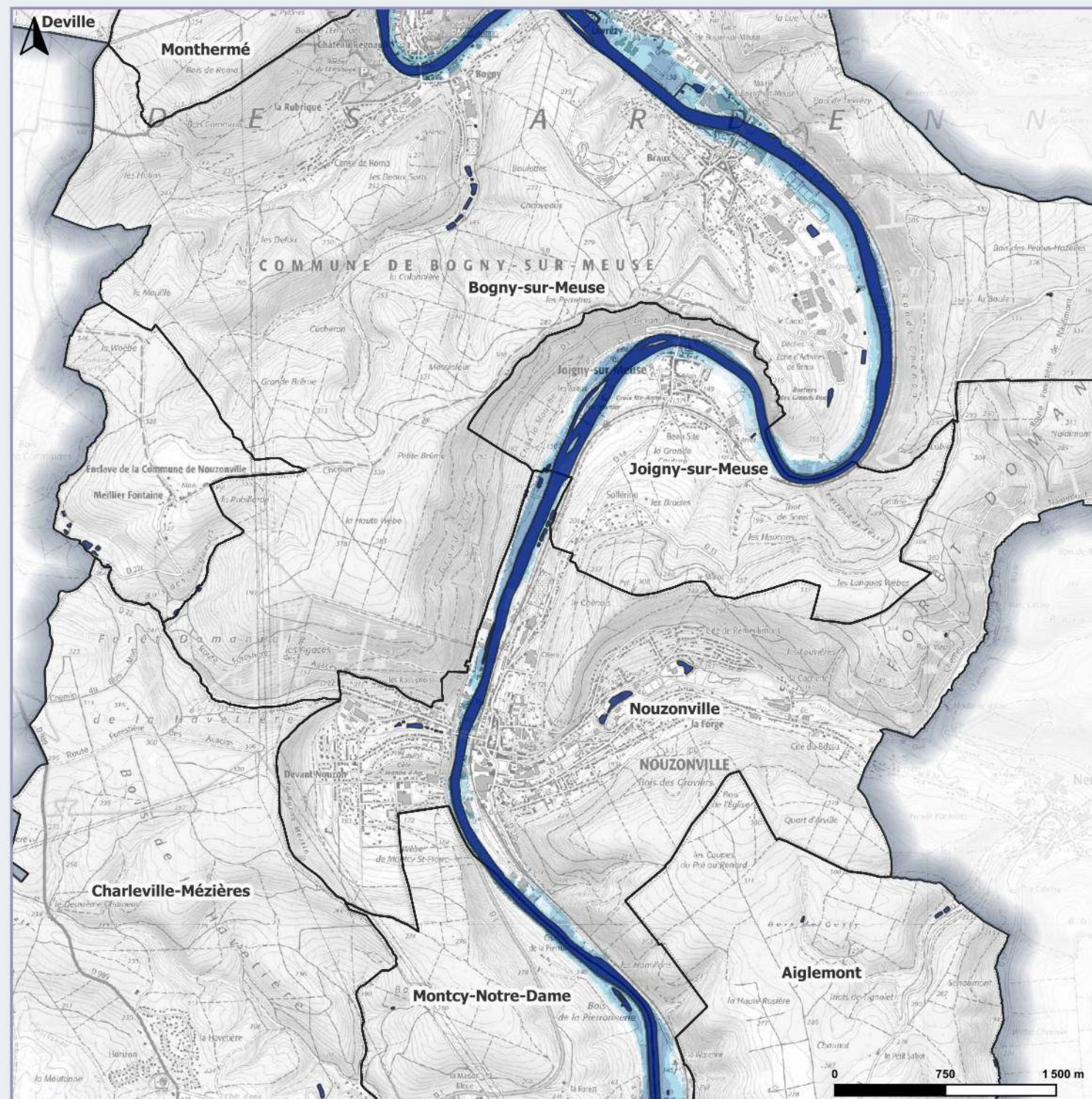
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario fréquent

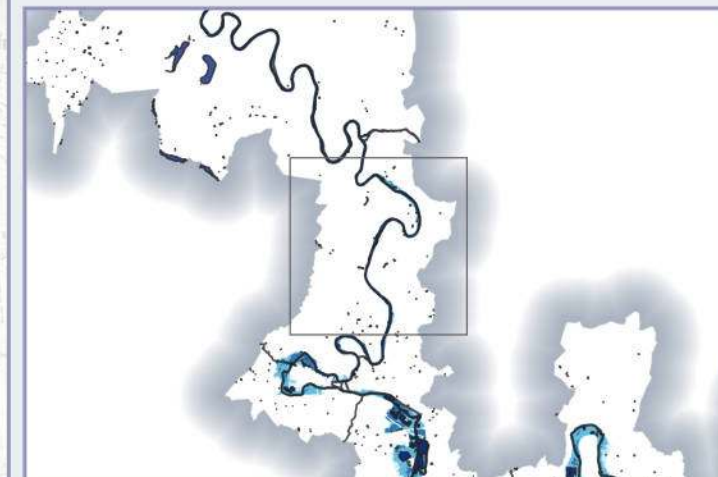
Secteur 6

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m



Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario fréquent

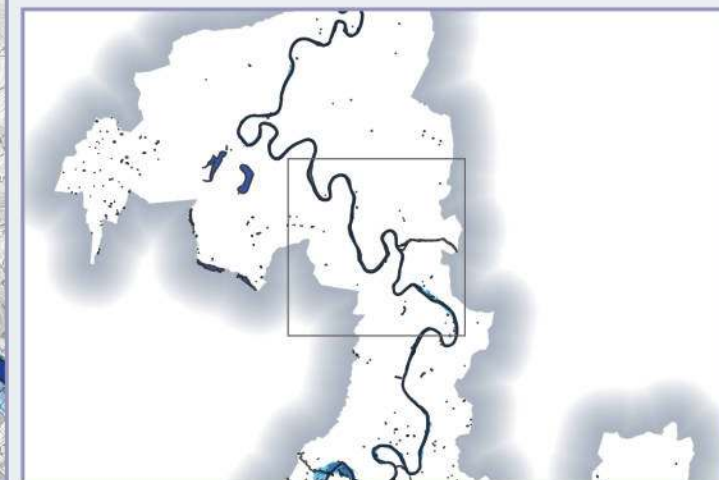
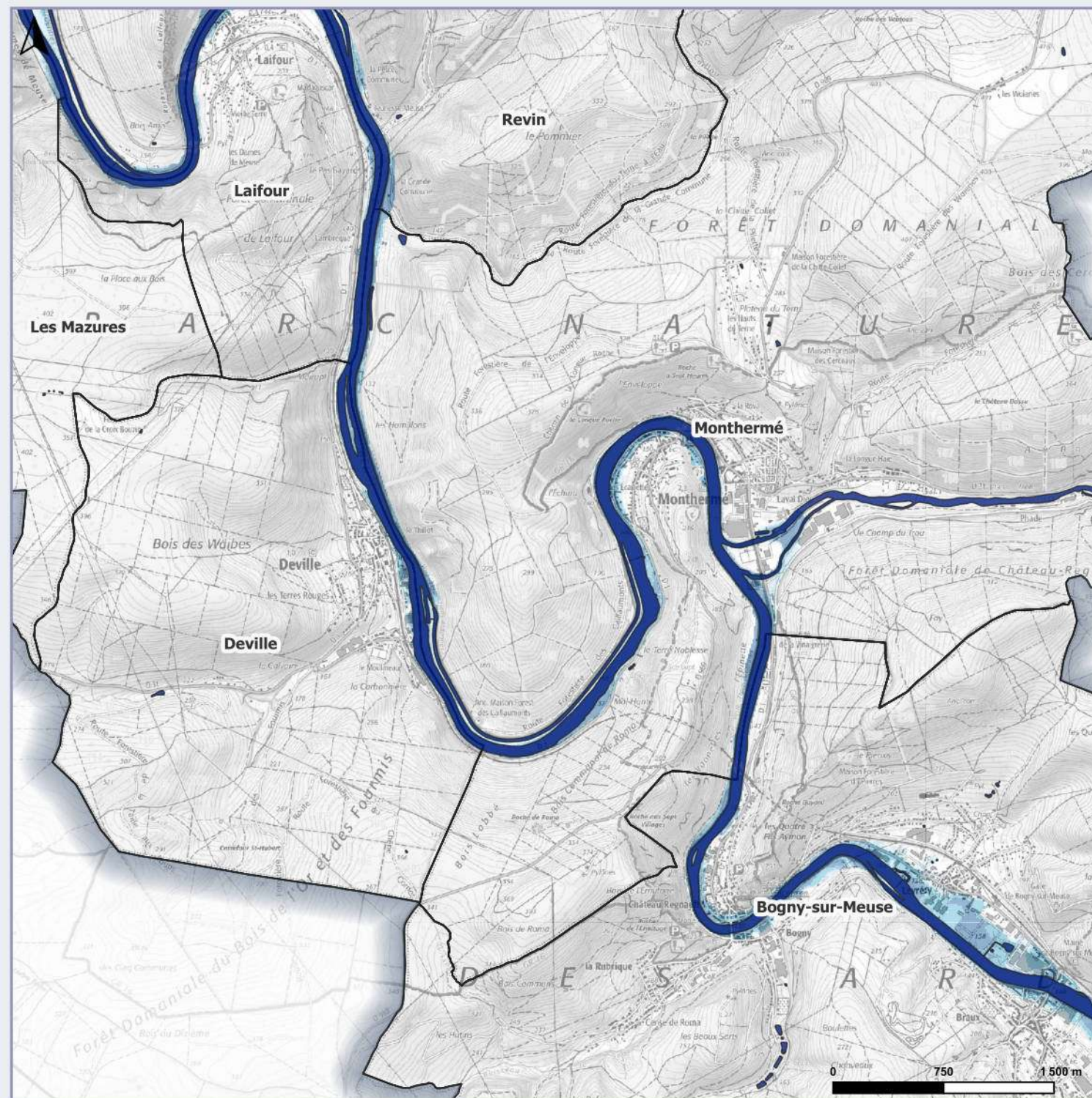
Secteur 7

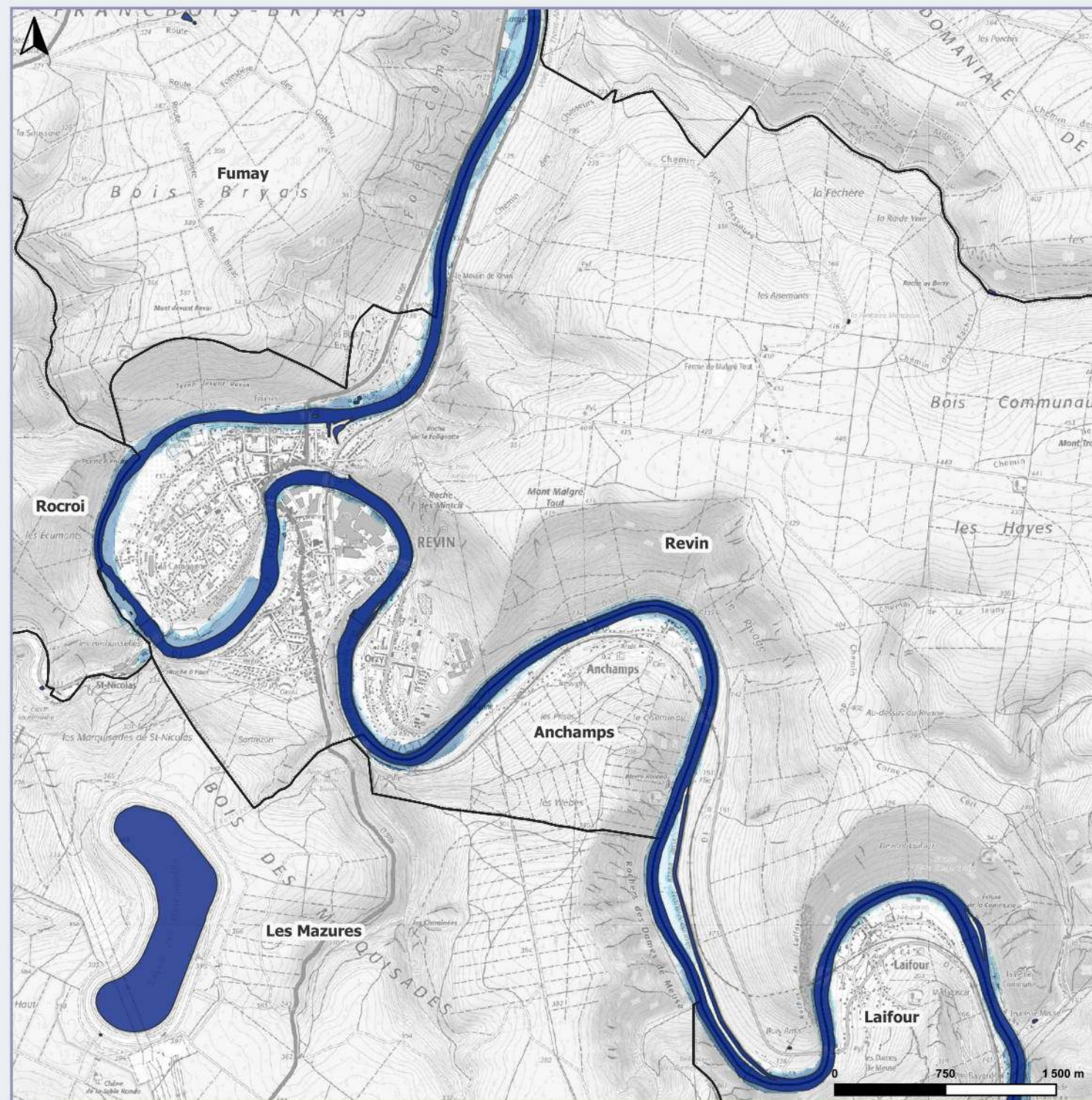
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario fréquent

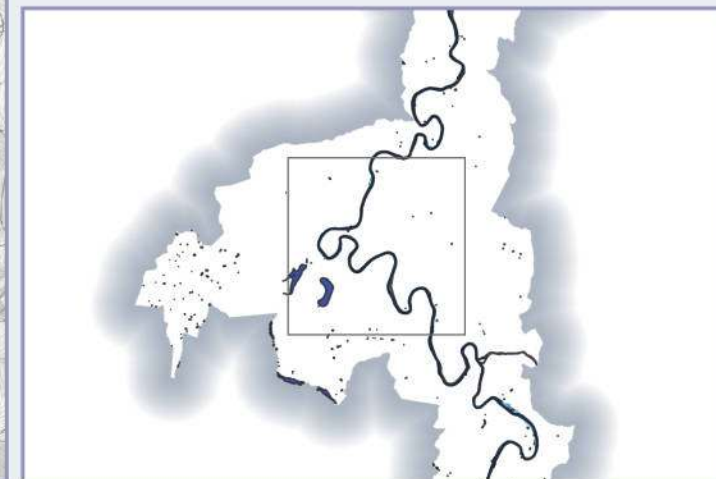
Secteur 8

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario fréquent

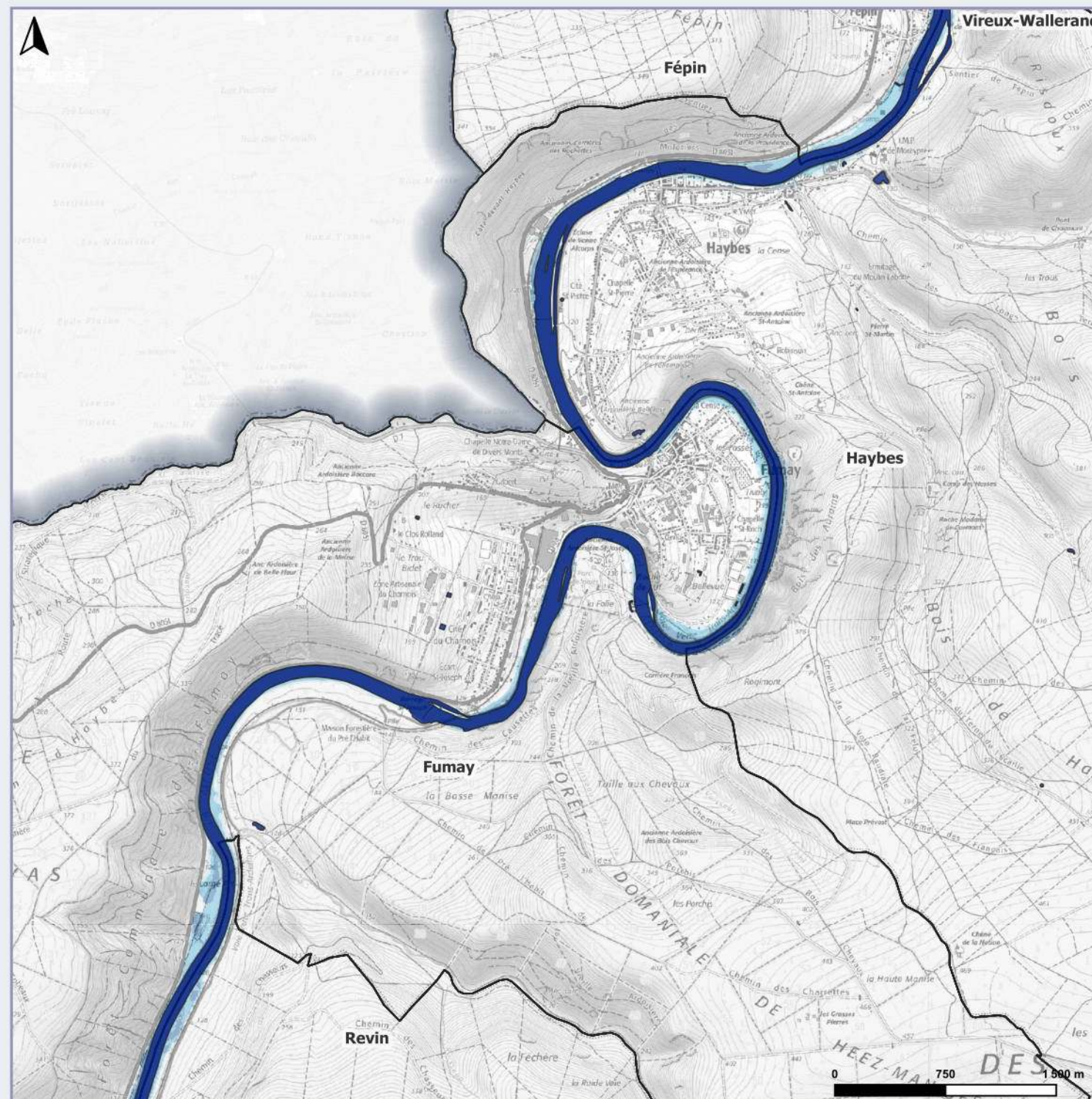
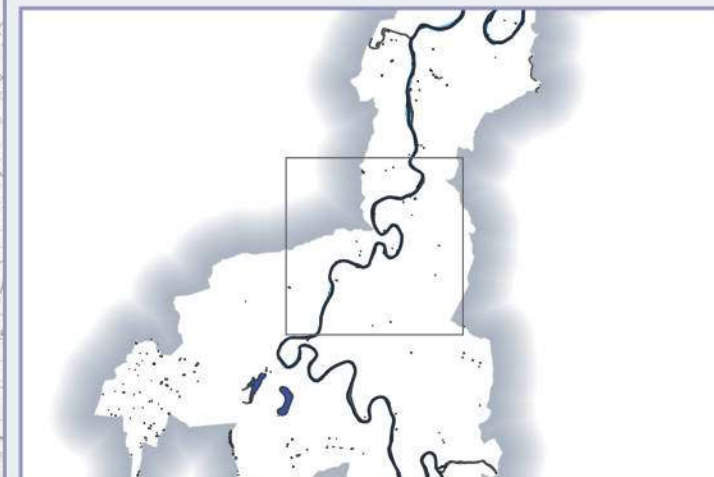
Secteur 9

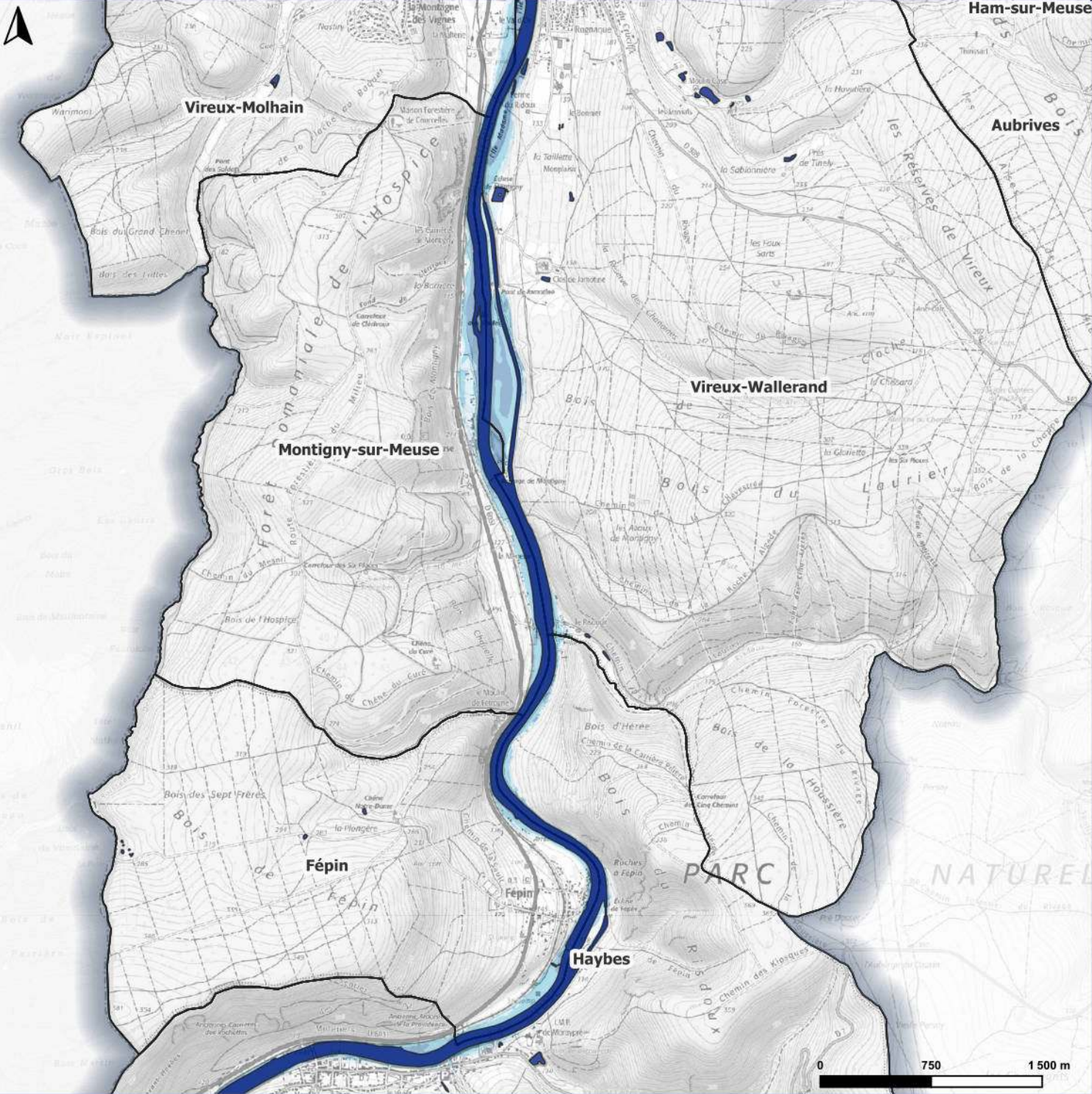
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau

Hauteurs d'eau - Scénario fréquent

Secteur 10

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario fréquent

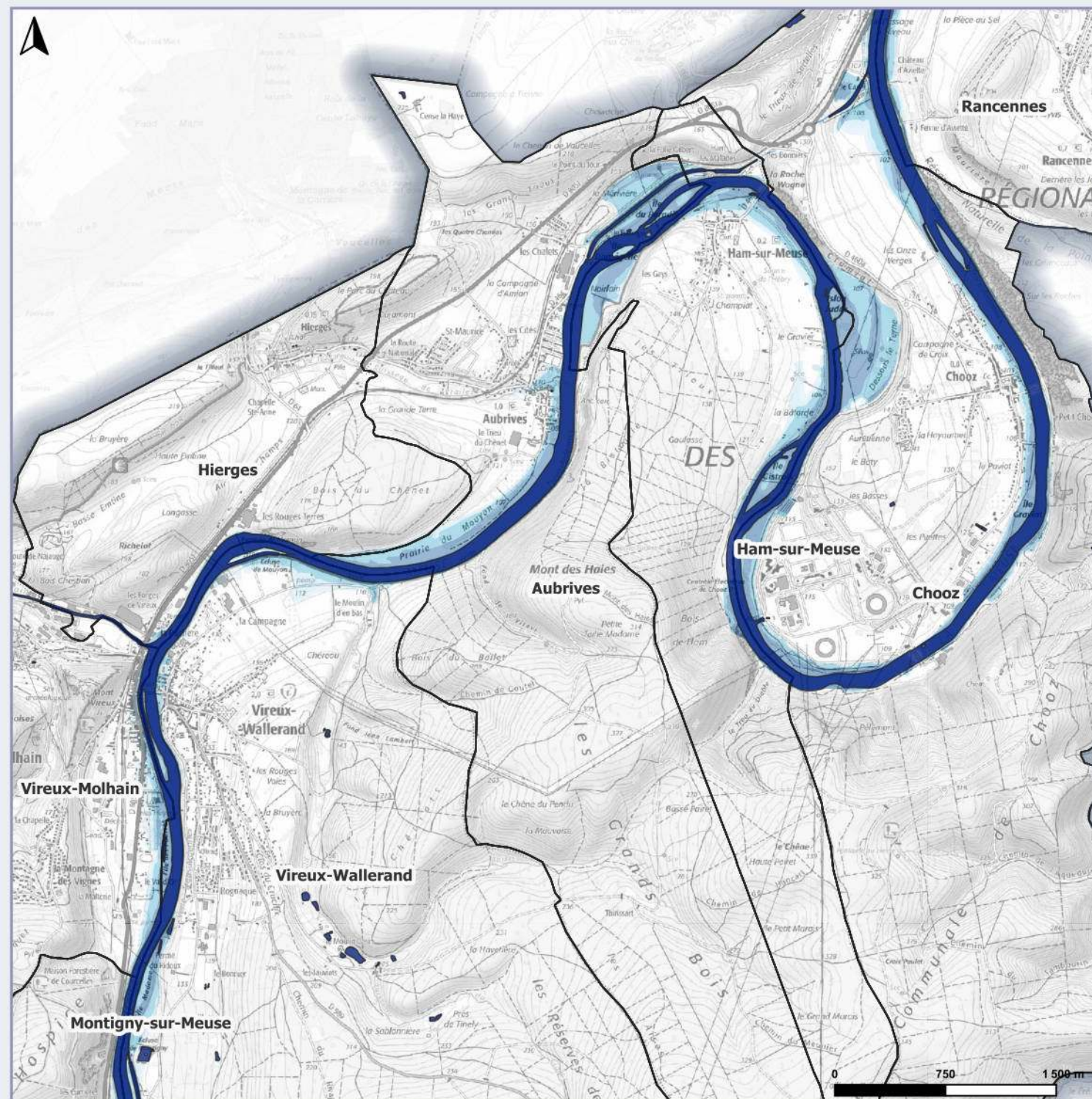
Secteur 11

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m



Avril 2020



© IGN-Scan25© ©IGN-BDTopo© 2025
Sources : se référer au rapport explicatif
Projection : RGF83 - Lambert 93



Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario fréquent

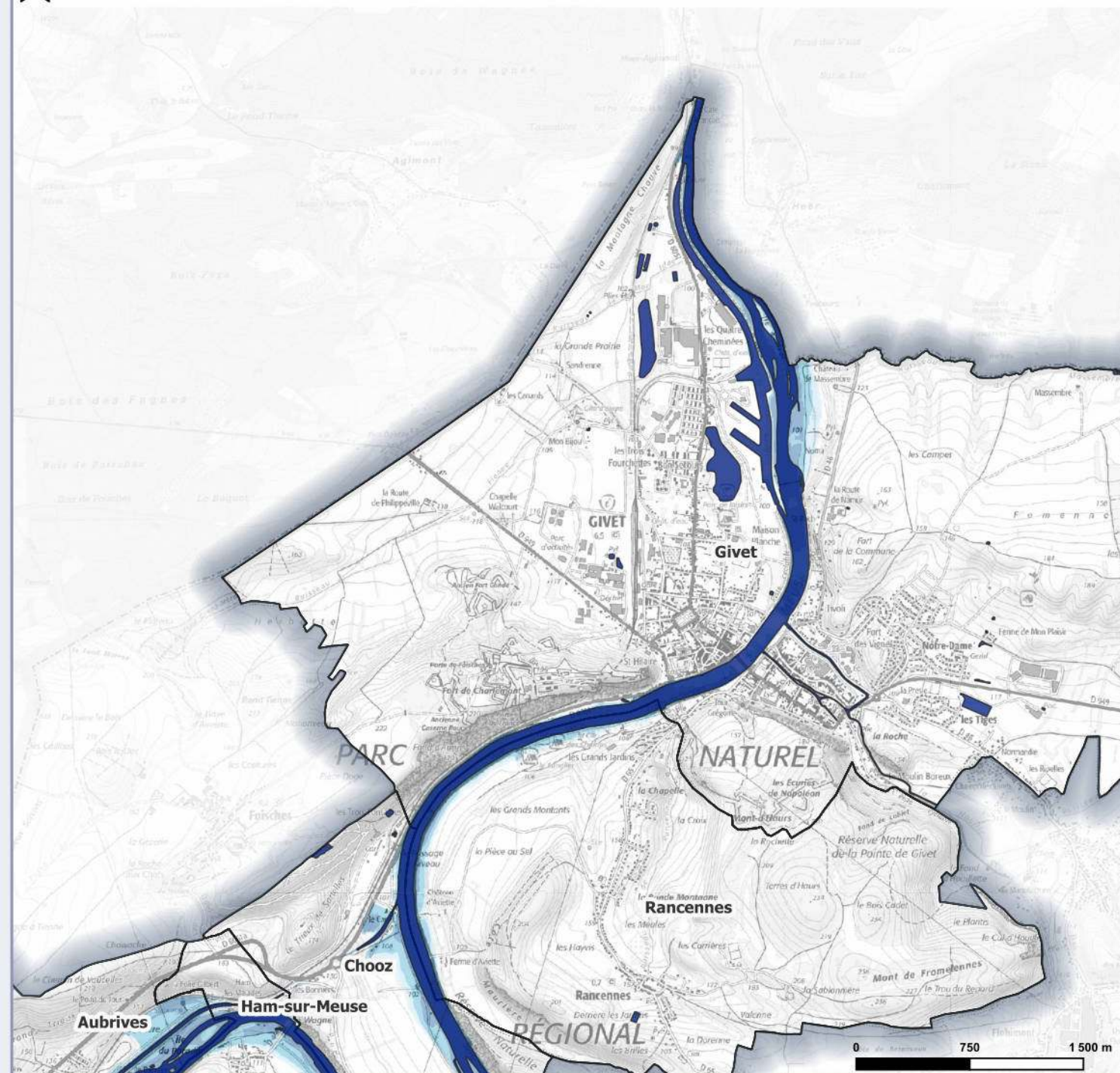
Secteur 12

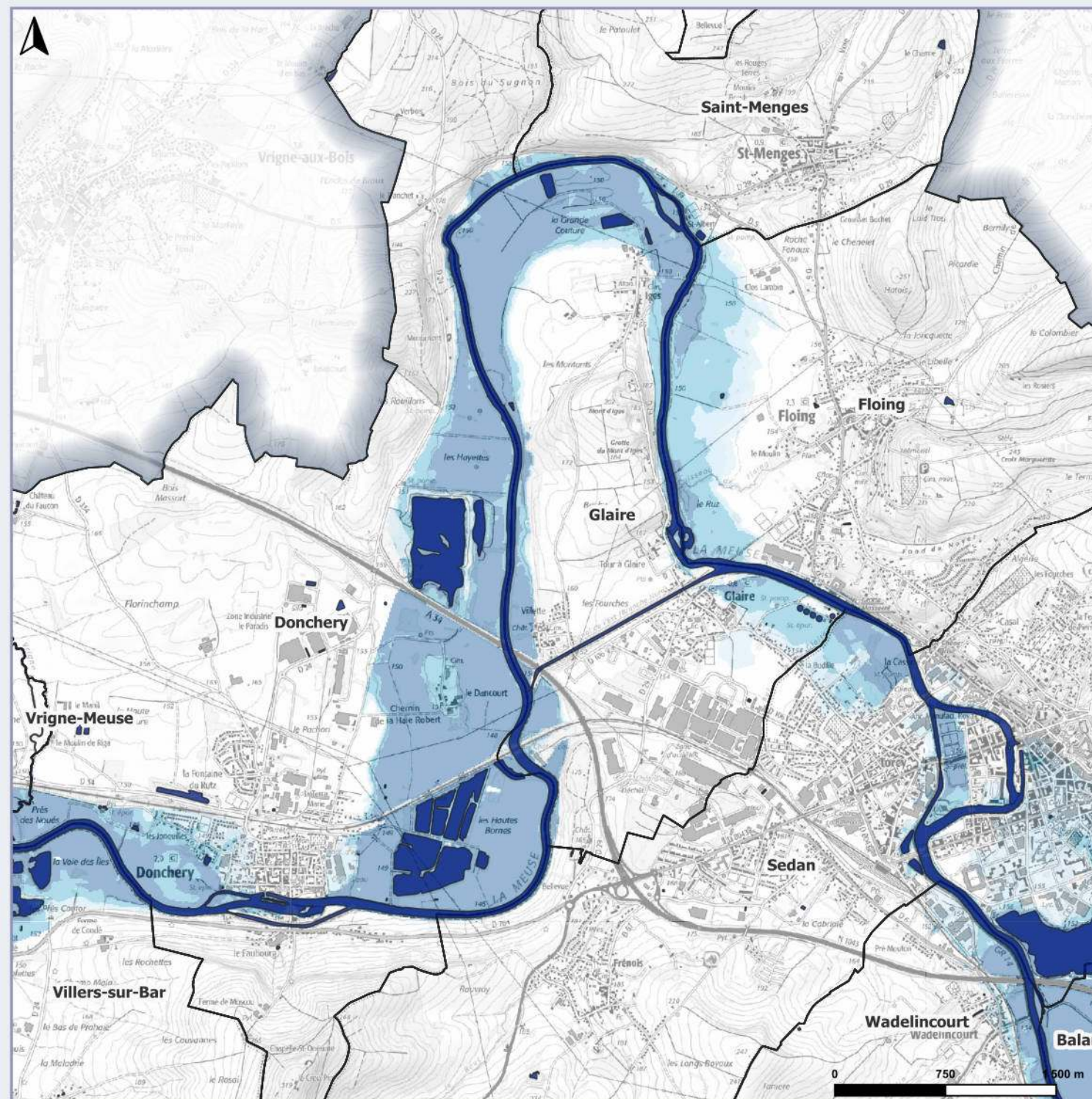
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario moyen

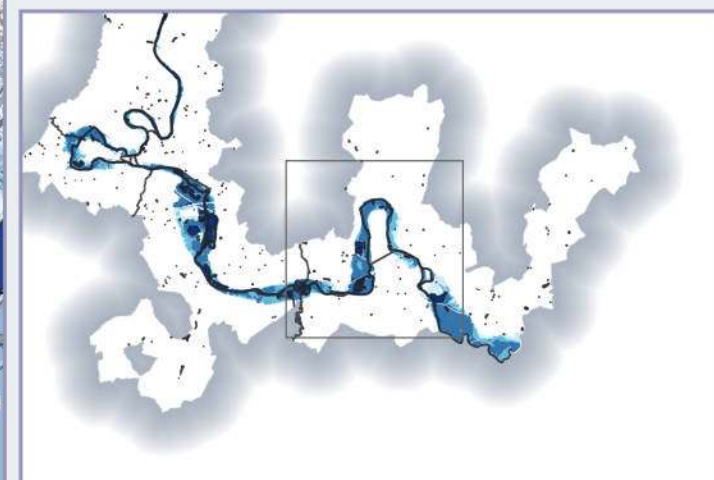
Secteur 2

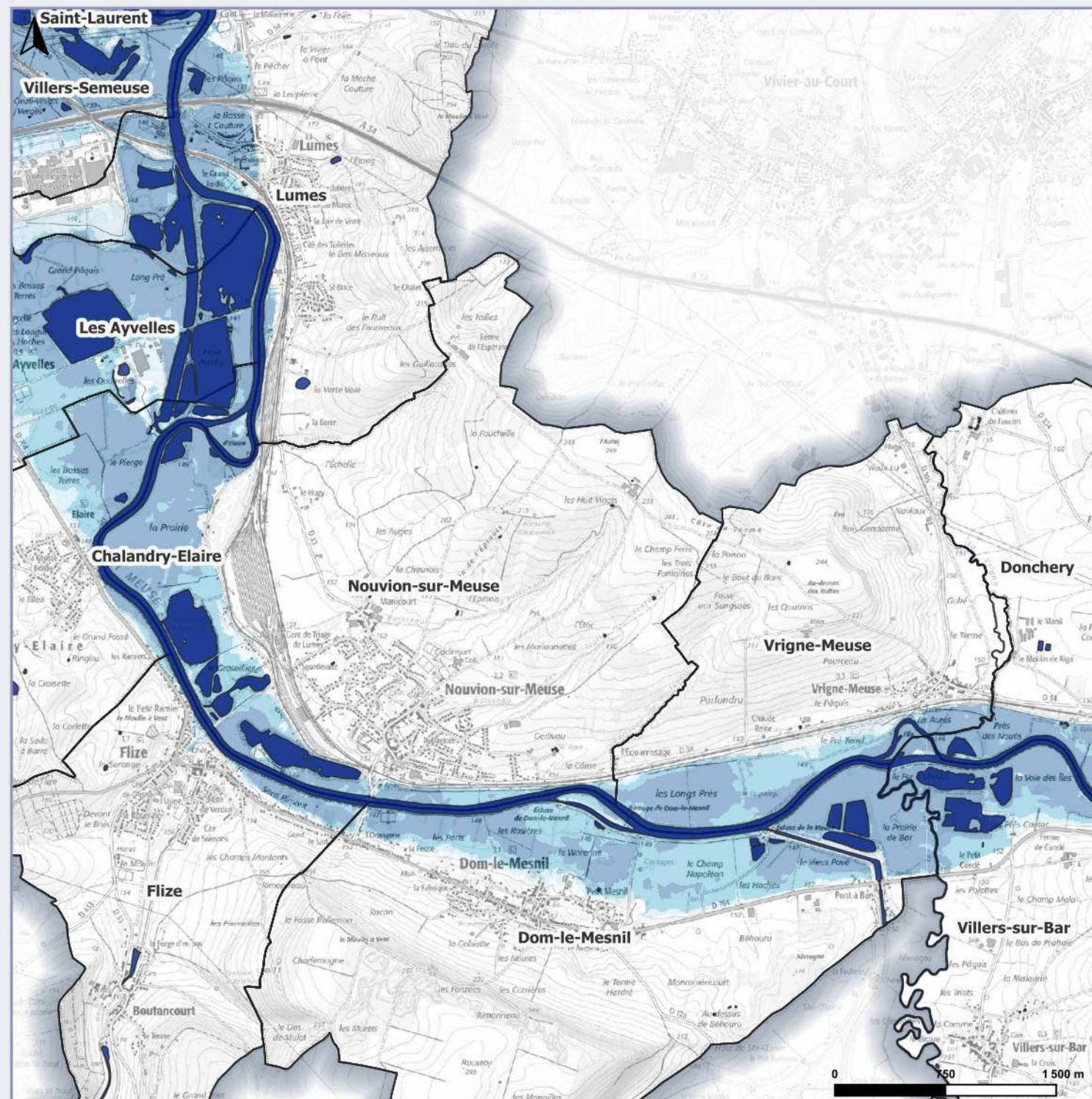
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario moyen

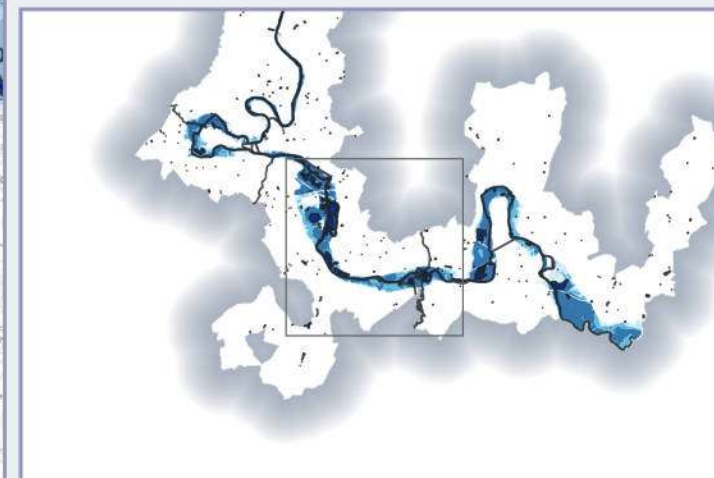
Secteur 3

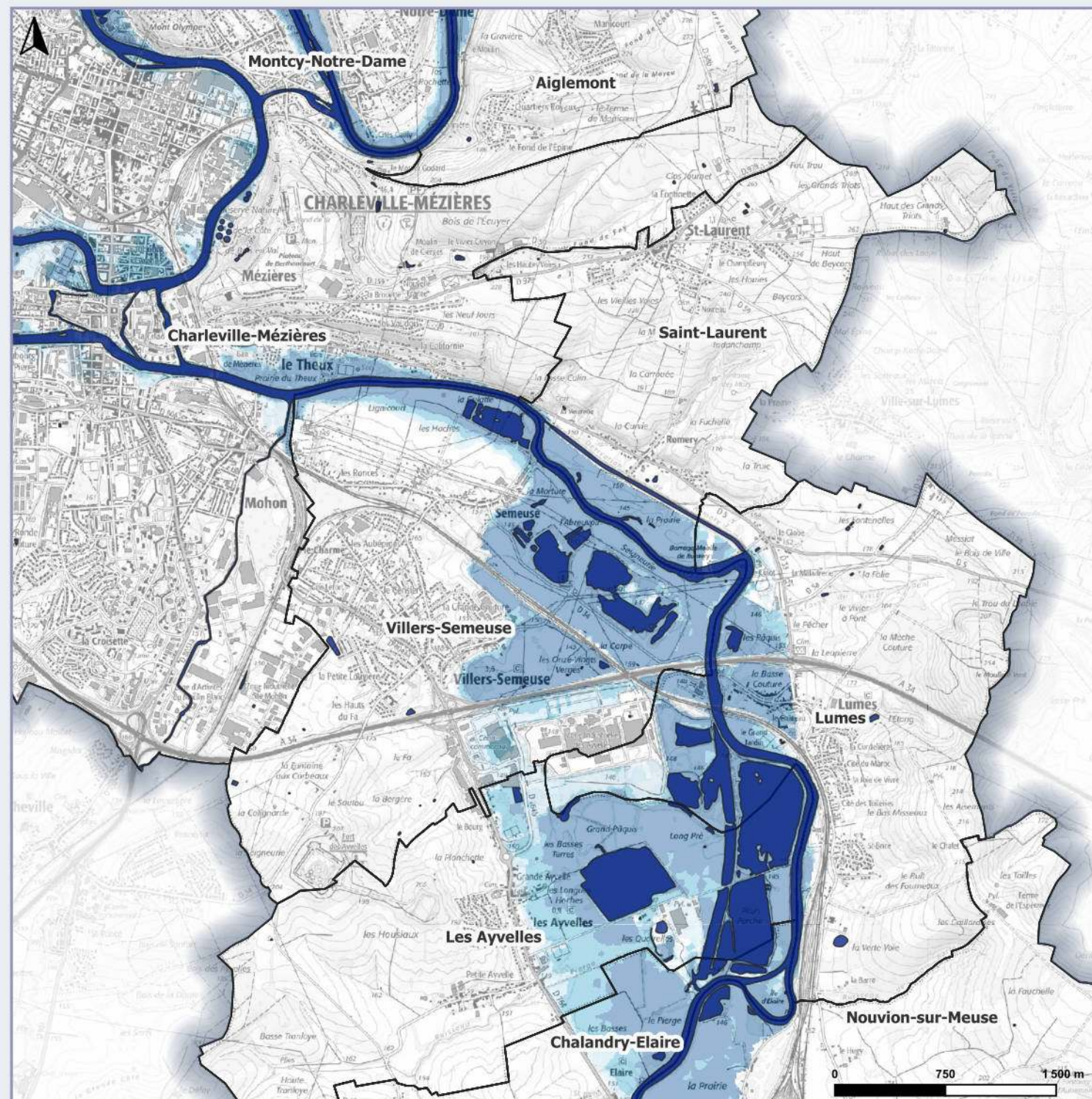
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario moyen

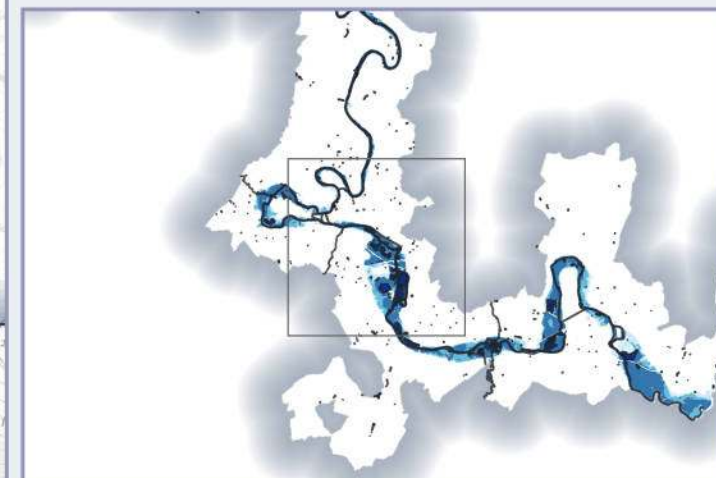
Secteur 4

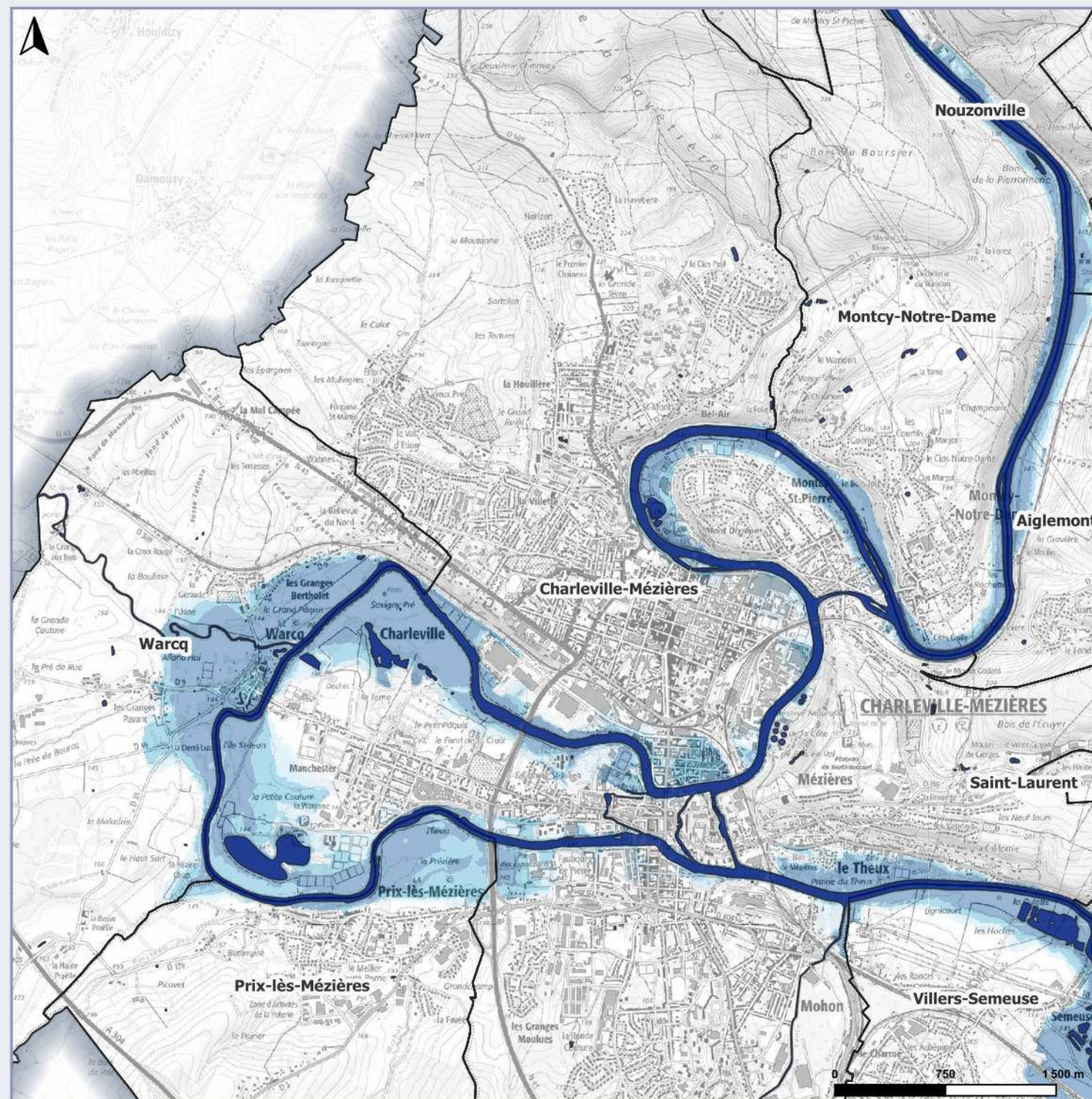
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario moyen

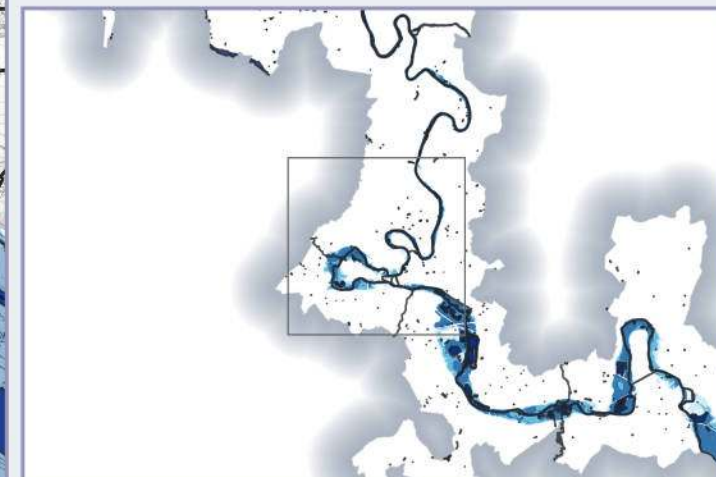
Secteur 5

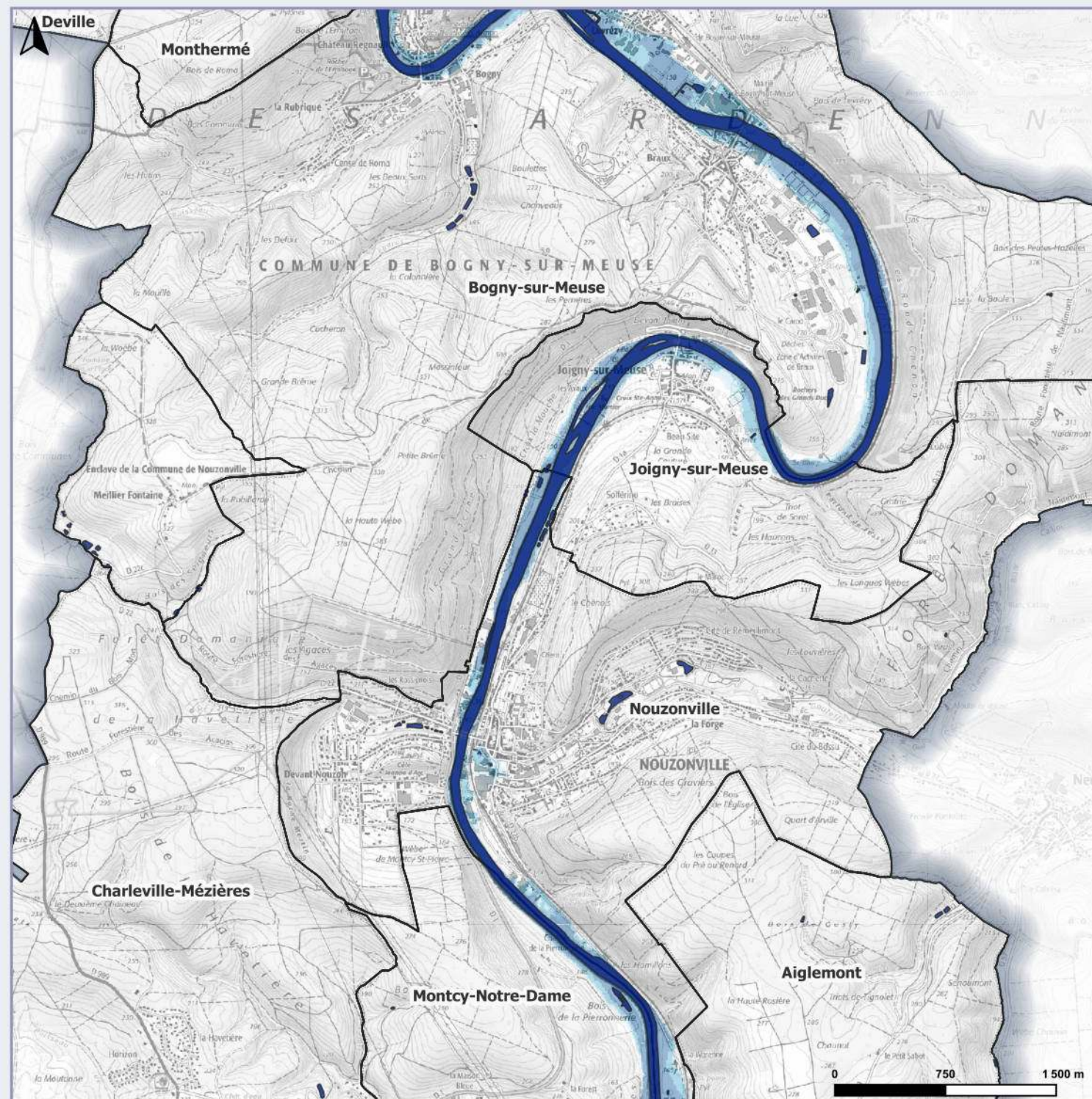
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario moyen

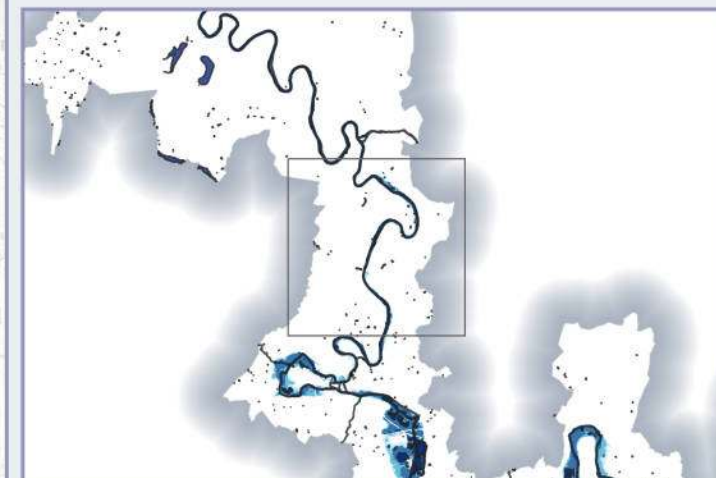
Secteur 6

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m



Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario moyen

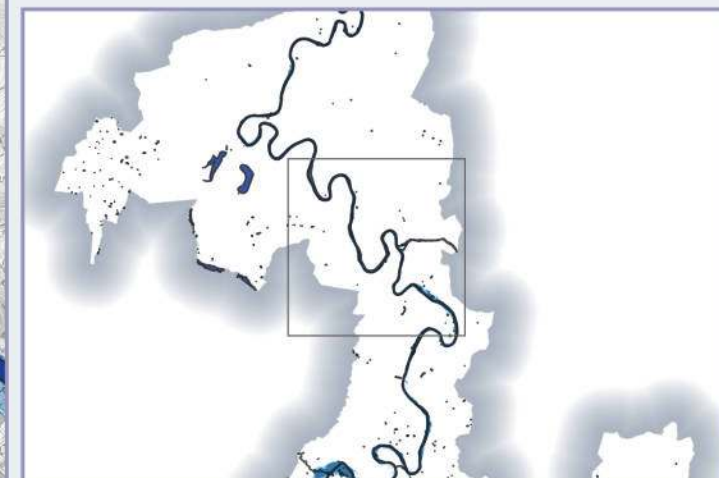
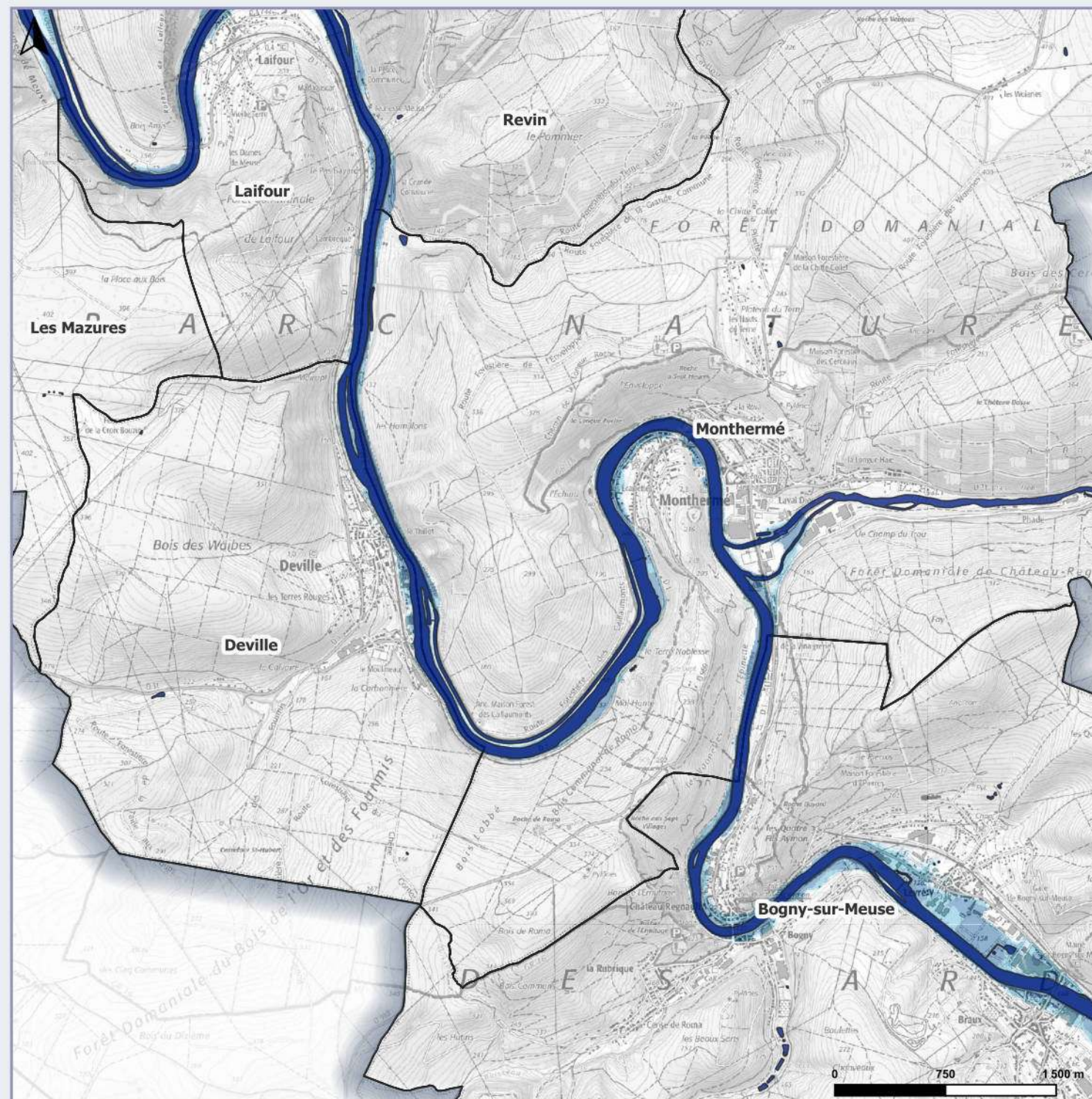
Secteur 7

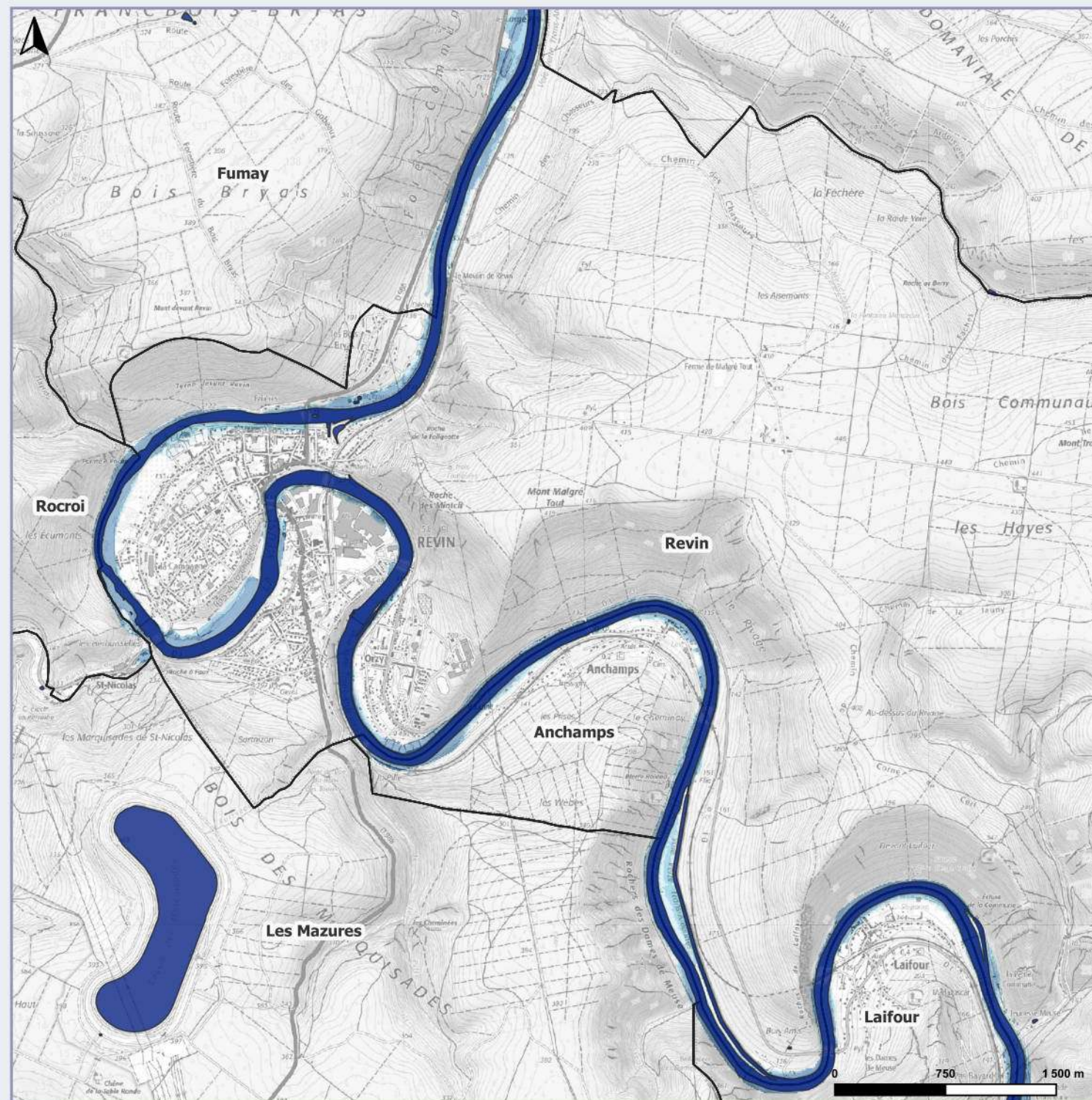
Découpage administratif

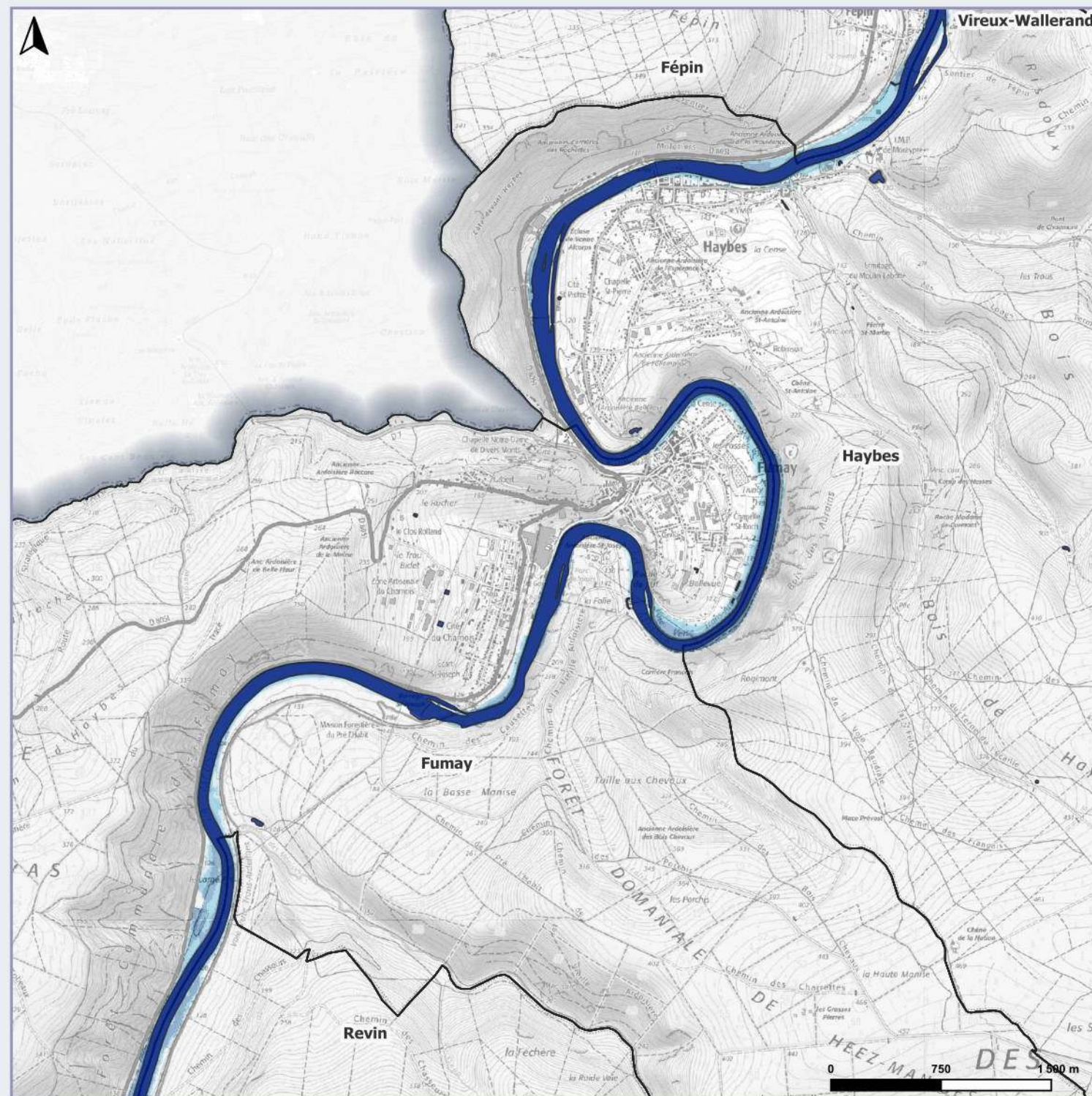
- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m







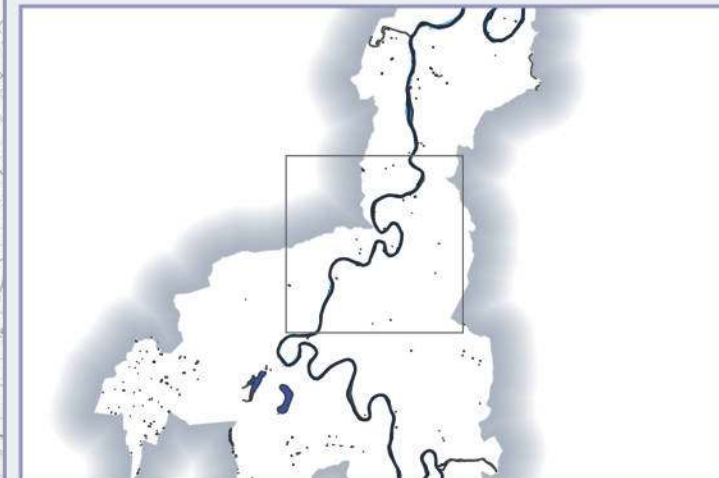
Aléa par Débordement de cours d'eau

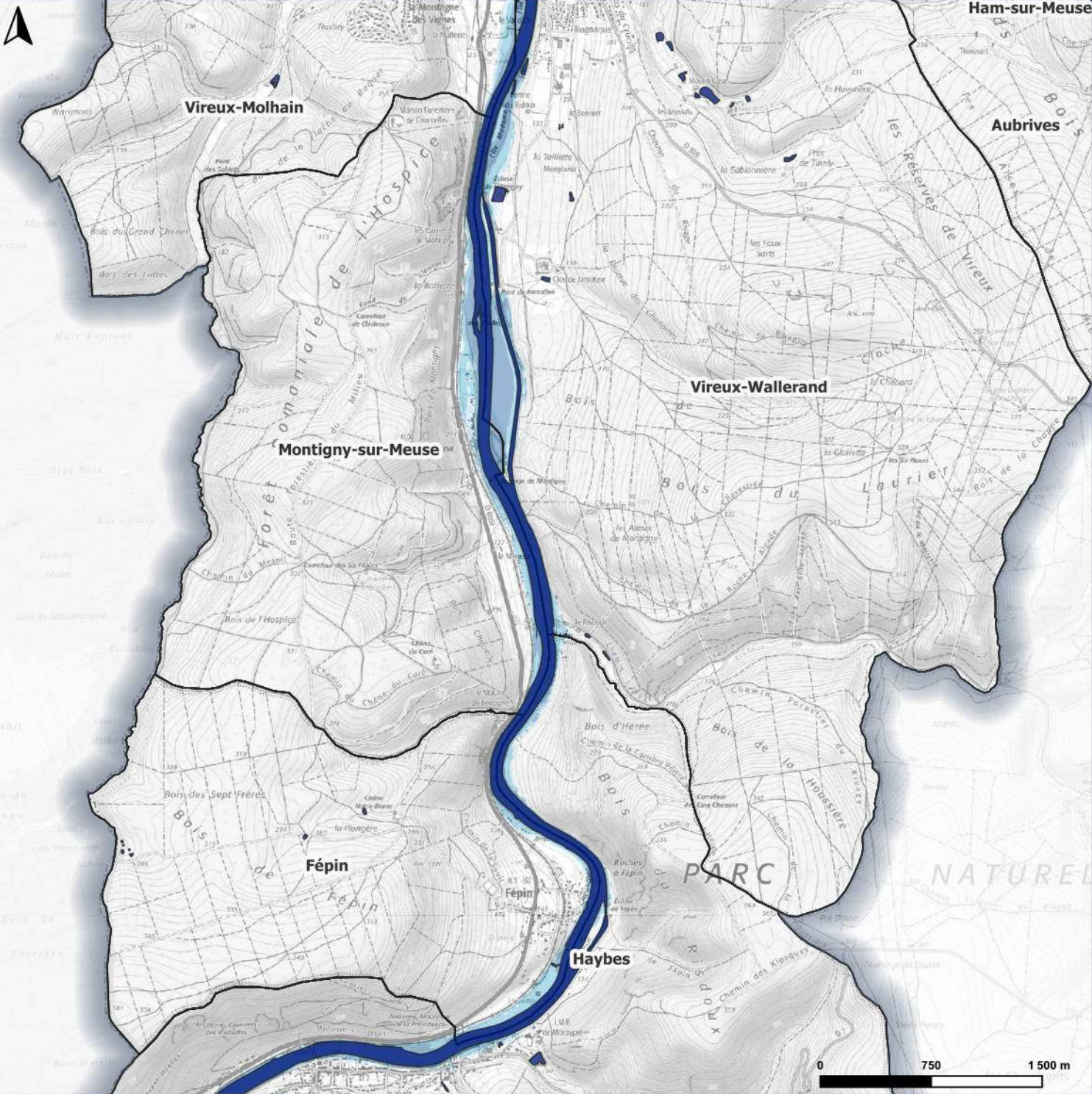
Hauteurs d'eau - Scénario moyen

Découpage administratif

-  Périmètre du TRI
 Limites de communes

 < à 0,5 m
 < à 1,0 m
 < à 1,5 m
 < à 2,0 m
 < à 3,0 m
 plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario moyen

Secteur 10

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m



Avril 2026



Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario moyen

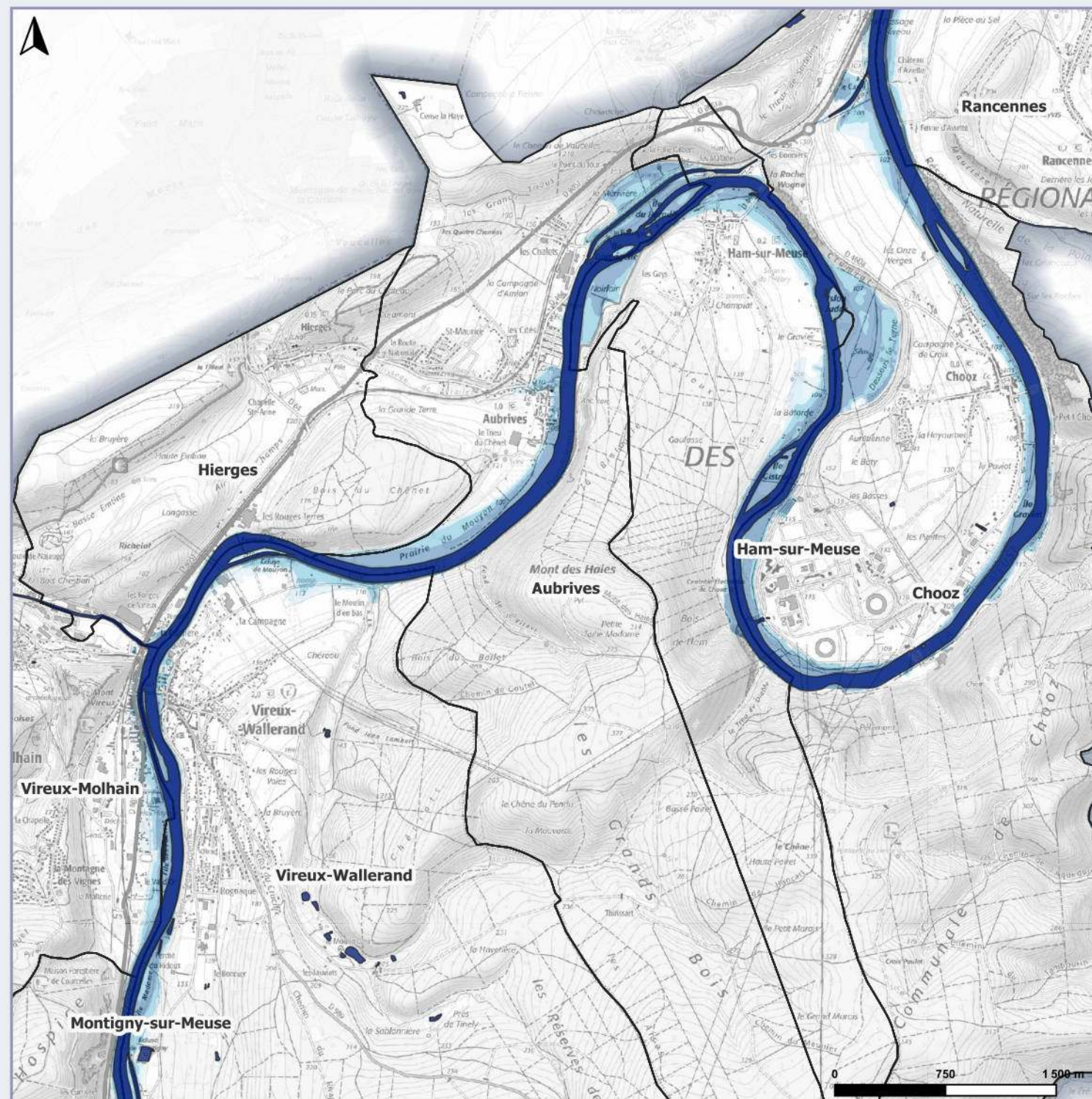
Secteur 11

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m



Avril 2020



© IGN-Scan25© ©IGN-BDTopo© 2025
Sources : se référer au rapport explicatif
Projection : RGF83 - Lambert 93



Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario moyen

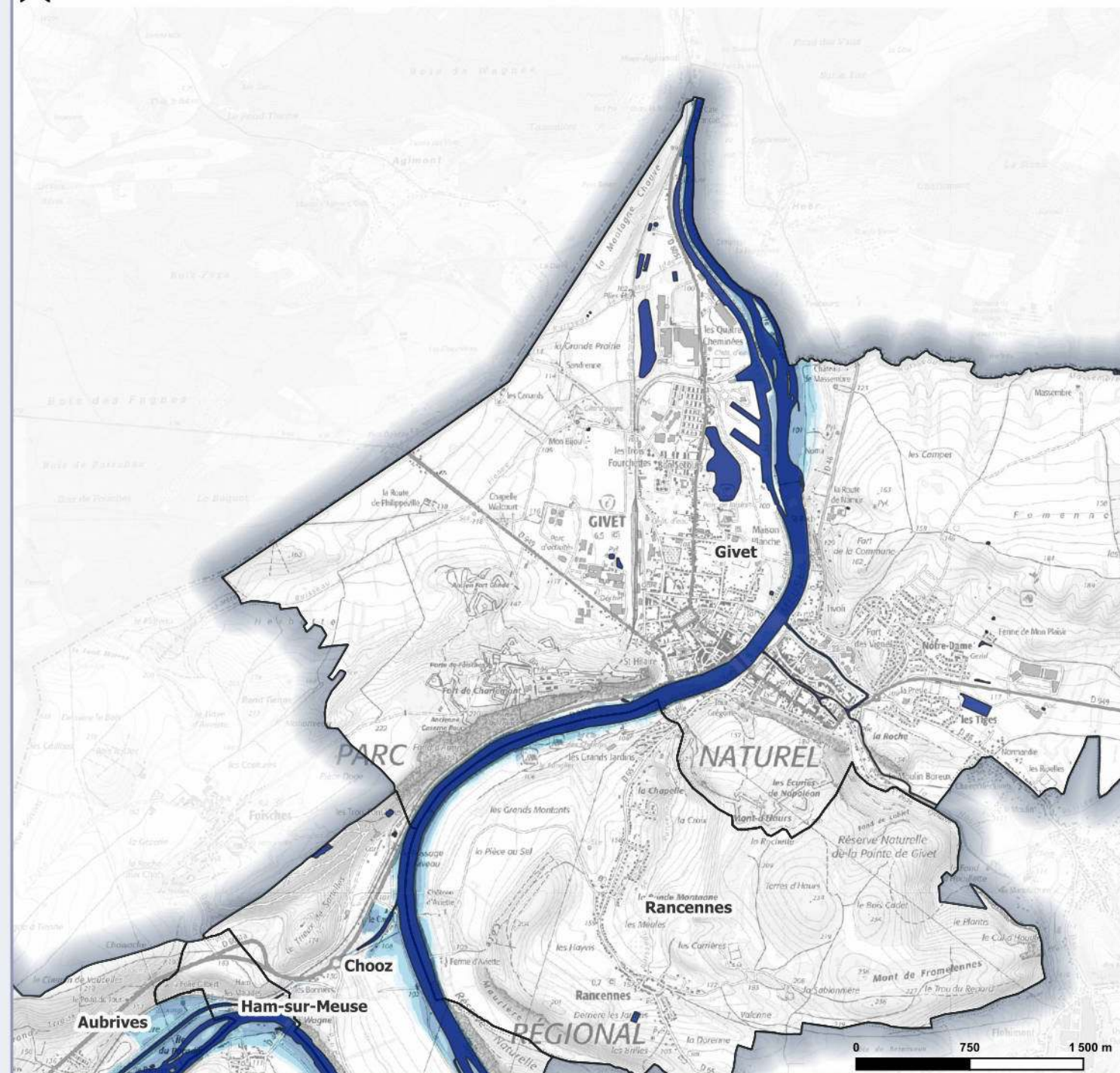
Secteur 12

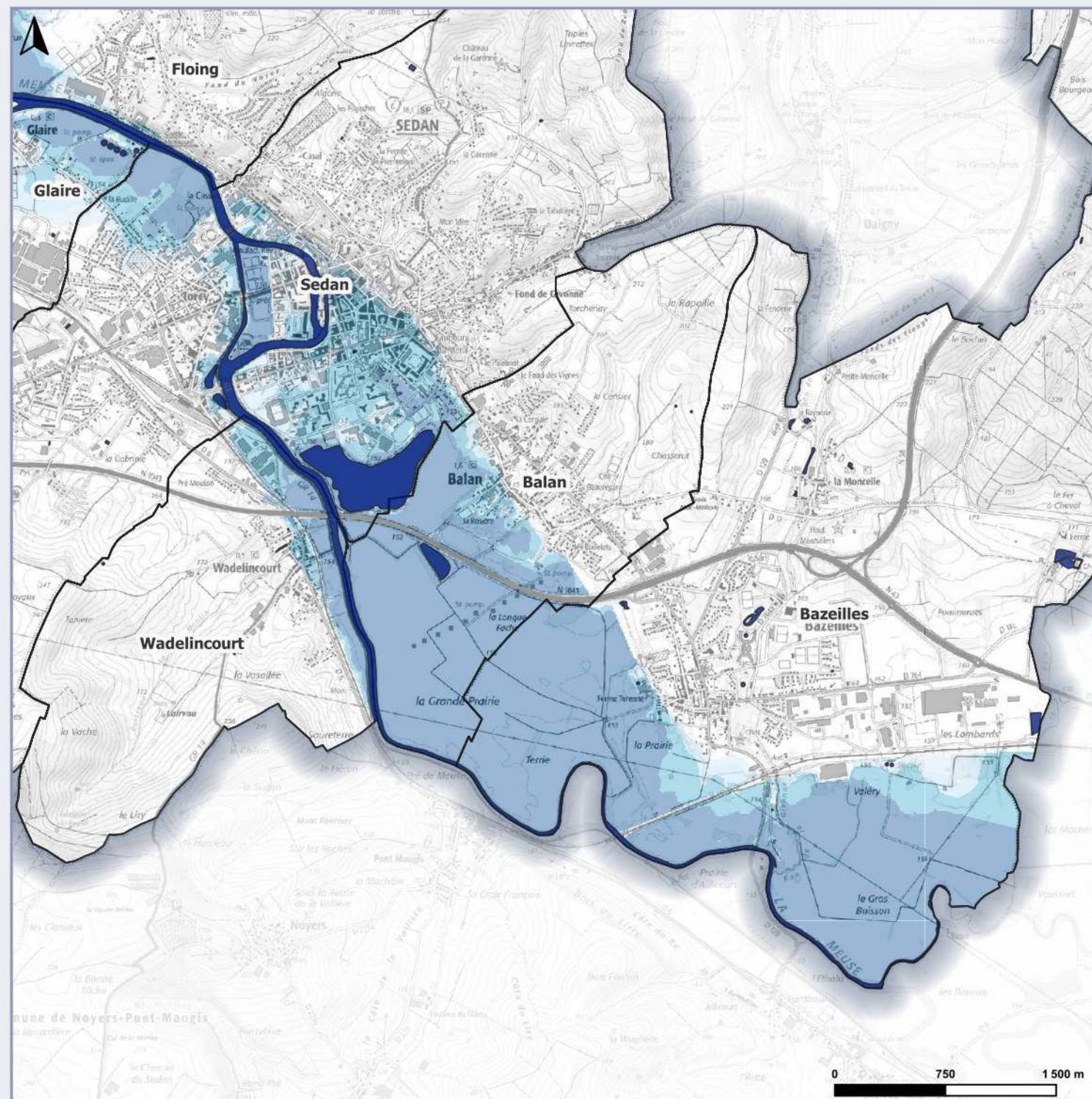
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario extrême

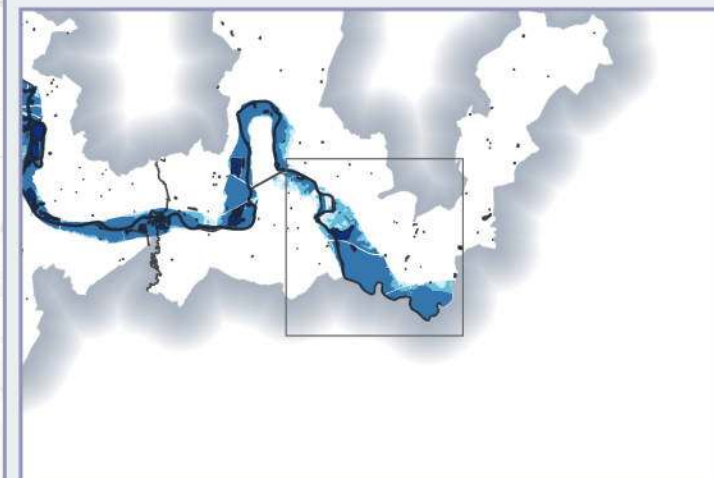
Secteur 1

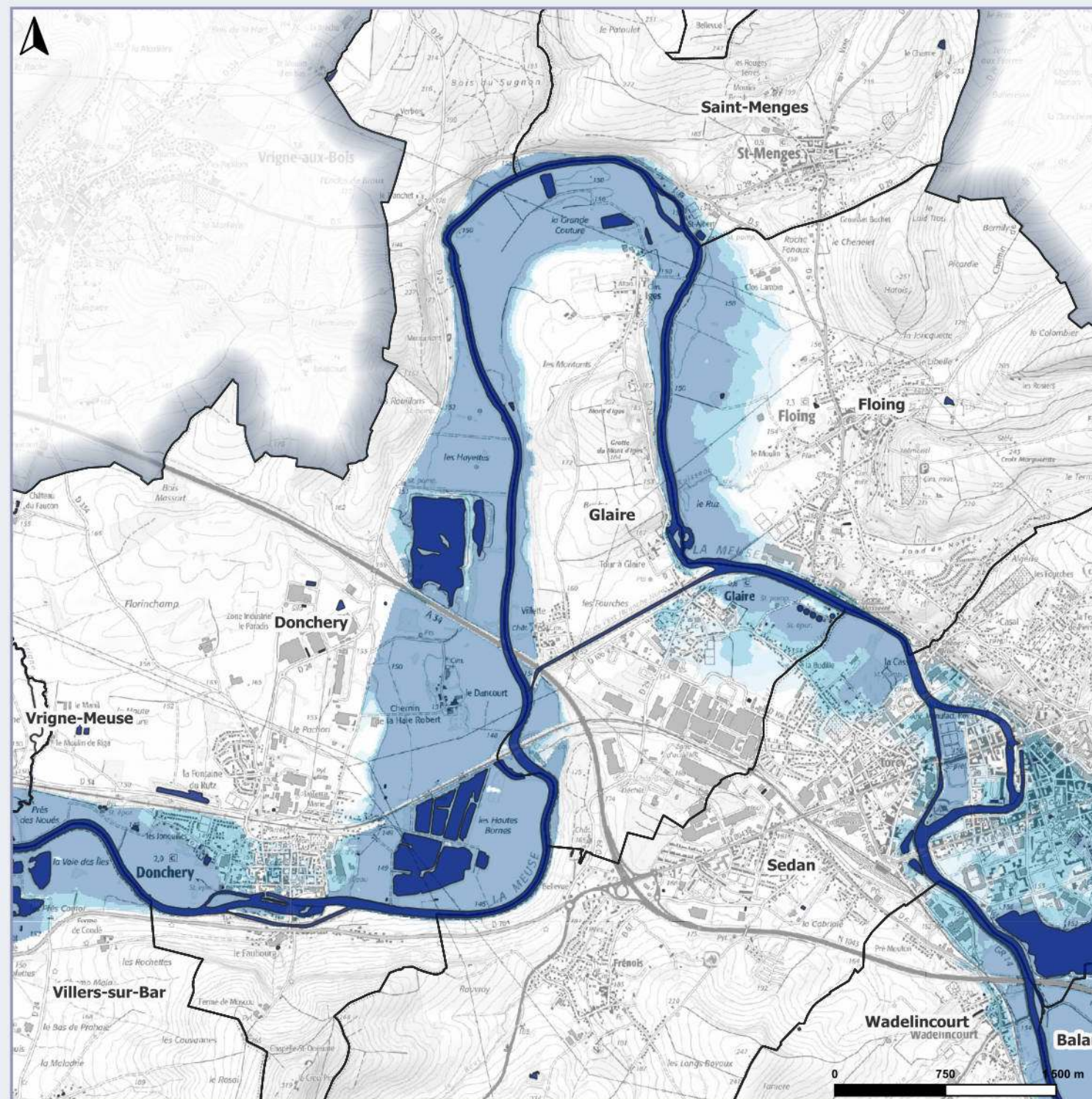
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario extrême

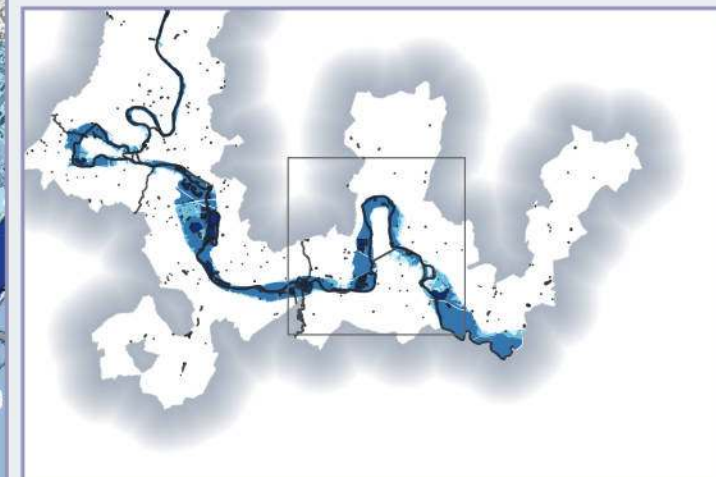
Secteur 2

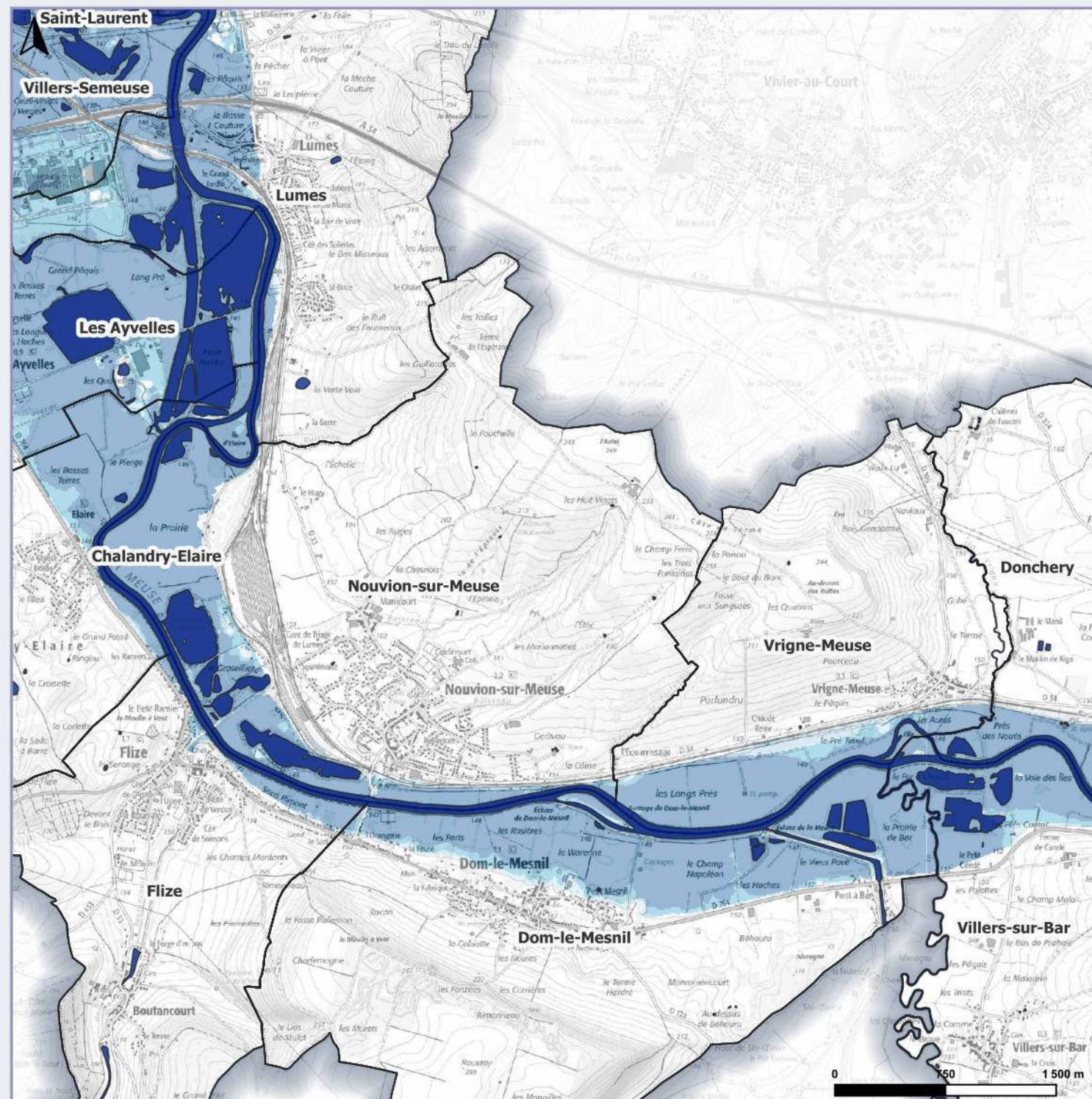
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario extrême

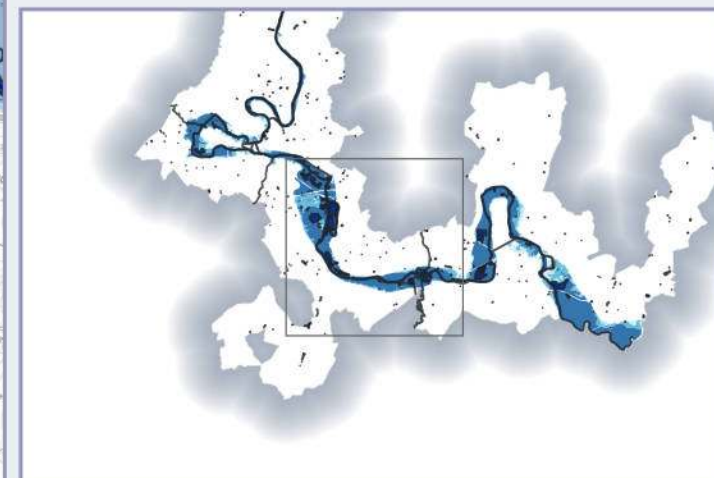
Secteur 3

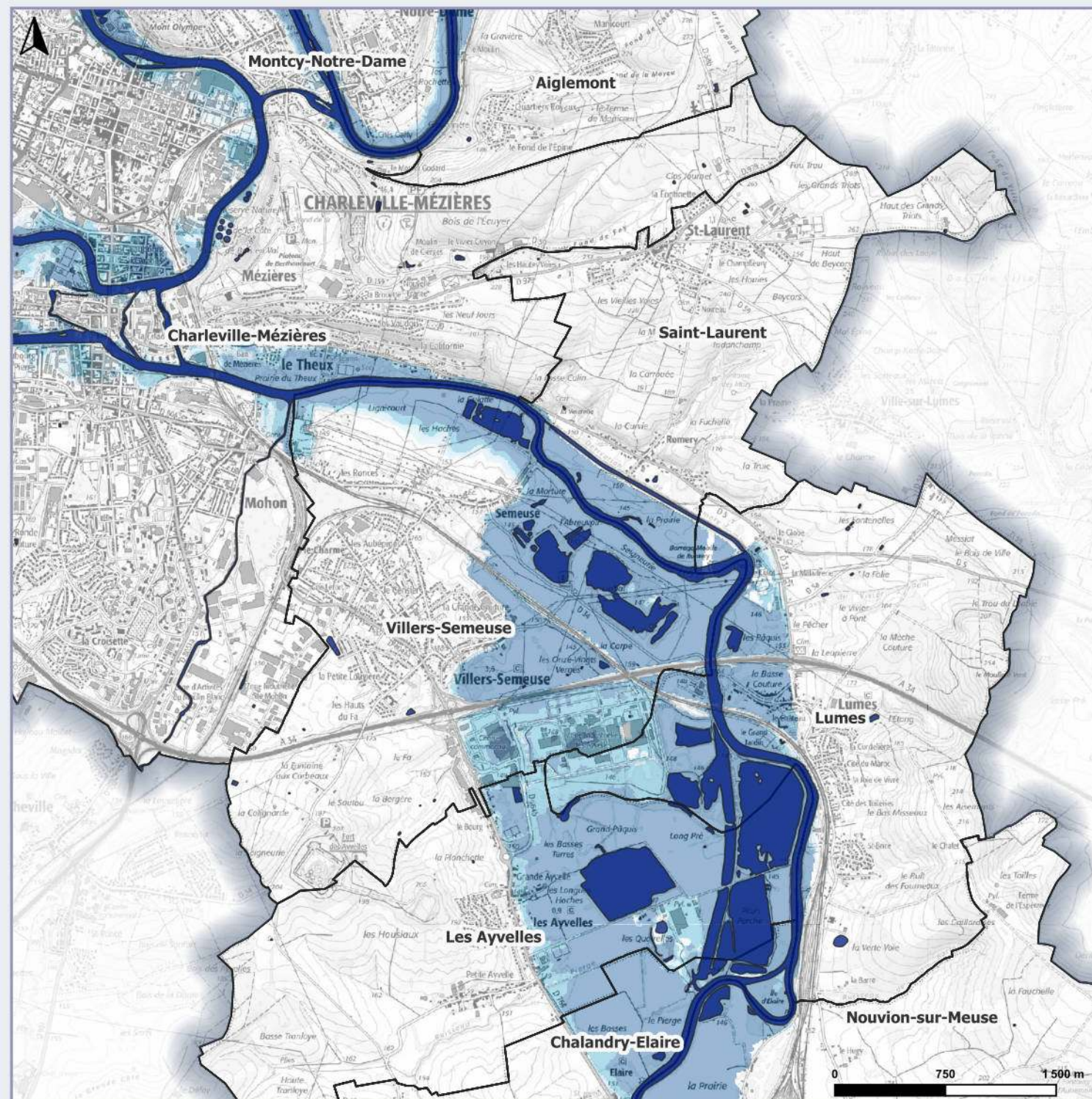
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario extrême

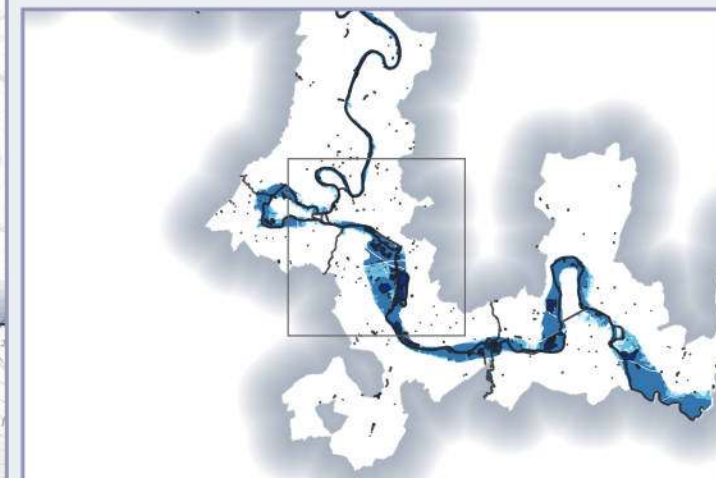
Secteur 4

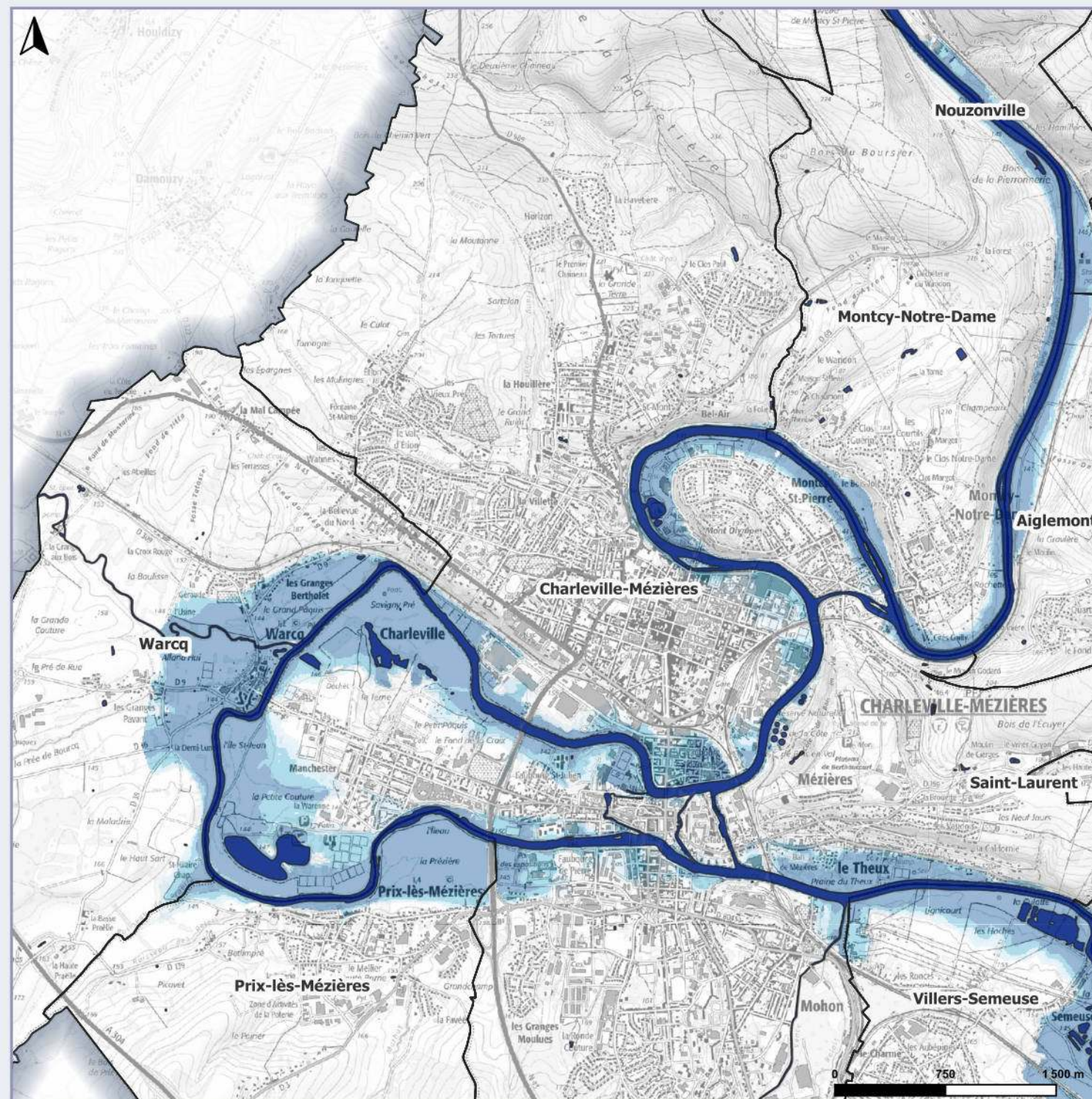
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario extrême

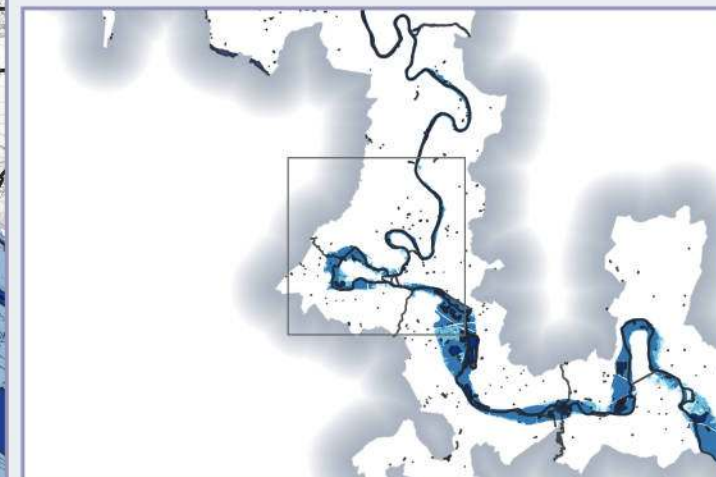
Secteur 5

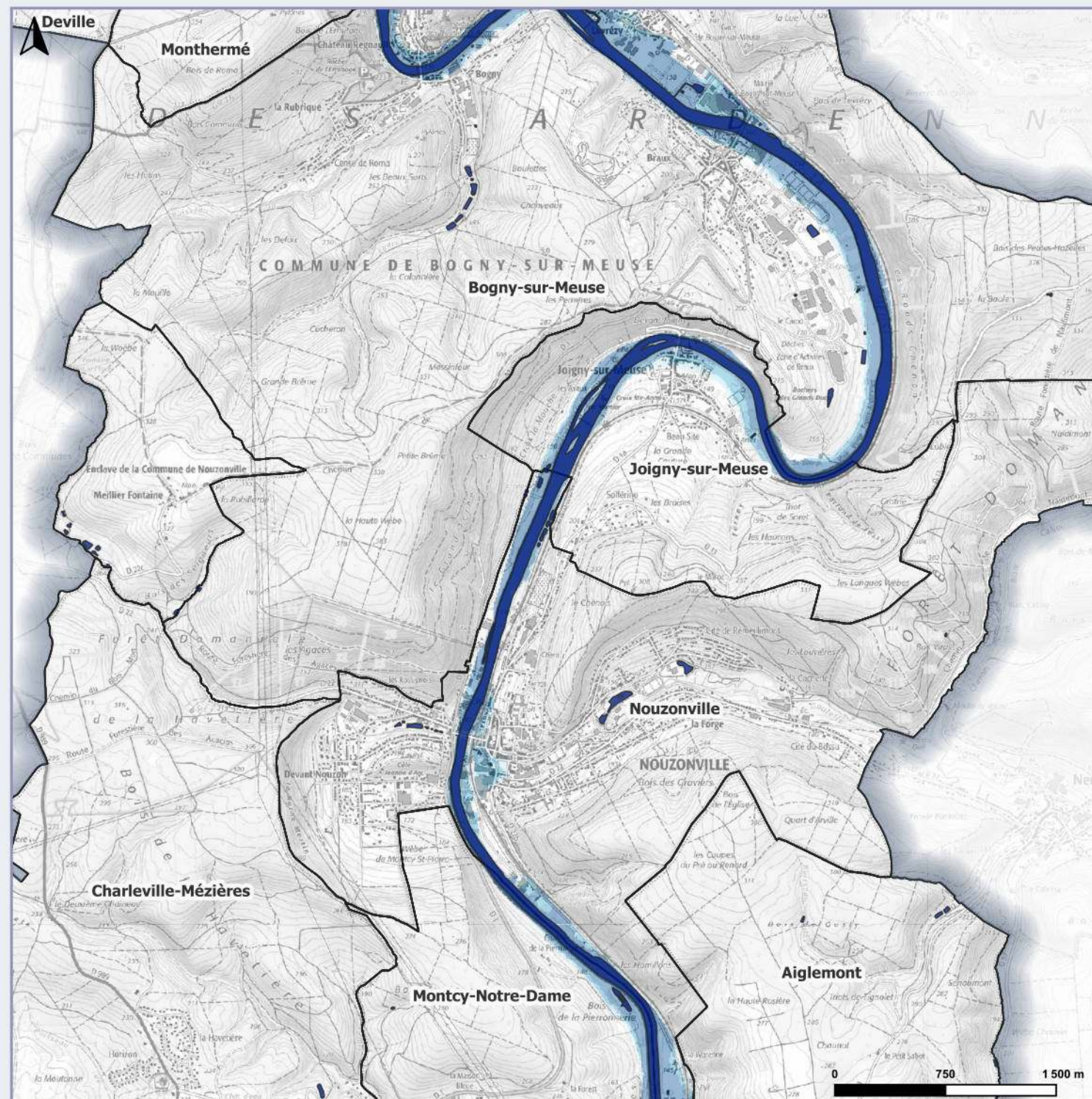
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario extrême

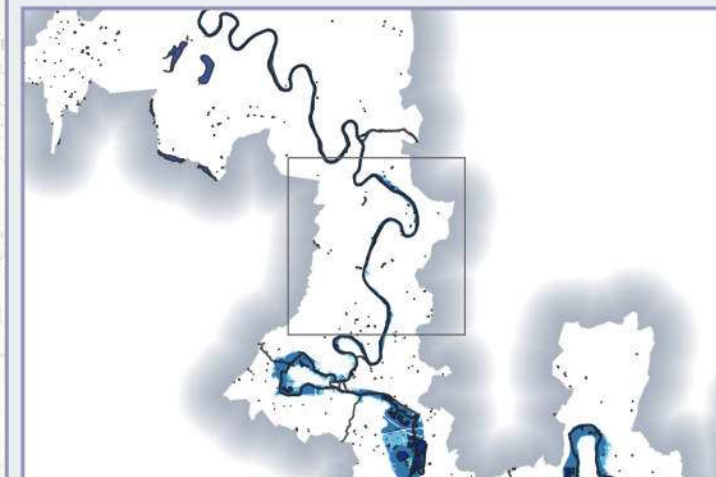
Secteur 6

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m



Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario extrême

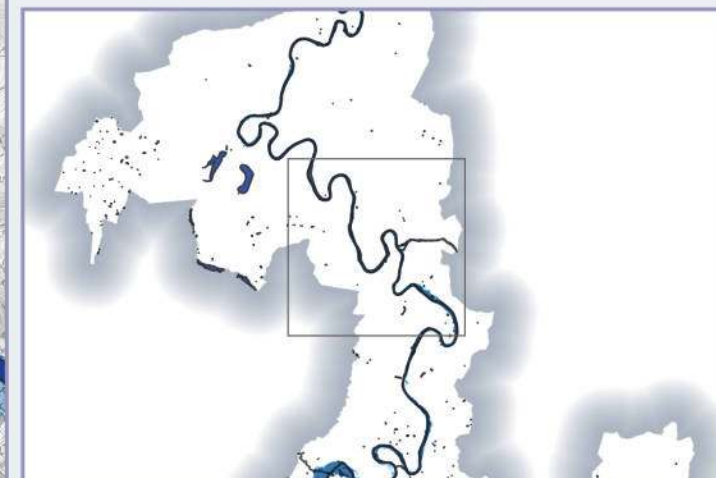
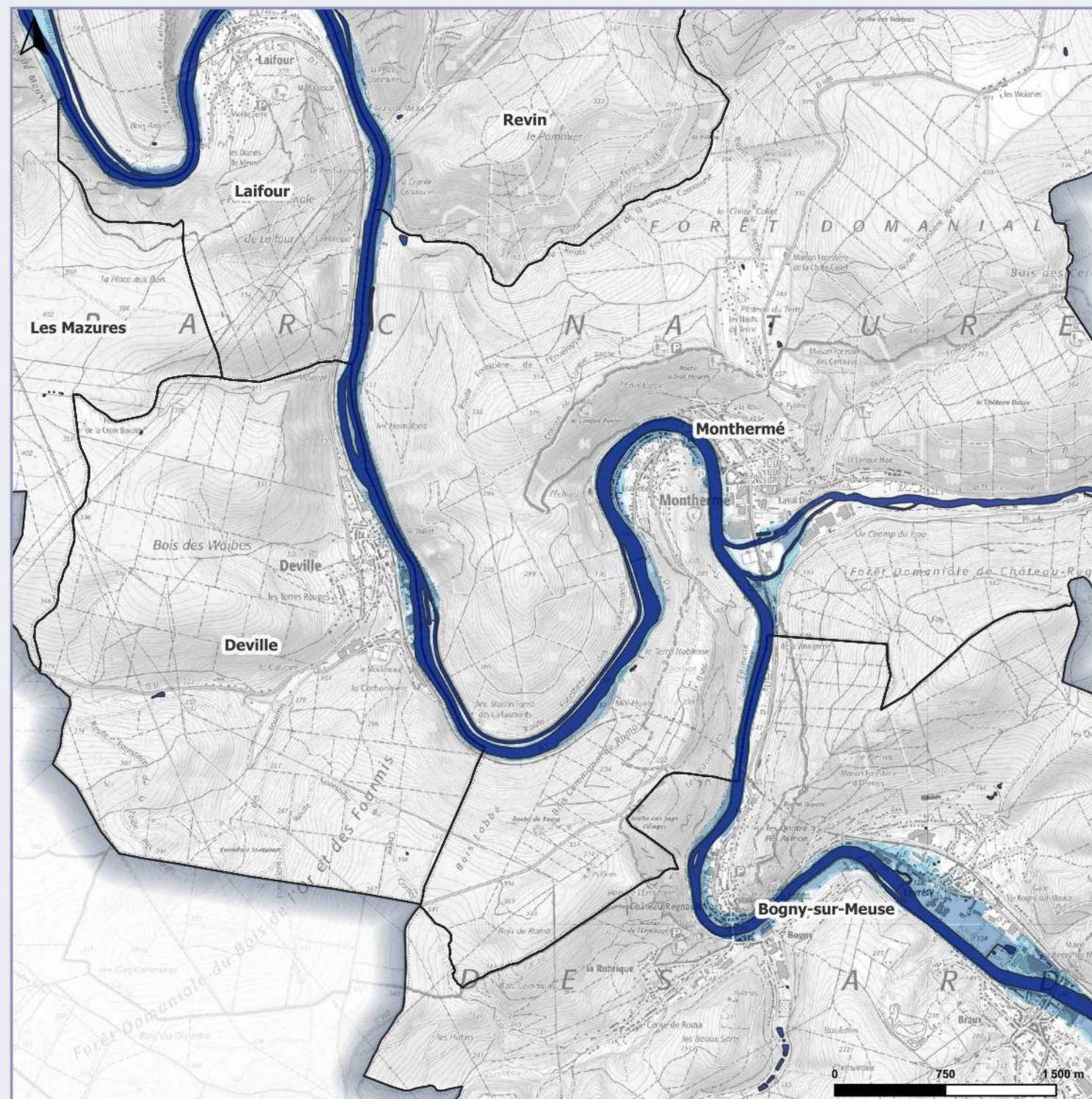
Secteur 7

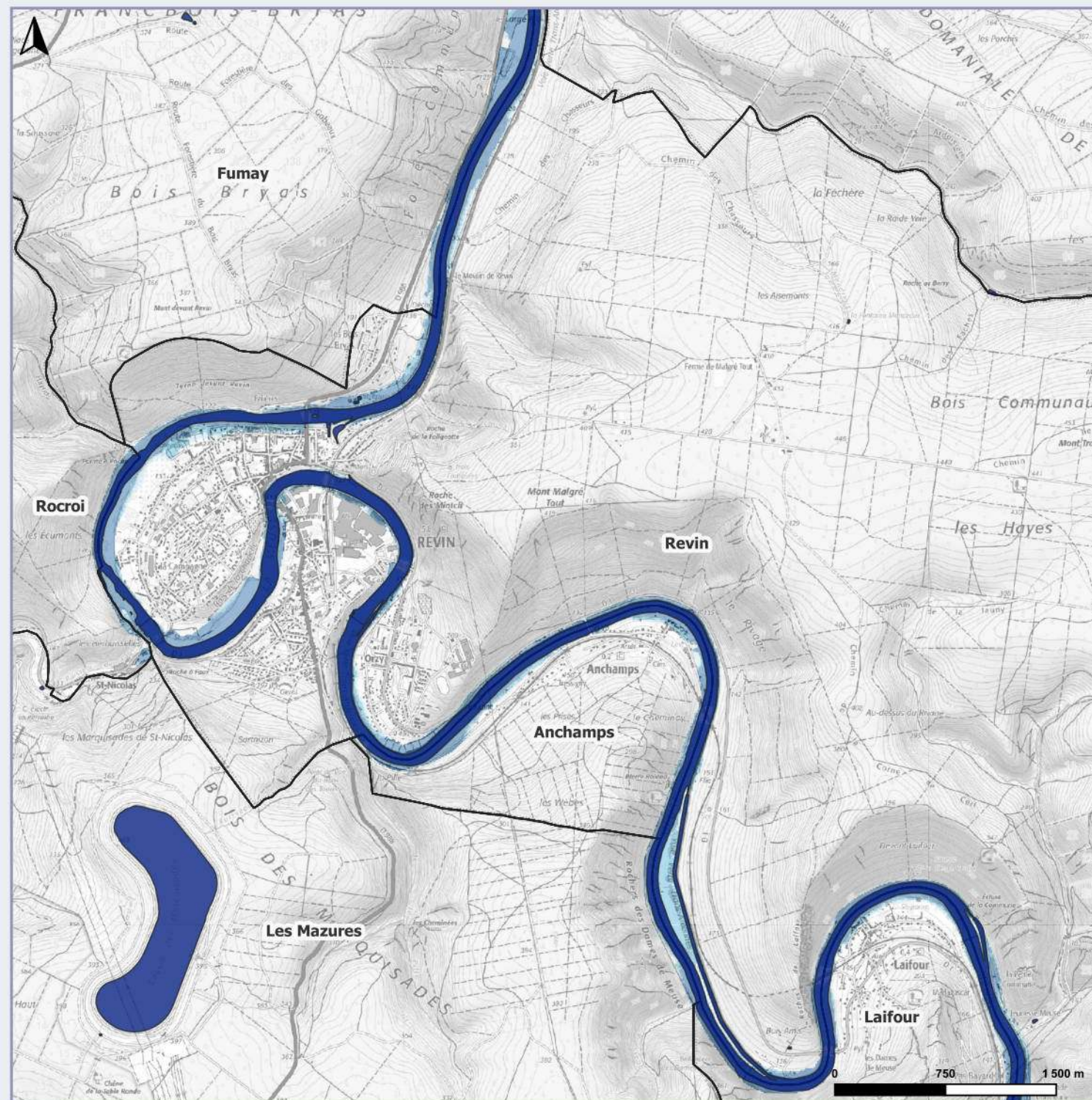
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario extrême

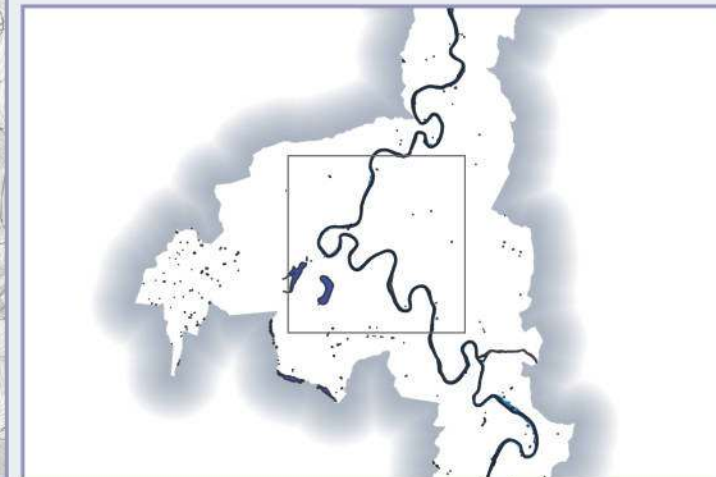
Secteur 8

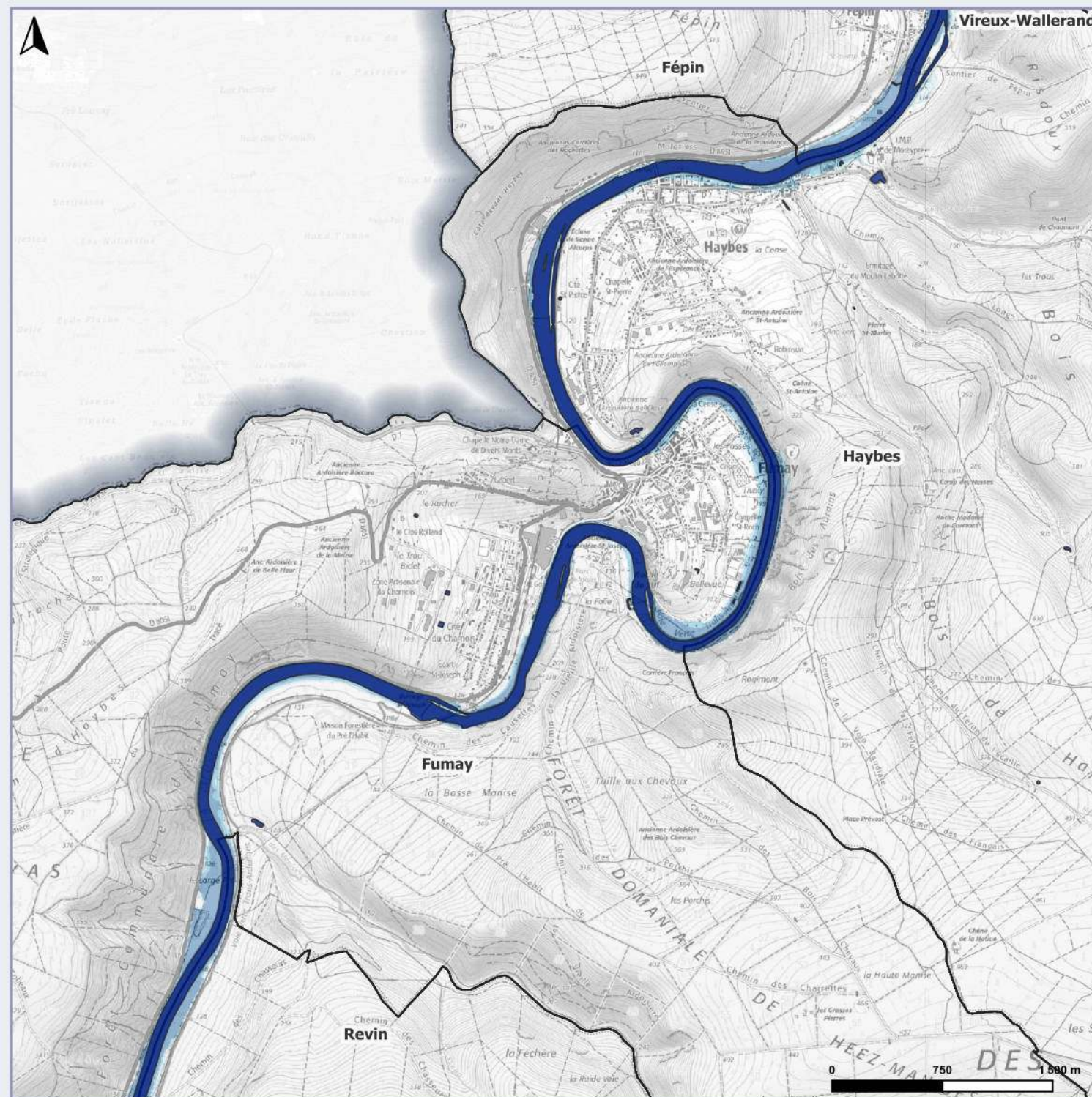
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario extrême

Secteur 9

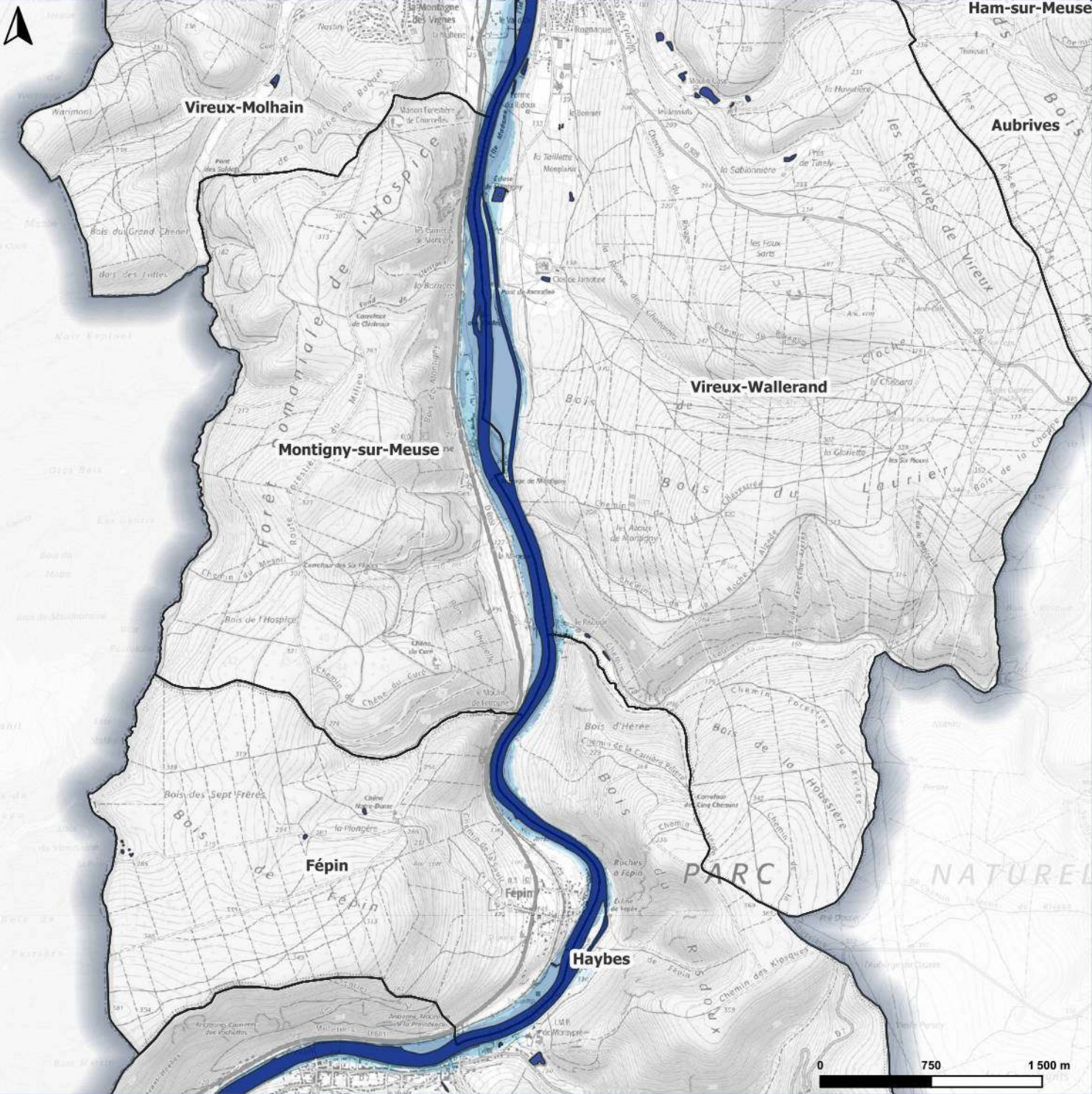
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau

Hauteurs d'eau - Scénario extrême

Secteur 10

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario extrême

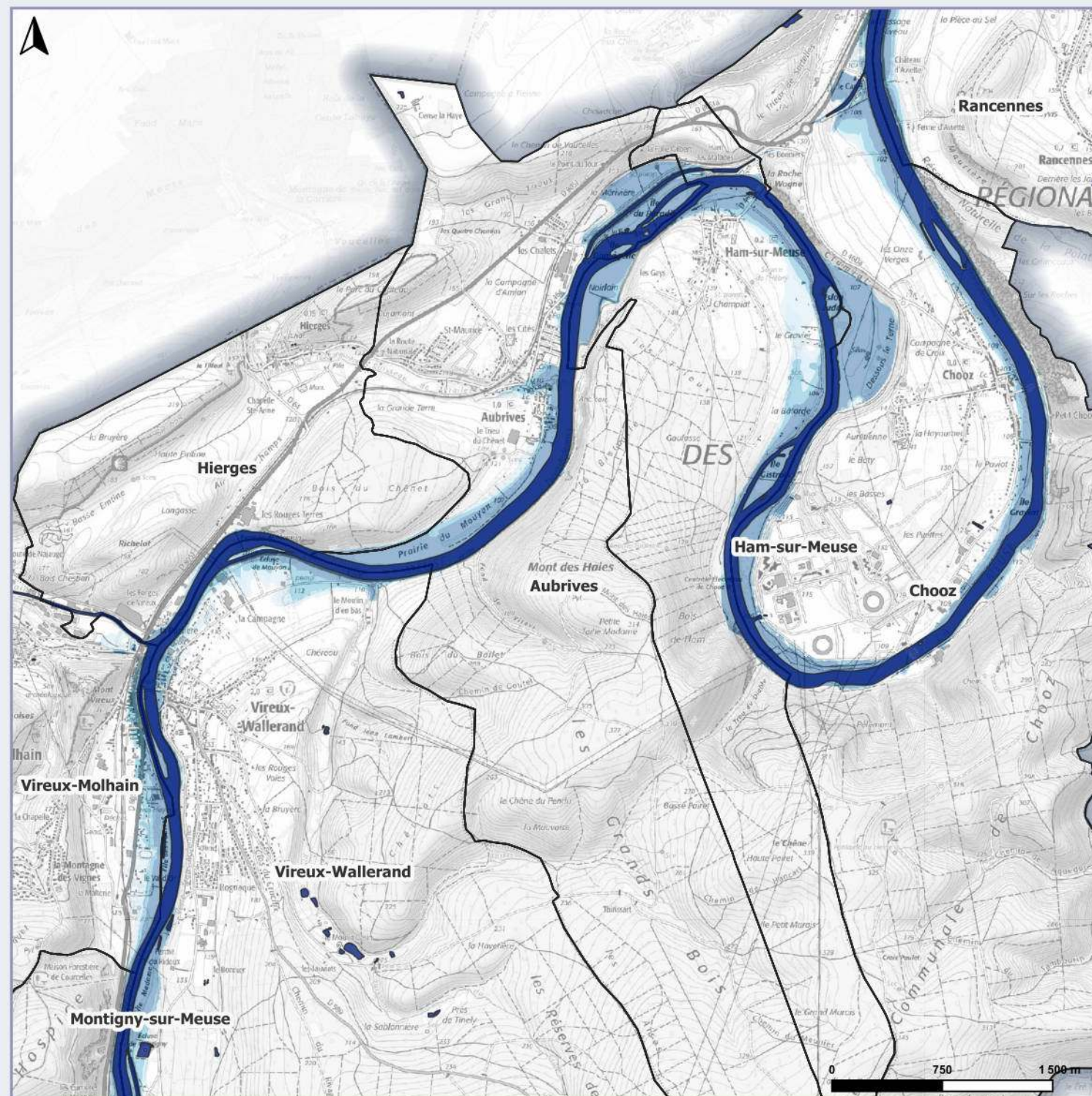
Secteur 11

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Sedan-Givet

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario extrême

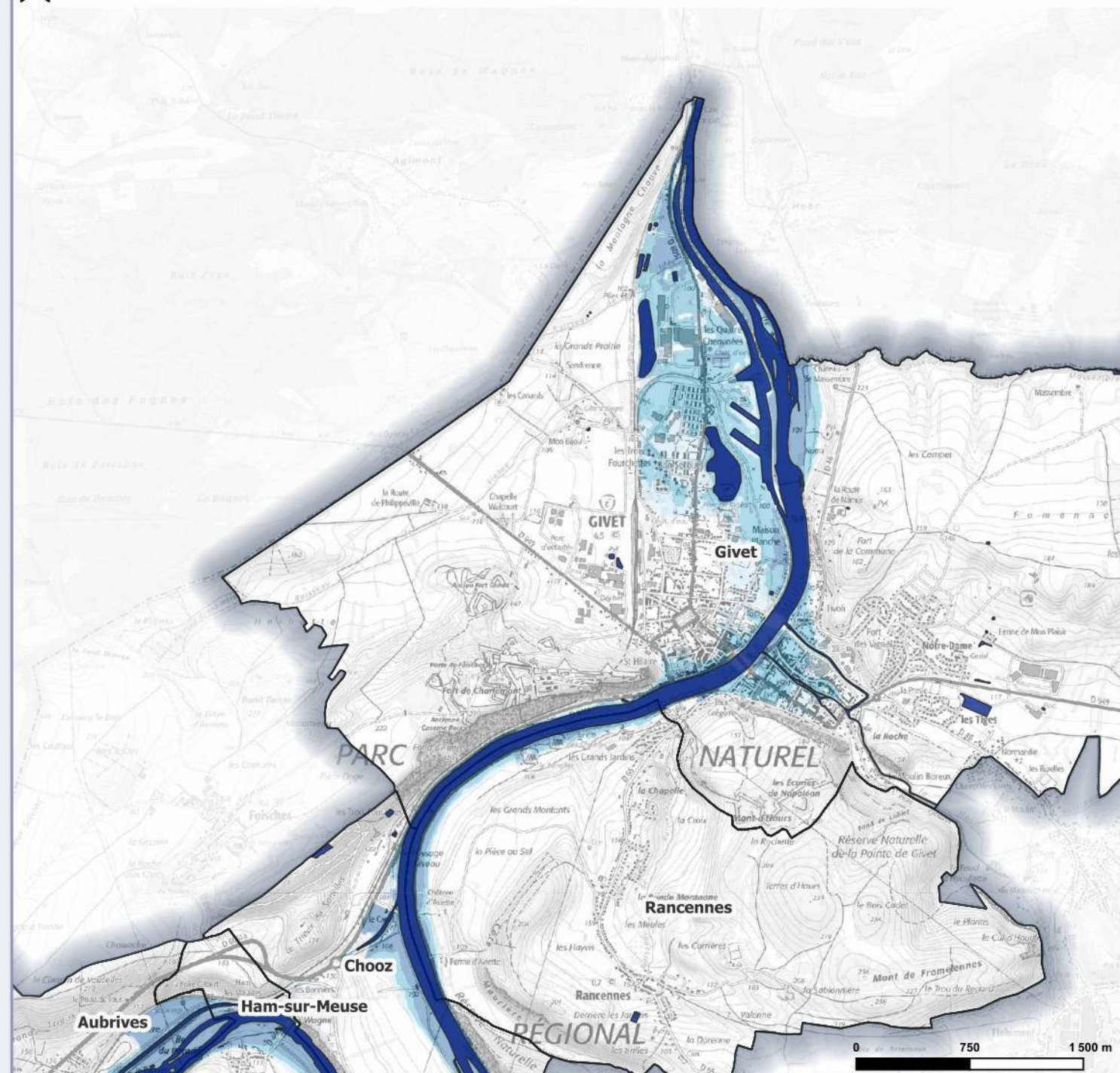
Secteur 12

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m



Avril 2020

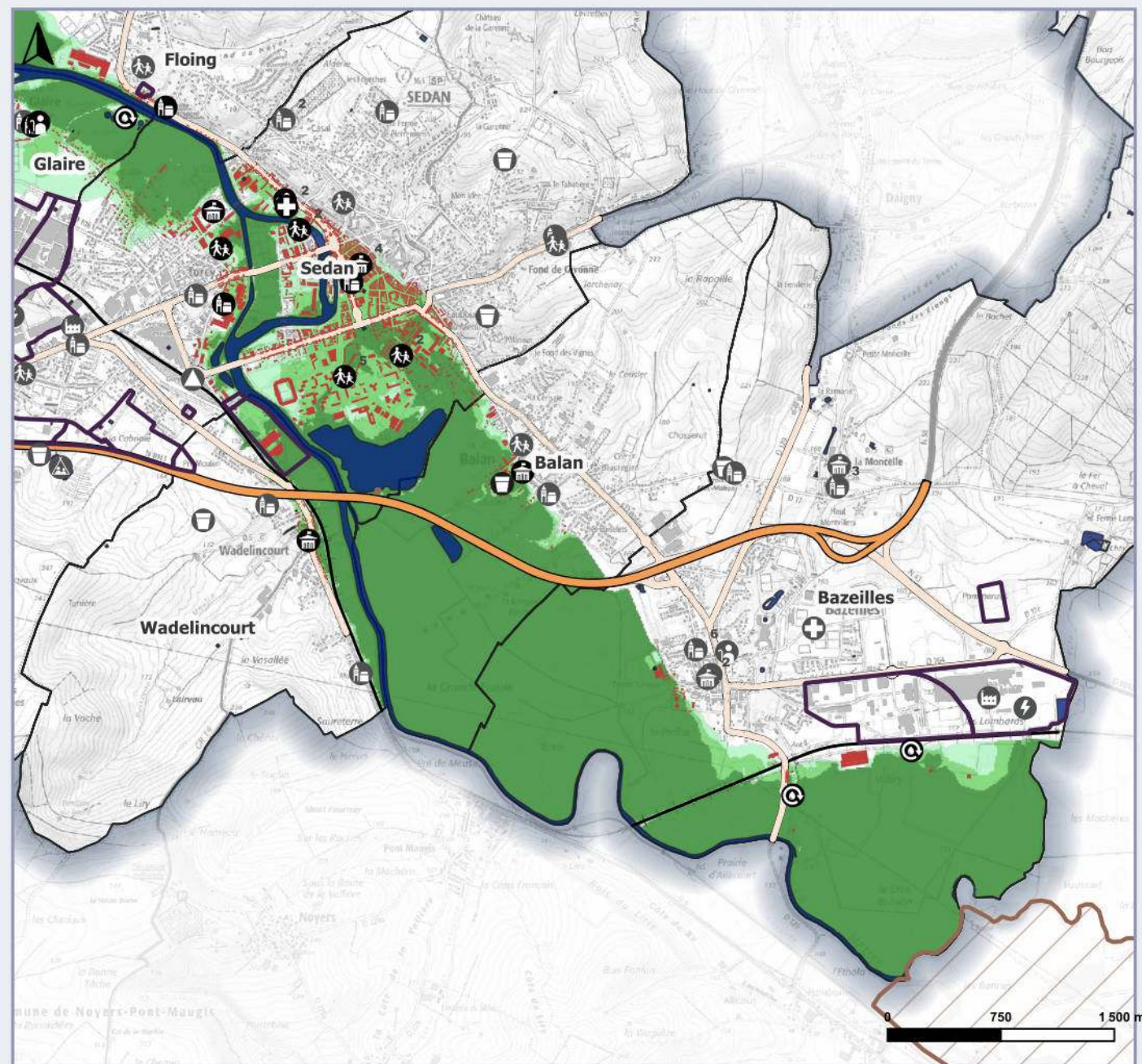


© IGN-Scan250 © IGN-BDTopo® 2025
Sources : se référer au rapport explicatif
Projection : RGF83 - Lambert 93

TRI de Sedan-Givet (Bassin de la Meuse)

Carte des risques - Aléa par débordement de cours d'eau

Secteur 1



Enjeux

En ZI Hors ZI

- Etablissement utile à la gestion de crise
- Hôpital
- École
- Maison de retraite
- Cimetière
- Prison
- Patrimoine culturel
- Camping
- Établissement susceptible de déverser des produits polluants
- Station de traitement des eaux usées
- Installation eau potable
- Poste de transformation
- Autre enjeu sensible à la gestion de crise

- Zone protégée au titre de la DCE
- Zone d'activité
- Bâtiments en ZI
- Bâtiments hors ZI
- Surface en eau permanente

Réseaux de transport

- Autoroute
- Routes faisant office de liaison principale
- Voie ferrée

Protections contre les inondations

- Système d'endiguement en cours d'instruction
- Système d'endiguement existant ou en construction

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

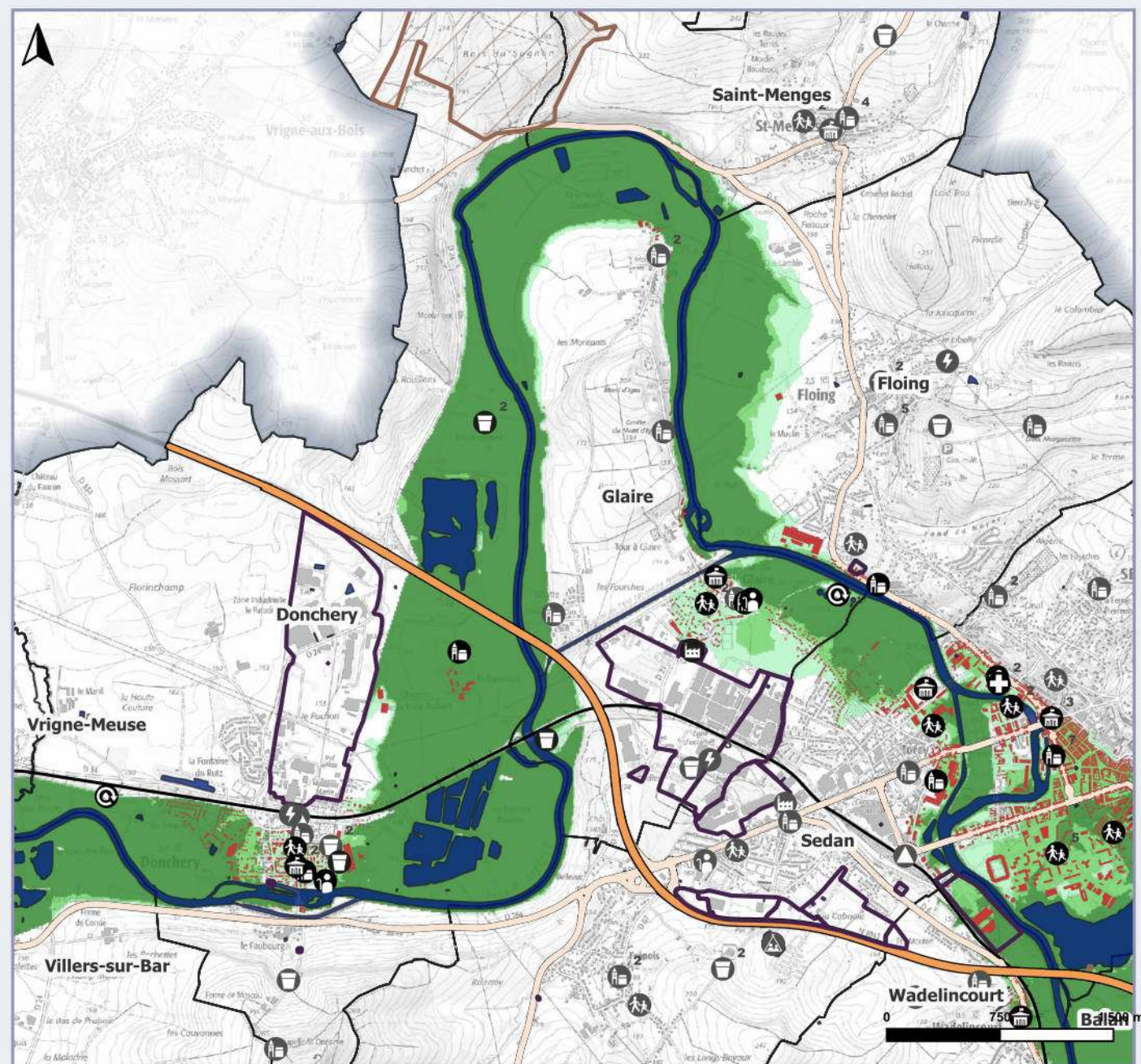
Description des surfaces inondables

- Scénario fréquent
- Scénario moyen
- Scénario extrême

TRI de Sedan-Givet (Bassin de la Meuse)

Carte des risques - Aléa par débordement de cours d'eau

Secteur 2



Enjeux

En ZI Hors ZI

- Etablissement utile à la gestion de crise
- Hôpital
- École
- Maison de retraite
- Cimetière
- Prison
- Patrimoine culturel
- Camping
- Établissement susceptible de déverser des produits polluants
- Station de traitement des eaux usées
- Installation eau potable
- Poste de transformation
- Autre enjeu sensible à la gestion de crise

- Zone protégée au titre de la DCE
- Zone d'activité
- Bâtiments en ZI
- Bâtiments hors ZI
- Surface en eau permanente

Réseaux de transport

- Autoroute
- Routes faisant office de liaison principale
- Voie ferrée

Protections contre les inondations

- Système d'endiguement en cours d'instruction
- Système d'endiguement existant ou en construction

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

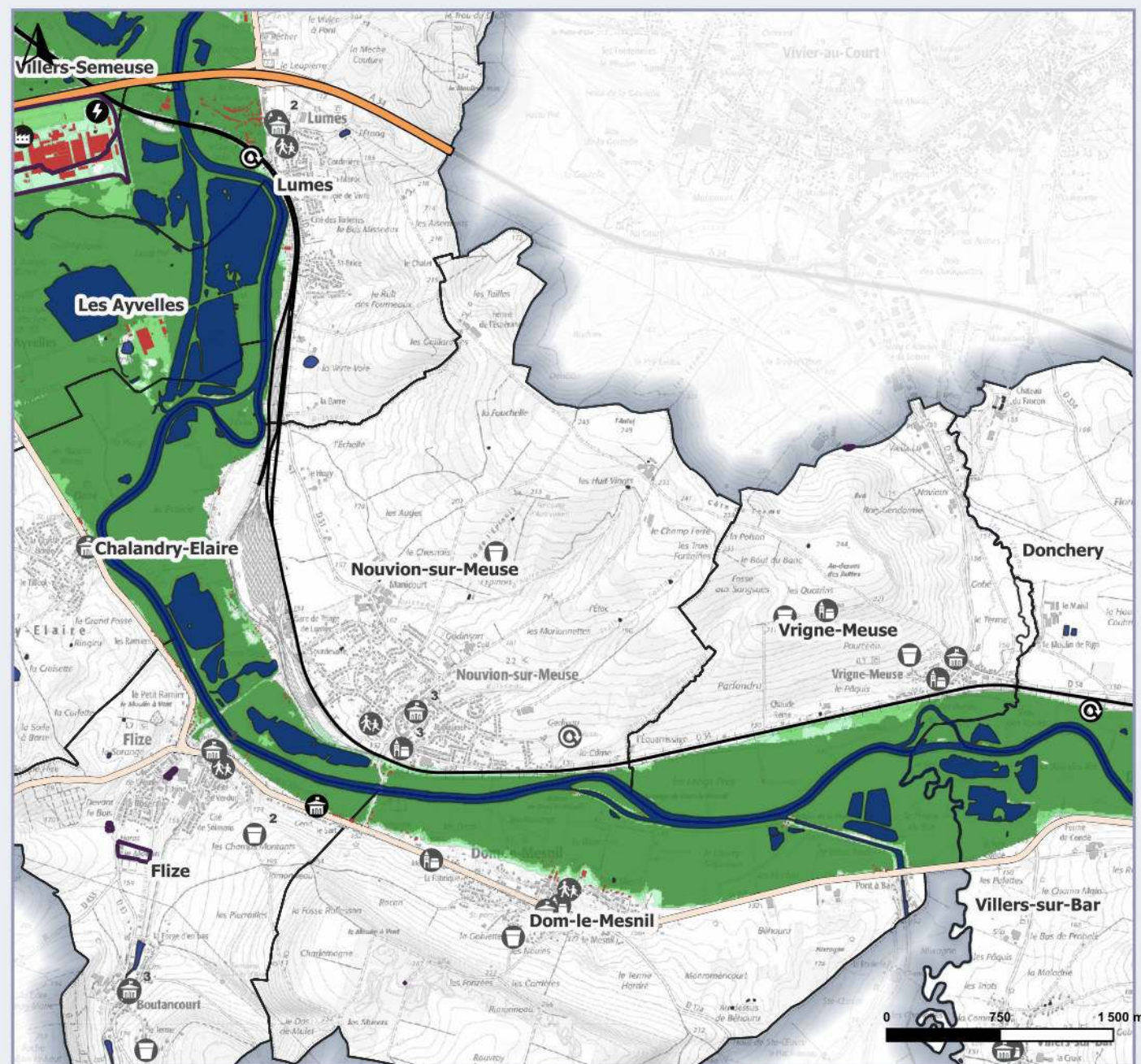
Description des surfaces inondables

- Scénario fréquent
- Scénario moyen
- Scénario extrême

TRI de Sedan-Givet (Bassin de la Meuse)

Carte des risques - Aléa par débordement de cours d'eau

Secteur 3



Enjeux

En ZI Hors ZI

- Etablissement utile à la gestion de crise
- Hôpital
- École
- Maison de retraite
- Cimetière
- Prison
- Patrimoine culturel
- Camping
- Établissement susceptible de déverser des produits polluants
- Station de traitement des eaux usées
- Installation eau potable
- Poste de transformation
- Autre enjeu sensible à la gestion de crise

Zone protégée au titre de la DCE

Zone d'activité

Bâtiments en ZI

Bâtiments hors ZI

Surface en eau permanente

Réseaux de transport

- Autoroute
- Routes faisant office de liaison principale
- Voie ferrée

Protections contre les inondations

- Système d'endiguement en cours d'instruction
- Système d'endiguement existant ou en construction

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Description des surfaces inondables

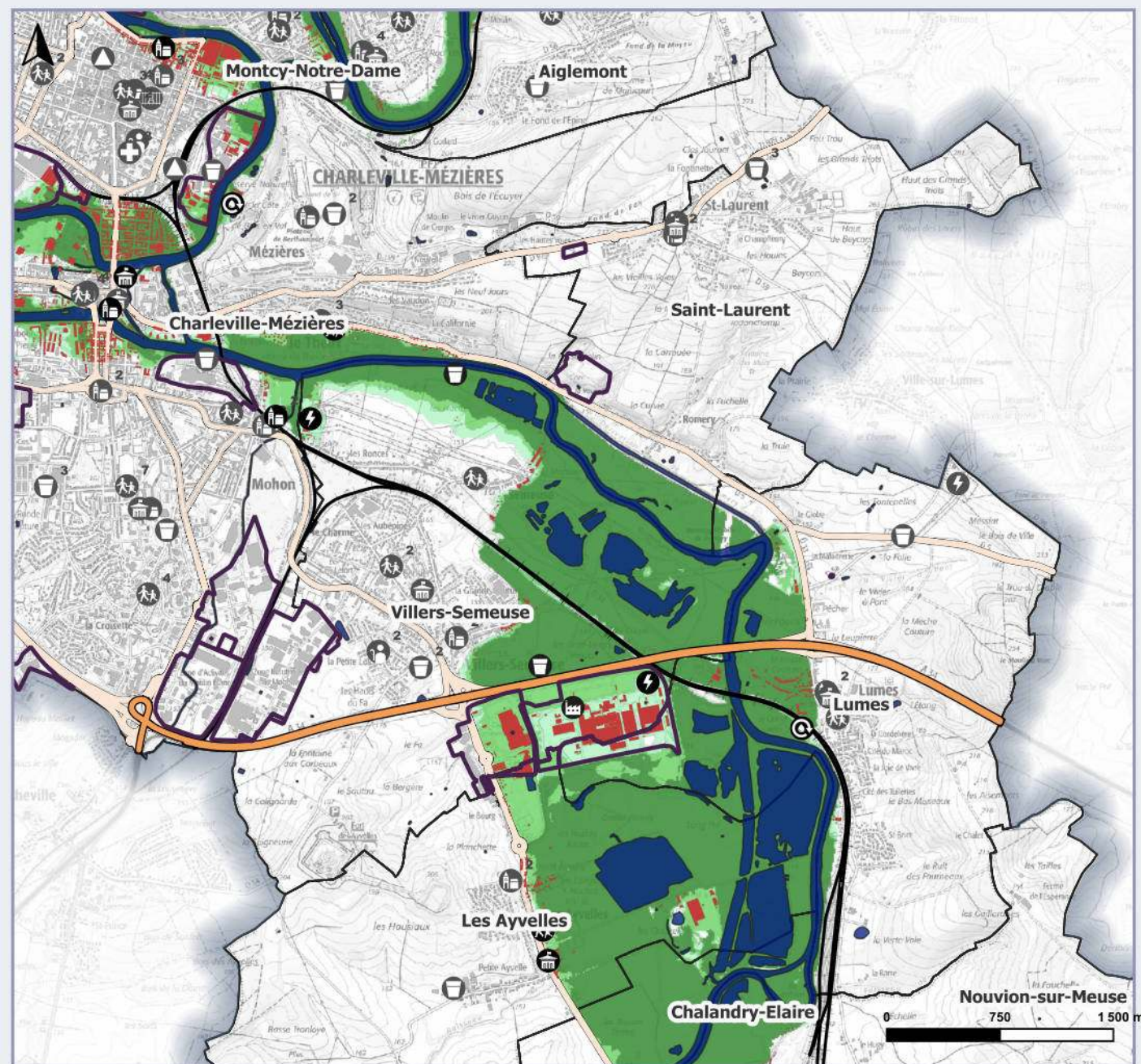
- Scénario fréquent
- Scénario moyen
- Scénario extrême

0 750 1 500 m

TRI de Sedan-Givet (Bassin de la Meuse)

Carte des risques - Aléa par débordement de cours d'eau

Secteur 4



Enjeux

En ZI Hors ZI

- Etablissement utile à la gestion de crise
- Hôpital
- École
- Maison de retraite
- Cimetière
- Prison
- Patrimoine culturel
- Camping
- Établissement susceptible de déverser des produits polluants
- Station de traitement des eaux usées
- Installation eau potable
- Poste de transformation
- Autre enjeu sensible à la gestion de crise

- Zone protégée au titre de la DCE
- Zone d'activité
- Bâtiments en ZI
- Bâtiments hors ZI
- Surface en eau permanente

Réseaux de transport

- Autoroute
- Routes faisant office de liaison principale
- Voie ferrée

Protections contre les inondations

- Système d'endiguement en cours d'instruction
- Système d'endiguement existant ou en construction

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

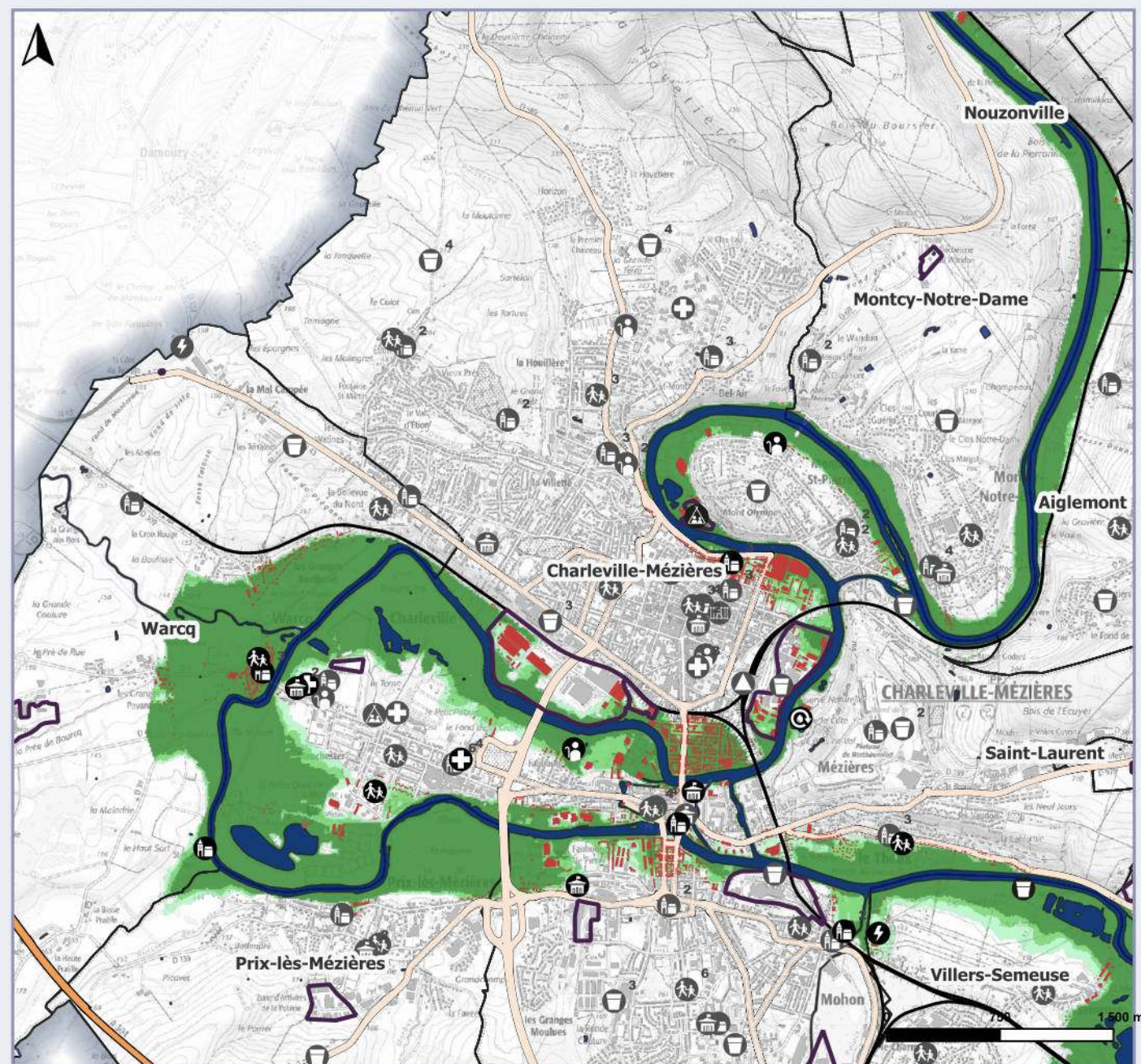
Description des surfaces inondables

- Scénario fréquent
- Scénario moyen
- Scénario extrême

TRI de Sedan-Givet (Bassin de la Meuse)

Carte des risques - Aléa par débordement de cours d'eau

Secteur 5



Enjeux

En ZI Hors ZI

- Etablissement utile à la gestion de crise
- Hôpital
- École
- Maison de retraite
- Cimetière
- Prison
- Patrimoine culturel
- Camping
- Établissement susceptible de déverser des produits polluants
- Station de traitement des eaux usées
- Installation eau potable
- Poste de transformation
- Autre enjeu sensible à la gestion de crise

Zone protégée au titre de la DCE

Zone d'activité

Bâtiments en ZI

Bâtiments hors ZI

Surface en eau permanente

Réseaux de transport

- Autoroute
- Routes faisant office de liaison principale
- Voie ferrée

Protections contre les inondations

- Système d'endiguement en cours d'instruction
- Système d'endiguement existant ou en construction

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

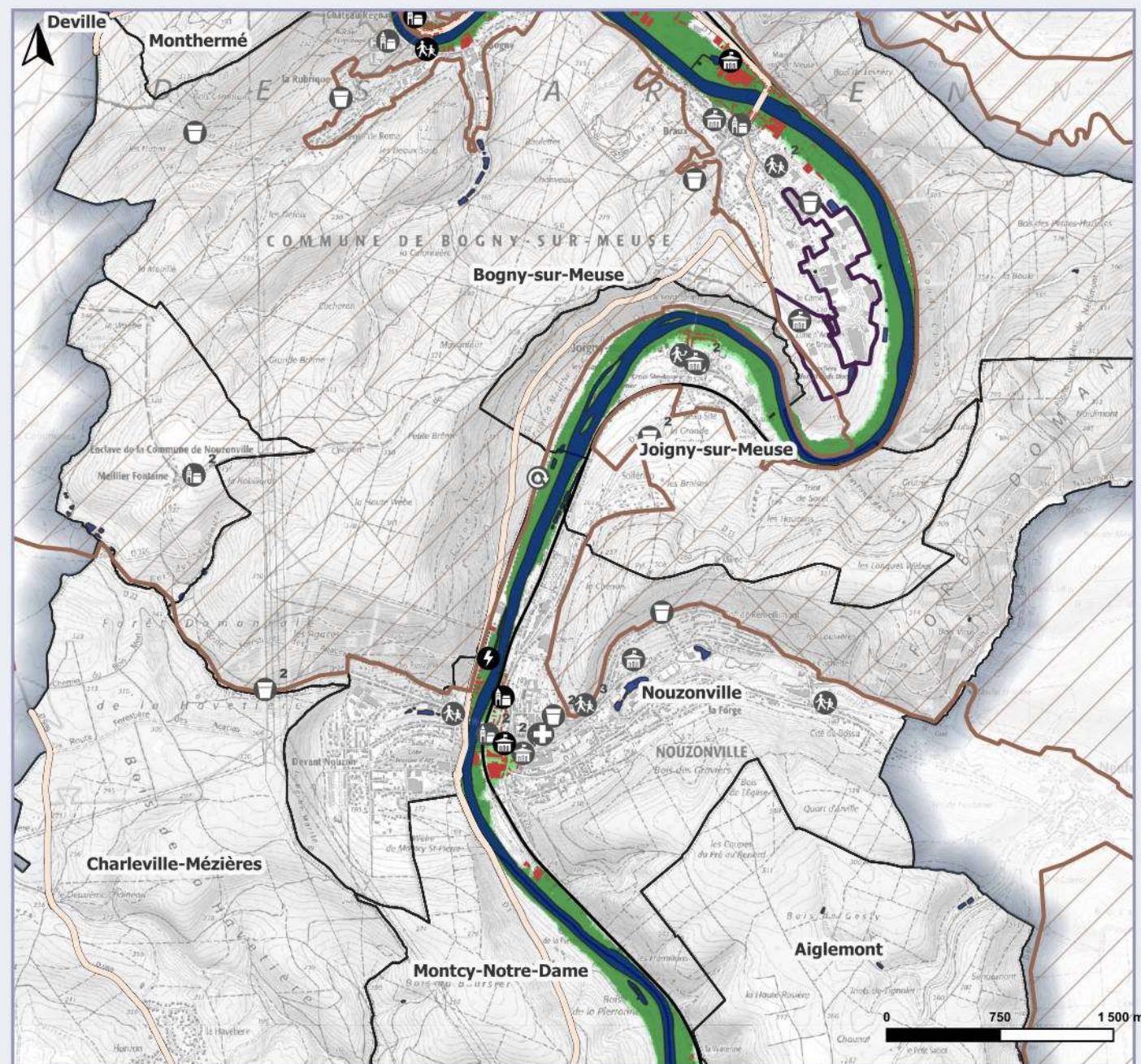
Description des surfaces inondables

- Scénario fréquent
- Scénario moyen
- Scénario extrême

TRI de Sedan-Givet (Bassin de la Meuse)

Carte des risques - Aléa par débordement de cours d'eau

Secteur 6



Enjeux

En ZI Hors ZI

- Etablissement utile à la gestion de crise
- Hôpital
- École
- Maison de retraite
- Cimetière
- Prison
- Patrimoine culturel
- Camping
- Établissement susceptible de déverser des produits polluants
- Station de traitement des eaux usées
- Installation eau potable
- Poste de transformation
- Autre enjeu sensible à la gestion de crise

Zone protégée au titre de la DCE

Zone d'activité

Bâtiments en ZI

Bâtiments hors ZI

Surface en eau permanente

Réseaux de transport

Autoroute

Routes faisant office de liaison principale

Voie ferrée

Protections contre les inondations

Système d'endiguement en cours d'instruction

Système d'endiguement existant ou en construction

Découpage administratif

Périmètre du TRI

Limites de communes

Description des surfaces inondables

Scénario fréquent

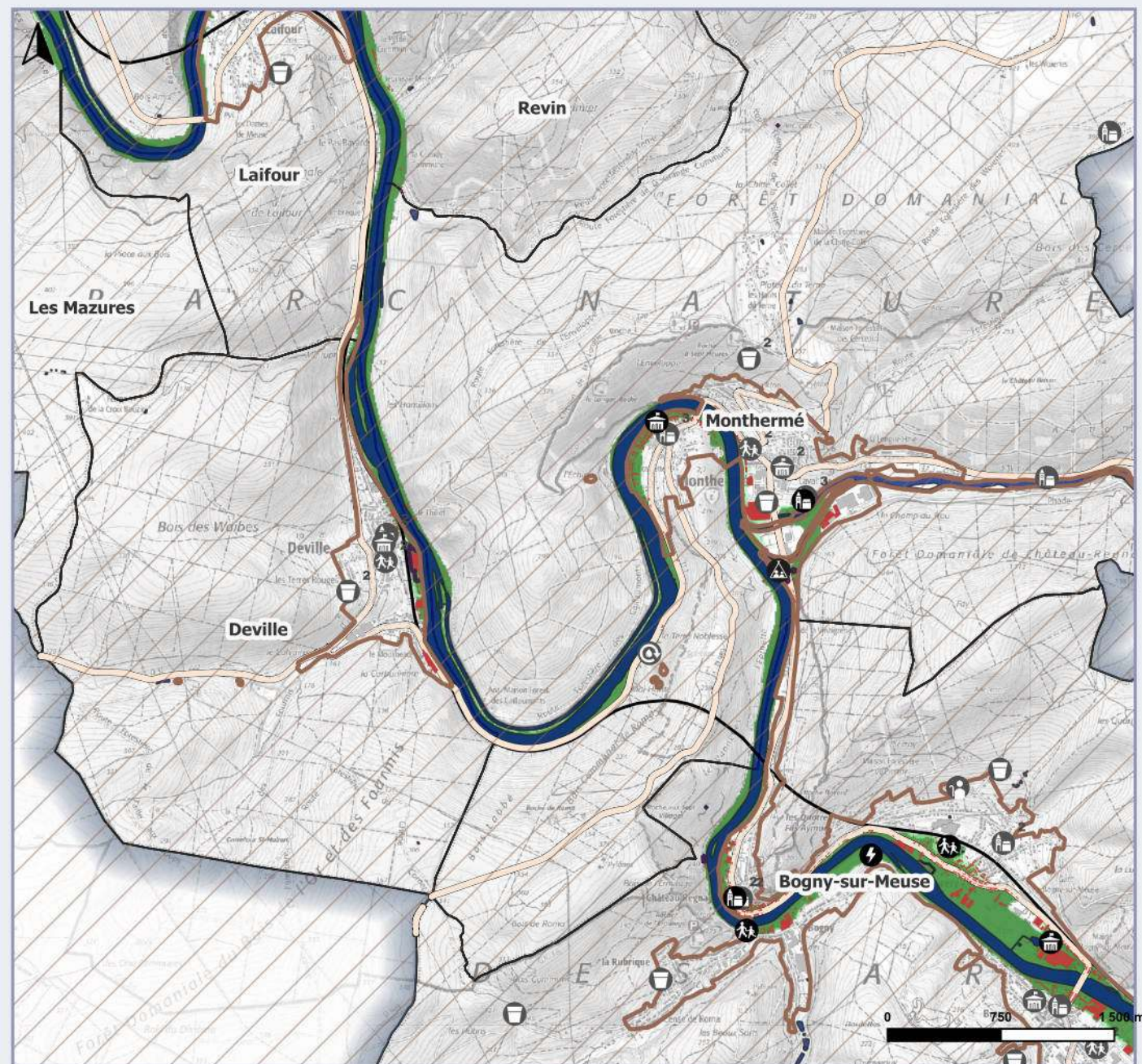
Scénario moyen

Scénario extrême

TRI de Sedan-Givet (Bassin de la Meuse)

Carte des risques - Aléa par débordement de cours d'eau

Secteur 7



Enjeux

En ZI Hors ZI

- Etablissement utile à la gestion de crise
- Hôpital
- École
- Maison de retraite
- Cimetière
- Prison
- Patrimoine culturel
- Camping
- Établissement susceptible de déverser des produits polluants
- Station de traitement des eaux usées
- Installation eau potable
- Poste de transformation
- Autre enjeu sensible à la gestion de crise

Zone protégée au titre de la DCE

Zone d'activité

Bâtiments en ZI

Bâtiments hors ZI

Surface en eau permanente

Réseaux de transport

Autoroute

Routes faisant office de liaison principale

Voie ferrée

Protections contre les inondations

Système d'endiguement en cours d'instruction

Système d'endiguement existant ou en construction

Découpage administratif

Périmètre du TRI

Limites de communes

Description des surfaces inondables

Scénario fréquent

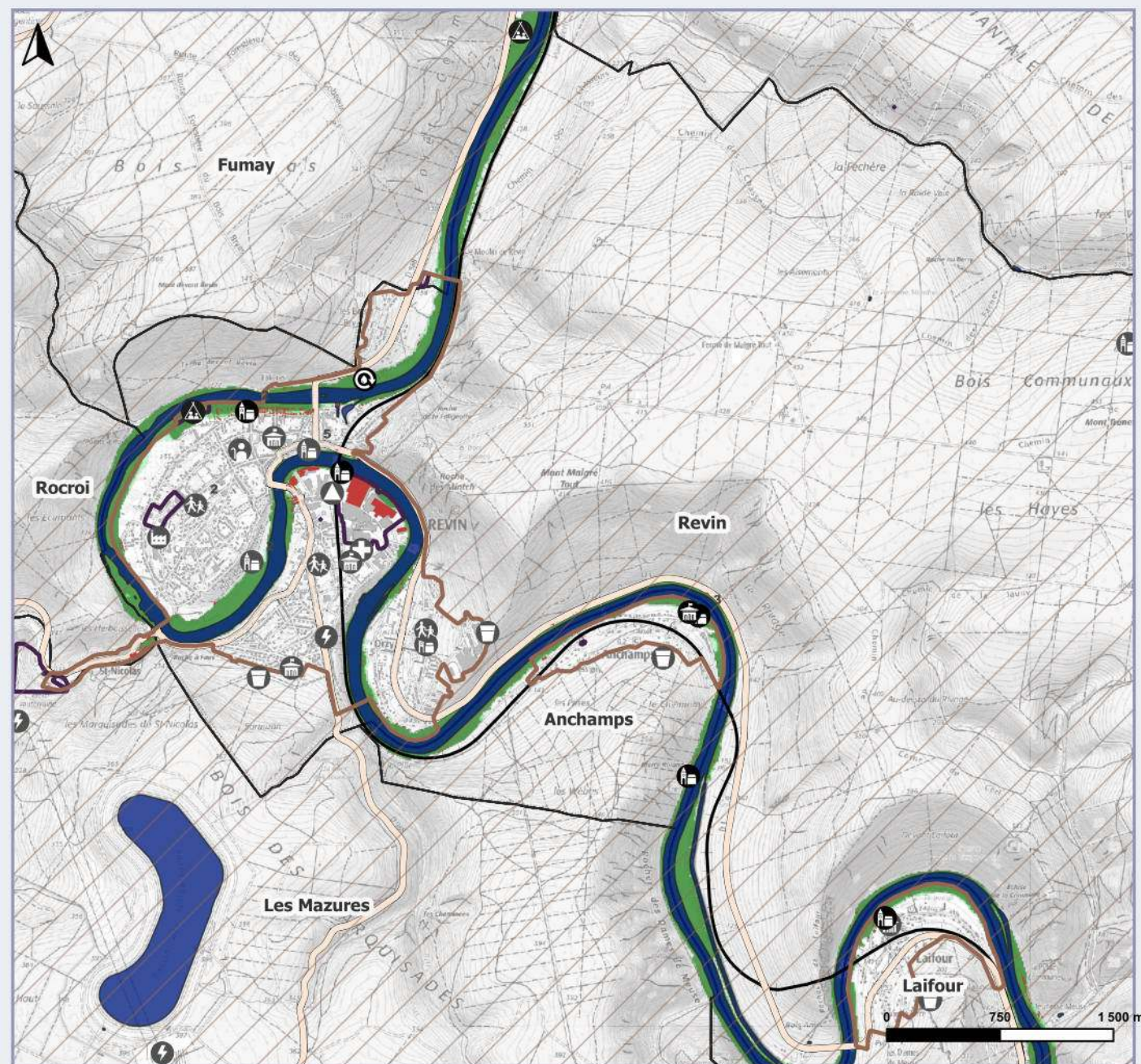
Scénario moyen

Scénario extrême

TRI de Sedan-Givet (Bassin de la Meuse)

Carte des risques - Aléa par débordement de cours d'eau

Secteur 8



Enjeux

En ZI Hors ZI

- Etablissement utile à la gestion de crise
- Hôpital
- École
- Maison de retraite
- Cimetière
- Prison
- Patrimoine culturel
- Camping
- Établissement susceptible de déverser des produits polluants
- Station de traitement des eaux usées
- Installation eau potable
- Poste de transformation
- Autre enjeu sensible à la gestion de crise

- Zone protégée au titre de la DCE
- Zone d'activité
- Bâtiments en ZI
- Bâtiments hors ZI
- Surface en eau permanente

Réseaux de transport

- Autoroute
- Routes faisant office de liaison principale
- Voie ferrée

Protections contre les inondations

- Système d'endiguement en cours d'instruction
- Système d'endiguement existant ou en construction

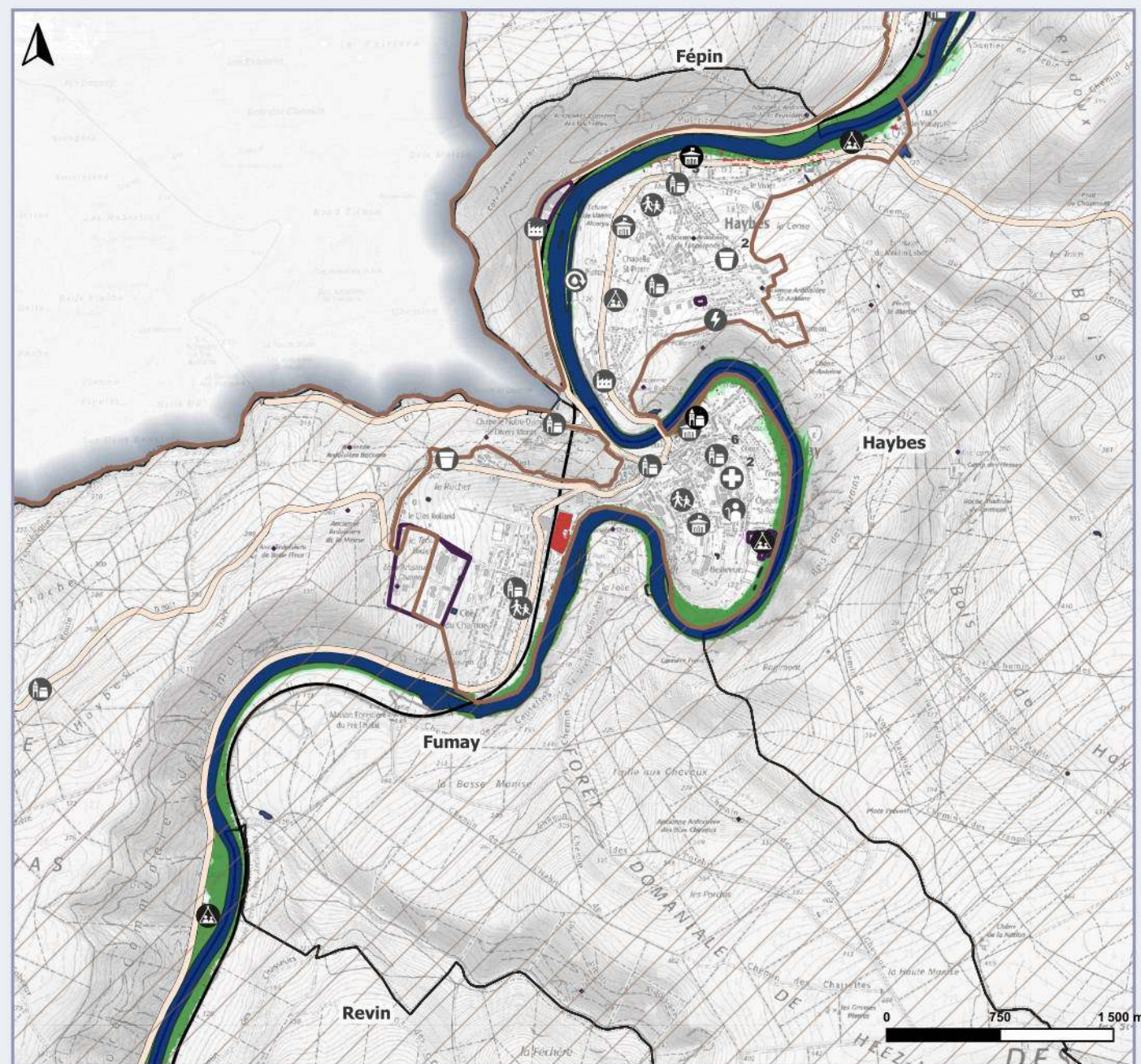
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Description des surfaces inondables

- Scénario fréquent
- Scénario moyen
- Scénario extrême

TRI de Sedan-Givet (Bassin de la Meuse) Carte des risques - Aléa par débordement de cours d'eau Secteur 9



Enjeux

En ZI Hors ZI

- Etablissement utile à la gestion de crise
- Hôpital
- École
- Maison de retraite
- Cimetière
- Prison
- Patrimoine culturel
- Camping
- Établissement susceptible de déverser des produits polluants
- Station de traitement des eaux usées
- Installation eau potable
- Poste de transformation
- Autre enjeu sensible à la gestion de crise

- Zone protégée au titre de la DCE
- Zone d'activité
- Bâtiments en ZI
- Bâtiments hors ZI
- Surface en eau permanente

Réseaux de transport

- Autoroute
- Routes faisant office de liaison principale
- Voie ferrée

Protections contre les inondations

- Système d'endiguement en cours d'instruction
- Système d'endiguement existant ou en construction

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

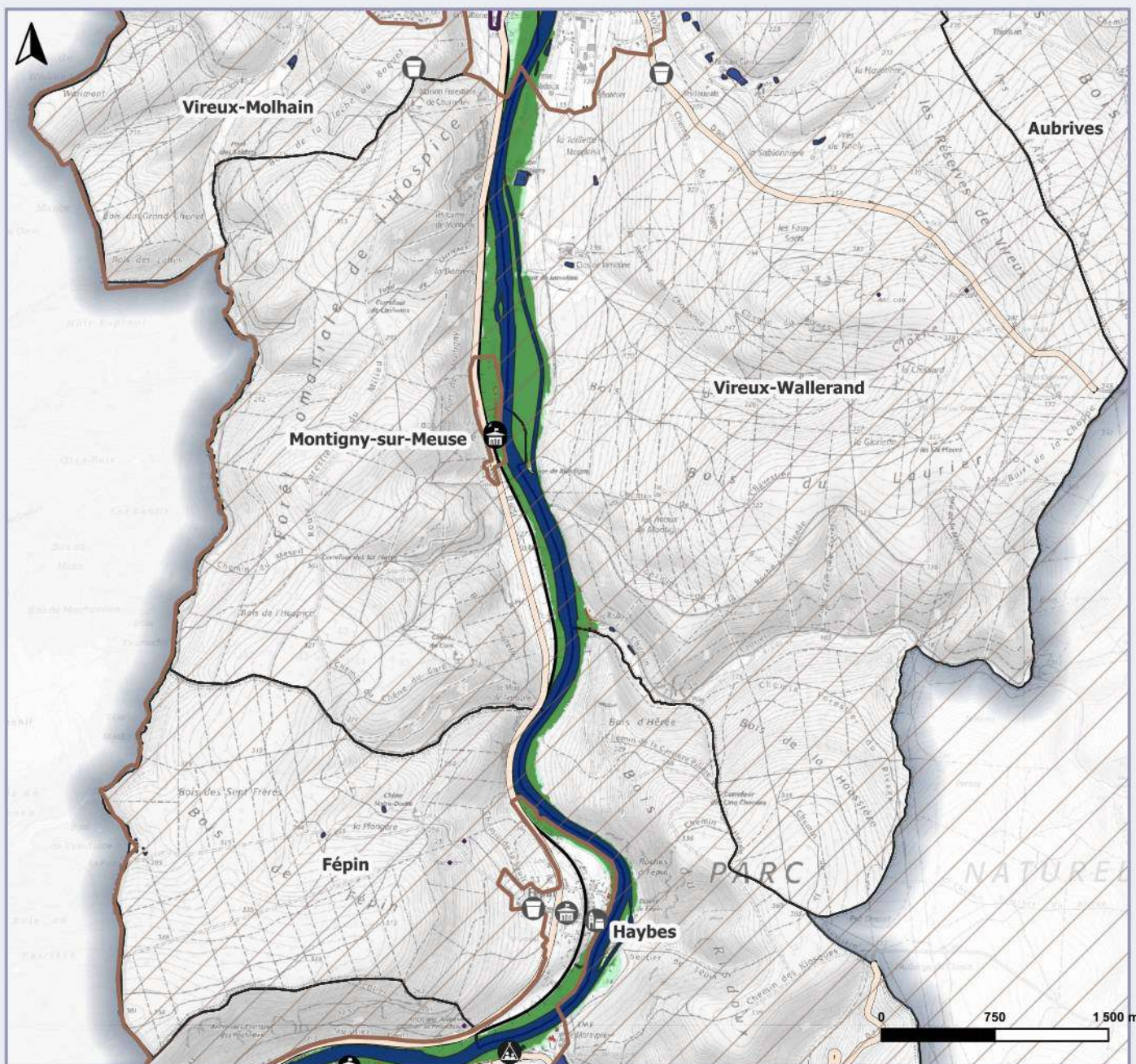
Description des surfaces inondables

- Scénario fréquent
- Scénario moyen
- Scénario extrême

TRI de Sedan-Givet (Bassin de la Meuse)

Carte des risques - Aléa par débordement de cours d'eau

Secteur 10



Enjeux

En ZI Hors ZI

-  Etablissement utile à la gestion de crise
-  Hôpital
-  École
-  Maison de retraite
-  Cimetière
-  Prison
-  Patrimoine culturel
-  Camping
-  Établissement susceptible de déverser des produits polluants
-  Station de traitement des eaux usées
-  Installation eau potable
-  Poste de transformation
-  Autre enjeu sensible à la gestion de crise

-  Zone protégée au titre de la DCE
-  Zone d'activité
-  Bâtiments en ZI
-  Bâtiments hors ZI
-  Surface en eau permanente

Réseaux de transport

-  Autoroute
-  Routes faisant office de liaison principale
-  Voie ferrée

Protections contre les inondations

-  Système d'endiguement en cours d'instruction
-  Système d'endiguement existant ou en construction

Découpage administratif

-  Périmètre du TRI
-  Limites de communes

Description des surfaces inondables

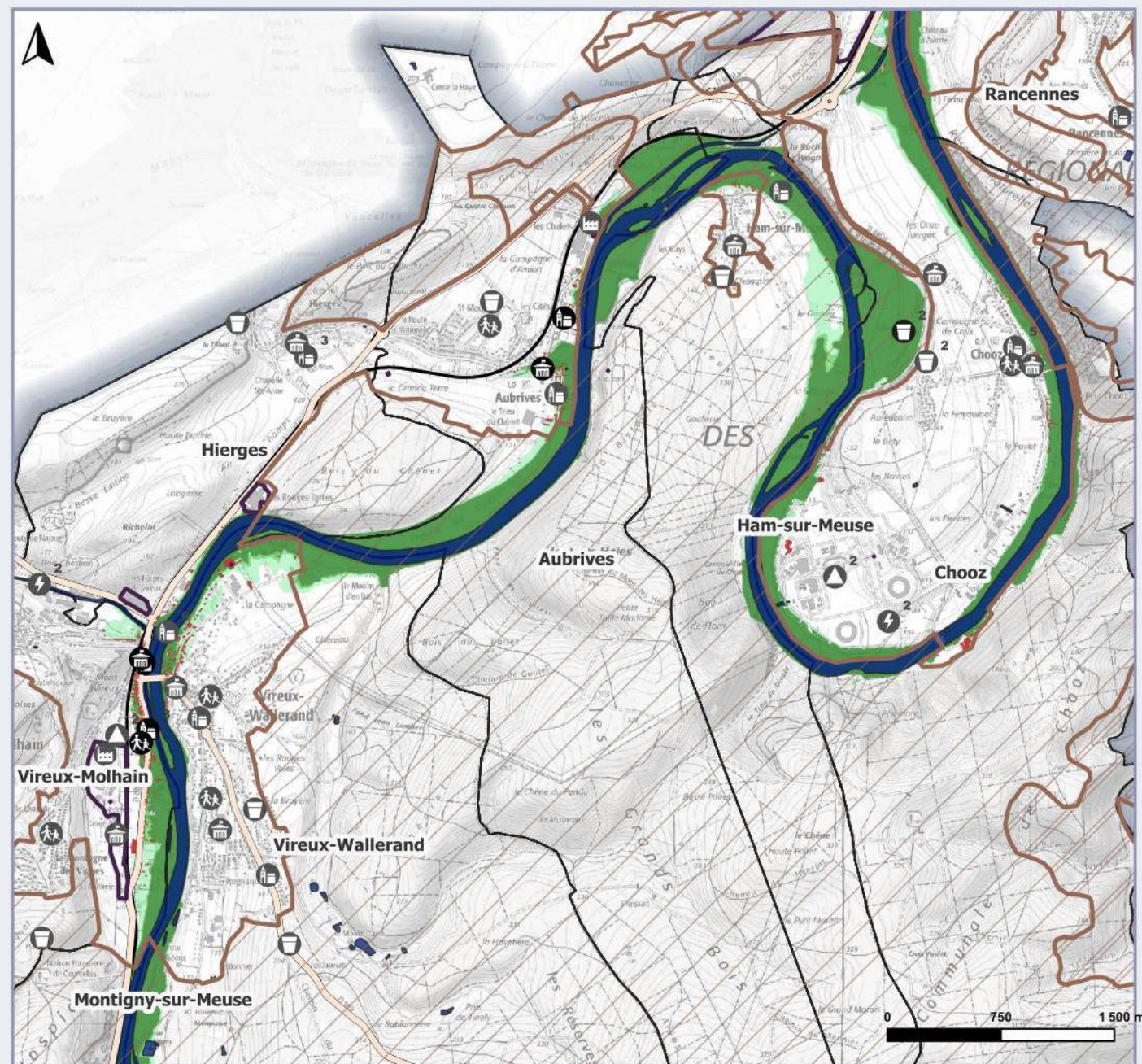
-  Scénario fréquent
-  Scénario moyen
-  Scénario extrême

0 750 1 500 m

TRI de Sedan-Givet (Bassin de la Meuse)

Carte des risques - Aléa par débordement de cours d'eau

Secteur 11



Enjeux

En ZI Hors ZI

- Etablissement utile à la gestion de crise
- Hôpital
- École
- Maison de retraite
- Cimetière
- Prison
- Patrimoine culturel
- Camping
- Établissement susceptible de déverser des produits polluants
- Station de traitement des eaux usées
- Installation eau potable
- Poste de transformation
- Autre enjeu sensible à la gestion de crise

- Zone protégée au titre de la DCE
- Zone d'activité
- Bâtiments en ZI
- Bâtiments hors ZI
- Surface en eau permanente

Réseaux de transport

- Autoroute
- Routes faisant office de liaison principale
- Voie ferrée

Protections contre les inondations

- Système d'endiguement en cours d'instruction
- Système d'endiguement existant ou en construction

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Description des surfaces inondables

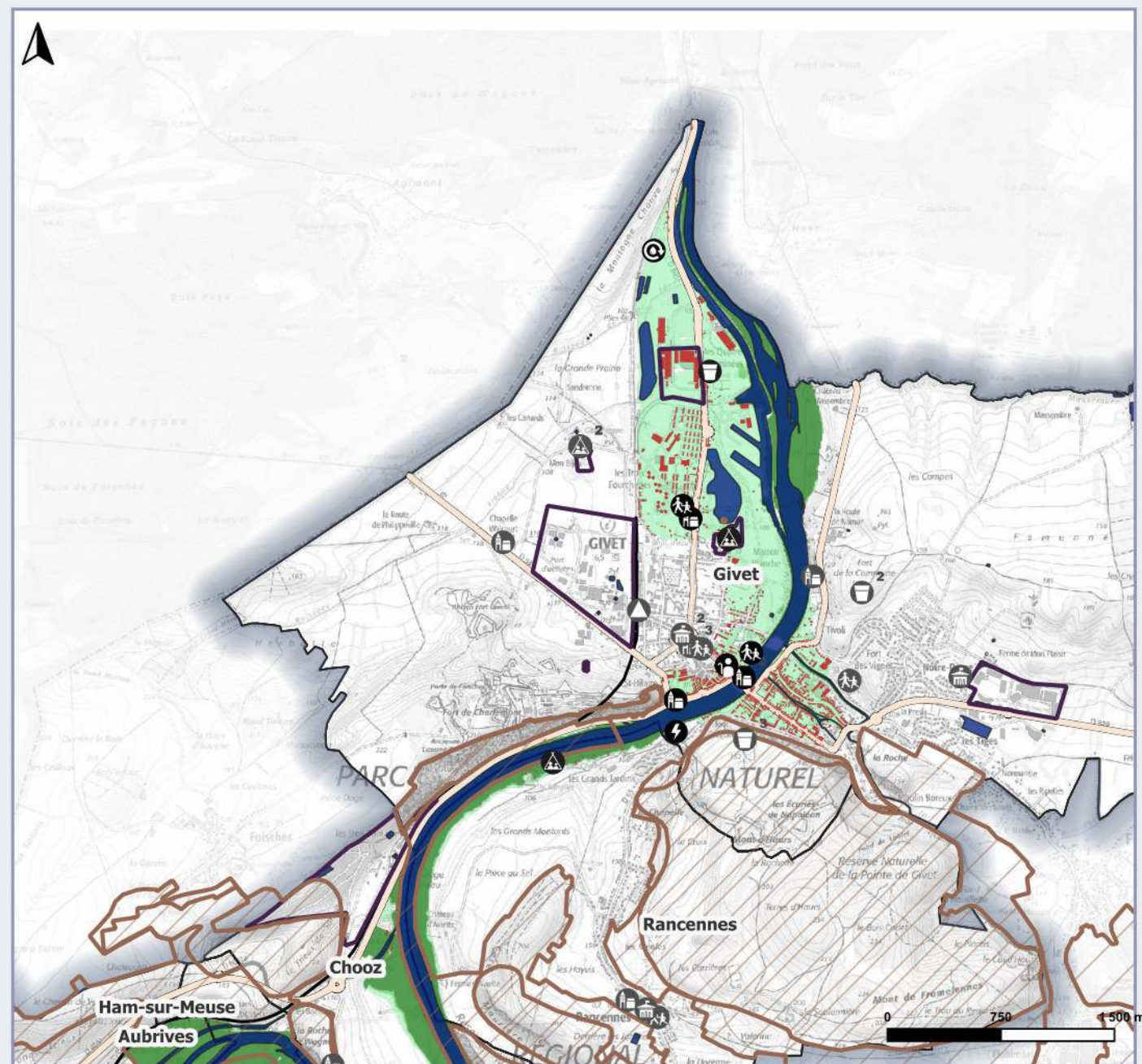
- Scénario fréquent
- Scénario moyen
- Scénario extrême

0 750 1 500 m

TRI de Sedan-Givet (Bassin de la Meuse)

Carte des risques - Aléa par débordement de cours d'eau

Secteur 12



Enjeux

En ZI Hors ZI

- Etablissement utile à la gestion de crise
- Hôpital
- École
- Maison de retraite
- Cimetière
- Prison
- Patrimoine culturel
- Camping
- Établissement susceptible de déverser des produits polluants
- Station de traitement des eaux usées
- Installation eau potable
- Poste de transformation
- Autre enjeu sensible à la gestion de crise

- Zone protégée au titre de la DCE
- Zone d'activité
- Bâtiments en ZI
- Bâtiments hors ZI
- Surface en eau permanente

Réseaux de transport

- Autoroute
- Routes faisant office de liaison principale
- Voie ferrée

Protections contre les inondations

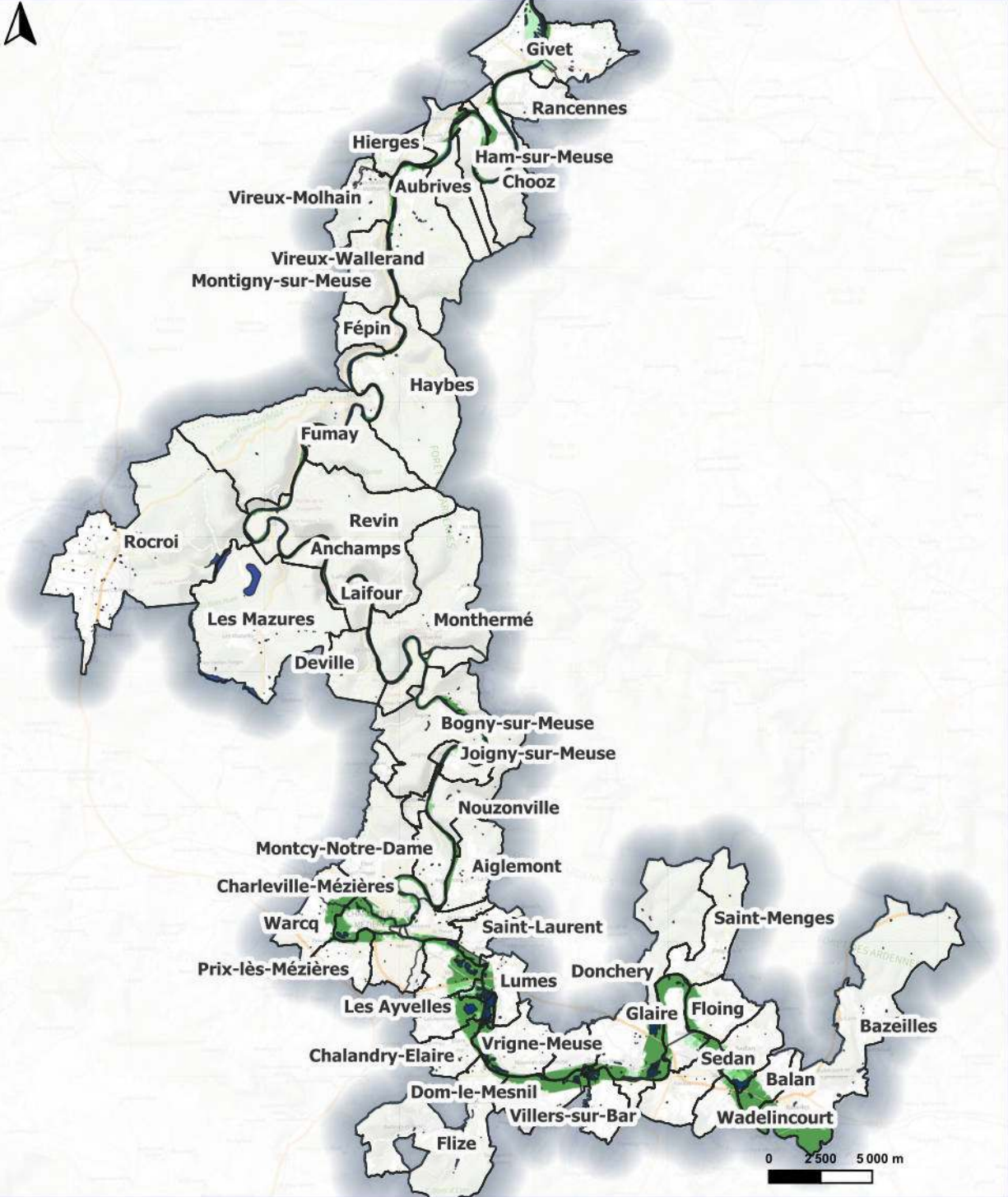
- Système d'endiguement en cours d'instruction
- Système d'endiguement existant ou en construction

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Description des surfaces inondables

- Scénario fréquent
- Scénario moyen
- Scénario extrême



TRI de Sedan-Givet (Bassin de la Meuse) Aléa par débordement de cours d'eau et chiffres-clés populations/emplois

Description des surfaces inondables

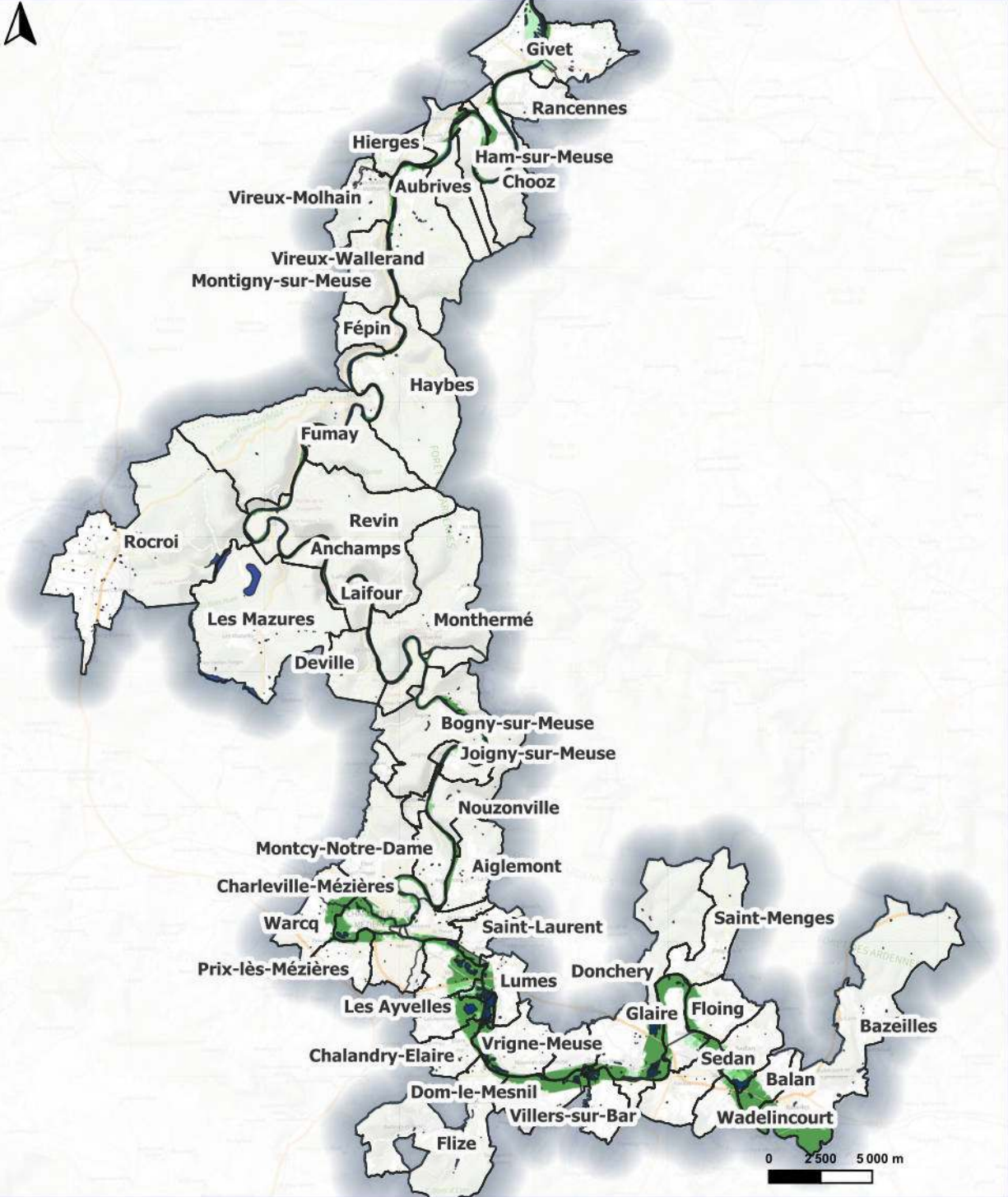
- Scénario fréquent
- Scénario moyen
- Scénario extrême

CHIFFRES-CLÉS (1/3)



Commune	HABITANTS EN ZONE INONDABLE			EMPLOYÉS EN ZONE INONDABLE		
	Scénario fréquent	Scénario moyen	Scénario extrême	Scénario fréquent	Scénario moyen	Scénario extrême
Ensemble du TRI	4936	11764	20311	1539	4487	9445
Aiglemont	< 20	< 20	< 20	0	0	0
Anchamps	44	48	55	< 50	< 50	< 50
Aubrives	72	83	180	< 50	< 50	< 50
Les Ayvelles	29	87	162	< 50	59	110
Balan	53	103	162	< 50	< 50	< 50
Bazeilles	< 20	21	23	< 50	< 50	< 50
Bogny-sur-Meuse	676	779	866	235	252	262
Chalandry-Elaire	< 20	< 20	< 20	0	0	< 50
Charleville-Mézières	1451	2539	4408	568	1174	2367
Chooz	47	60	116	< 50	< 50	< 50
Déville	25	31	41	< 50	< 50	< 50
Dom-le-Mesnil	< 20	37	66	< 50	< 50	< 50
Donchery	344	451	995	< 50	< 50	167
Fépin	< 20	< 20	< 20	0	0	< 50
Flize	21	47	74	< 50	< 50	< 50
Floing	< 20	57	90	< 50	< 50	< 50
Fumay	59	67	103	< 50	< 50	< 50
Givet	< 20	< 20	2718	< 50	< 50	618
Glaire	< 20	80	393	< 50	< 50	89
Ham-sur-Meuse	24	25	29	0	0	0
Haybes	34	57	132	< 50	< 50	< 50





TRI de Sedan-Givet (Bassin de la Meuse) Aléa par débordement de cours d'eau et chiffres-clés populations/emplois

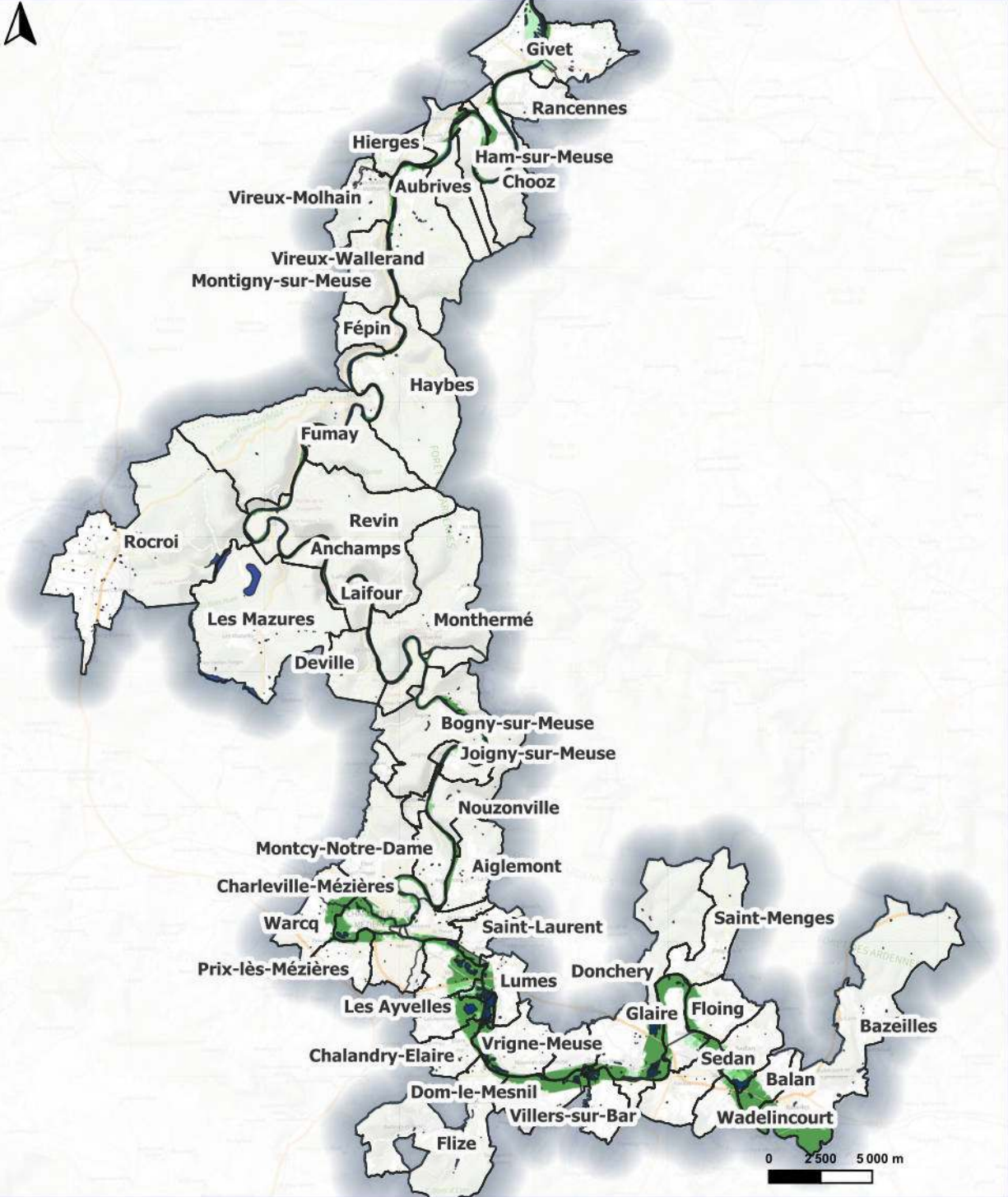
Description des surfaces inondables

- Scénario fréquent
- Scénario moyen
- Scénario extrême

CHIFFRES-CLÉS (2/3)



Commune	HABITANTS EN ZONE INONDABLE			EMPLOYÉS EN ZONE INONDABLE		
	Scénario fréquent	Scénario moyen	Scénario extrême	Scénario fréquent	Scénario moyen	Scénario extrême
Ensemble du TRI	4936	11764	20311	1539	4487	9445
Hierges	< 20	< 20	< 20	< 50	< 50	< 50
Joigny-sur-Meuse	63	85	96	< 50	< 50	< 50
Laifour	31	33	37	0	0	< 50
Lumes	142	144	149	< 50	76	157
Les Mazures	0	0	0	0	0	0
Montcy-Notre-Dame	36	41	50	< 50	< 50	< 50
Monthermé	291	303	323	71	74	84
Montigny-sur-Meuse	33	34	39	0	0	< 50
Nouvion-sur-Meuse	30	40	44	< 50	< 50	< 50
Nouzonville	21	105	245	< 50	131	198
Prix-lès-Mézières	< 20	24	43	< 50	< 50	< 50
Rancennes	< 20	< 20	< 20	< 50	< 50	< 50
Revin	149	181	283	< 50	53	82
Rocroi	< 20	< 20	< 20	< 50	< 50	< 50
Saint-Laurent	< 20	< 20	< 20	0	0	0
Saint-Menges	< 20	< 20	< 20	0	0	0
Sedan	541	5370	7311	168	2096	3110
Villers-Semeuse	< 20	37	67	< 50	< 50	1428
Villers-sur-Bar	0	0	0	0	0	0
Vireux-Molhain	151	215	299	< 50	104	195
Vireux-Wallerand	60	79	169	< 50	63	106



TRI de Sedan-Givet (Bassin de la Meuse)
Aléa par débordement de cours d'eau
et chiffres-clés populations/emplois

Description des surfaces inondables

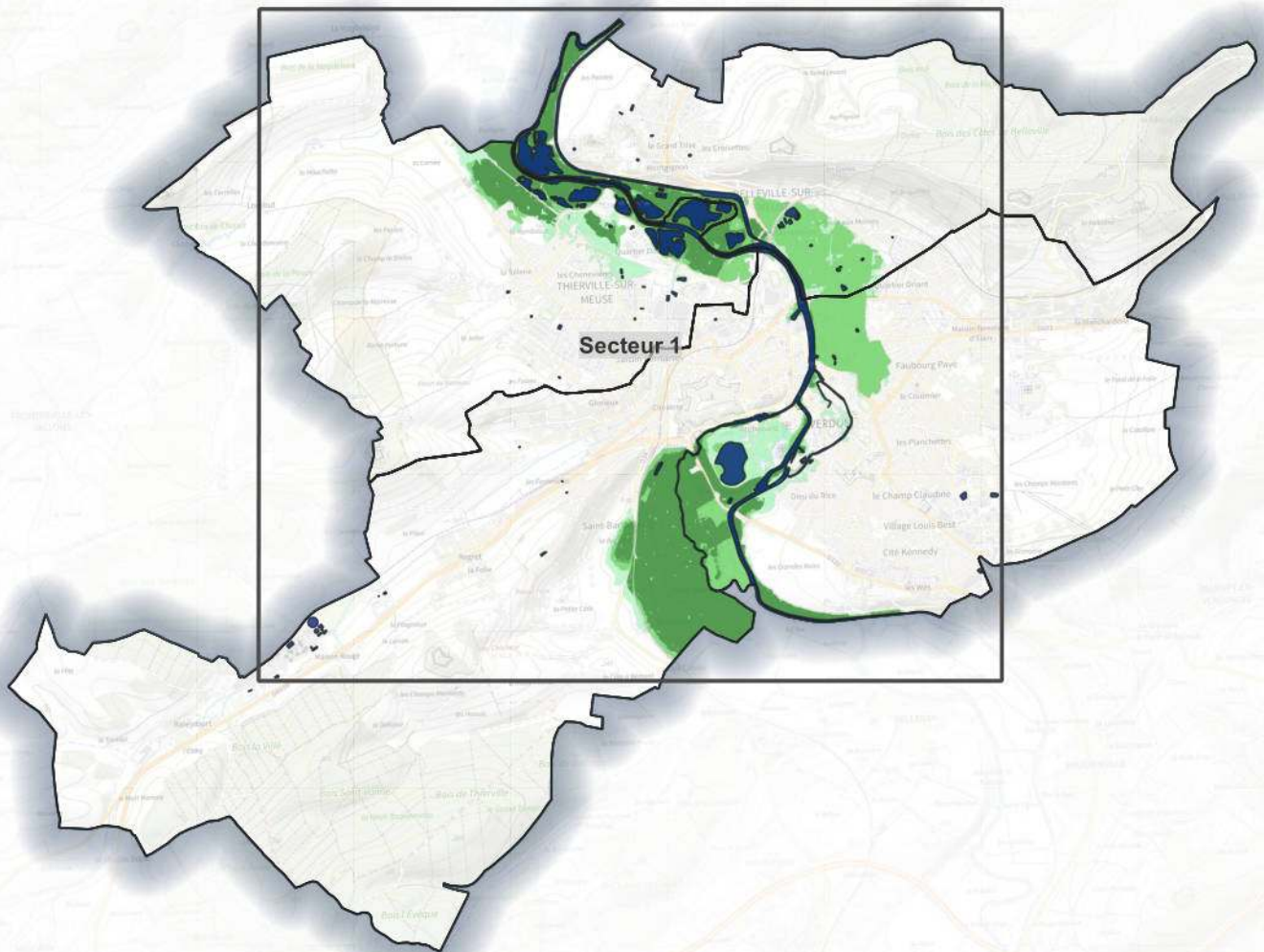
- Scénario fréquent
- Scénario moyen
- Scénario extrême

CHIFFRES-CLÉS (3/3)



Commune	HABITANTS EN ZONE INONDABLE			EMPLOYÉS EN ZONE INONDABLE		
	Scénario fréquent	Scénario moyen	Scénario extrême	Scénario fréquent	Scénario moyen	Scénario extrême
Ensemble du TRI	4936	11764	20311	1539	4487	9445
Vrine-Meuse	0	0	0	0	0	0
Wadelincourt	62	89	110	72	106	116
Warcq	340	366	382	113	132	146

TRI de Verdun (Bassin de la Meuse)
Aléa par débordement de cours d'eau
Tableau d'assemblage

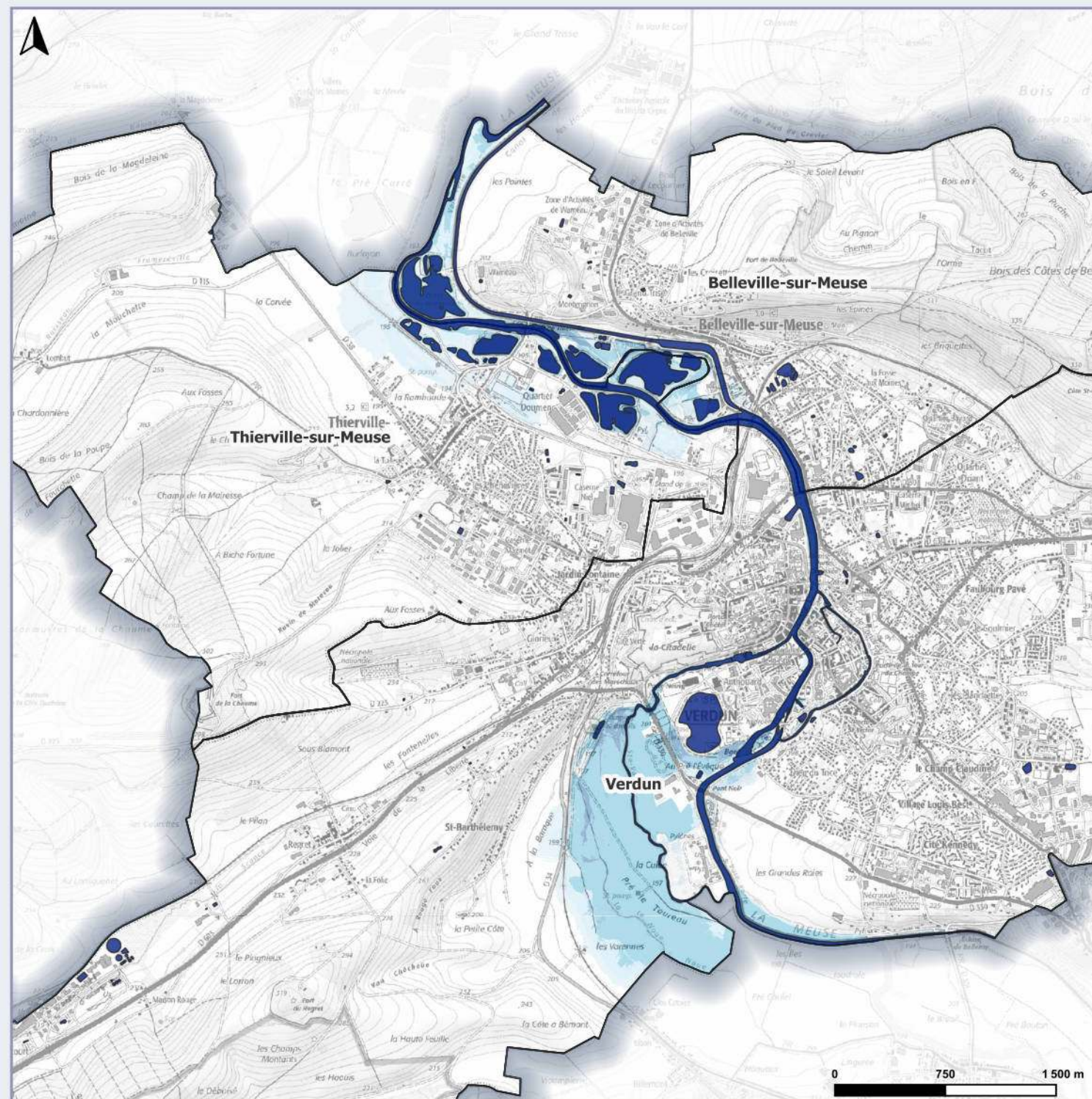


0 1 000 2 000 m

Avril 2026



© IGN-Scan250 © IGN-BDTopo © 2025
Sources : se référer au rapport explicatif
Projection : RGF93 - Lambert 93



Territoire à Risque important d'Inondation de Verdun

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario fréquent

Secteur 1

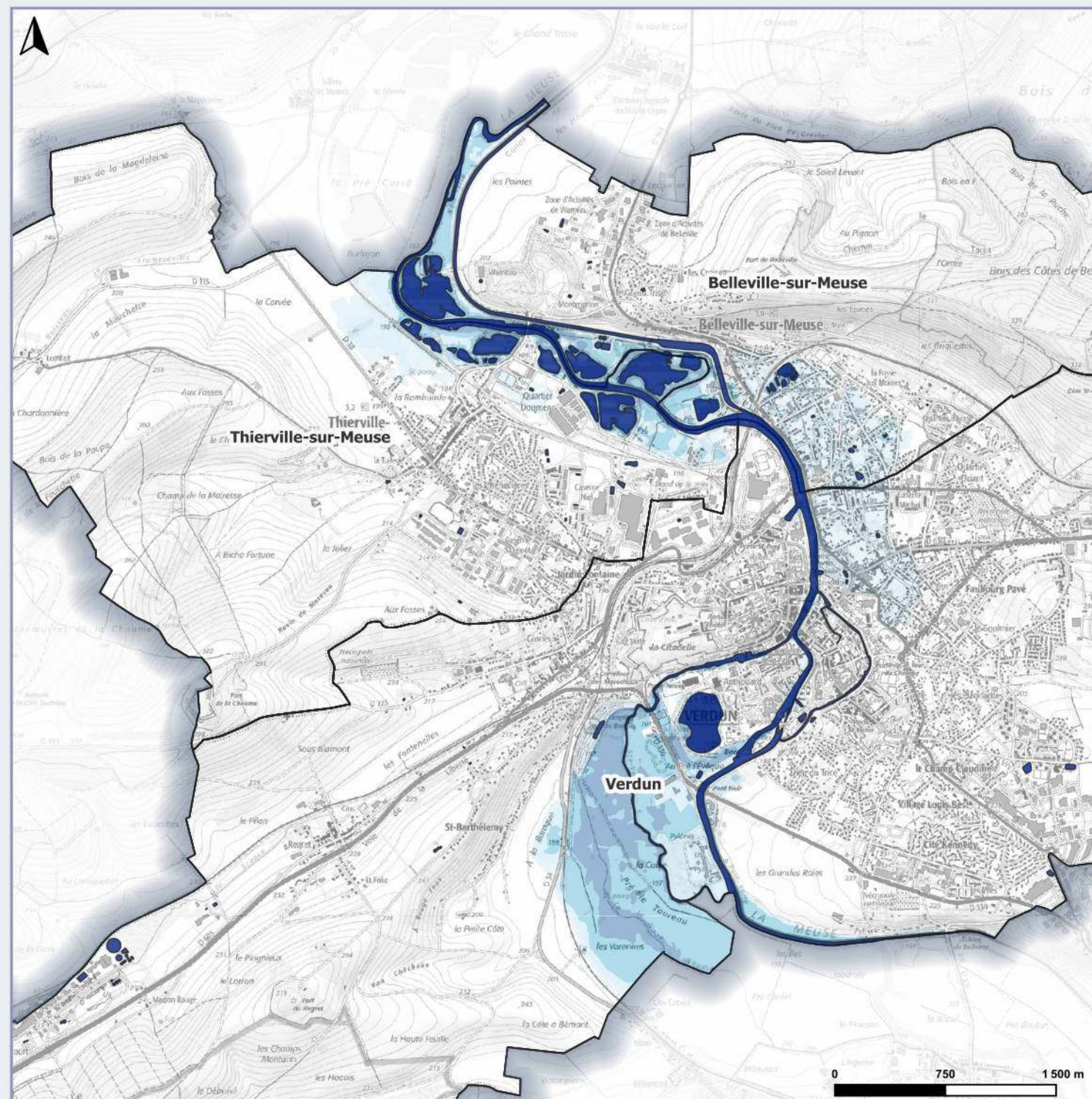
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Verdun

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario moyen

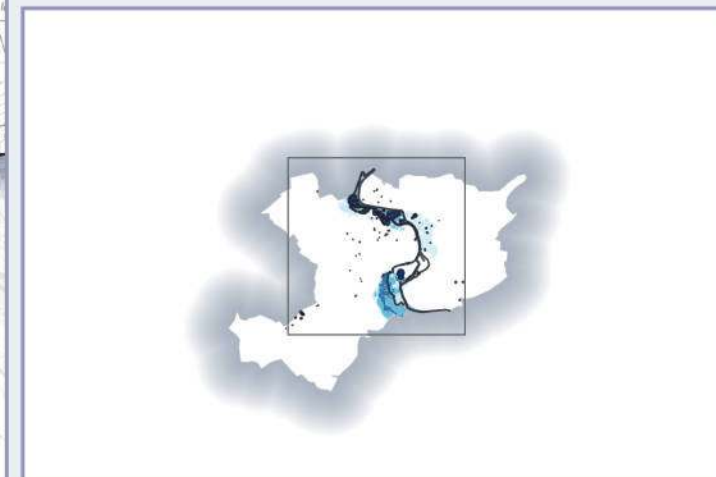
Secteur 1

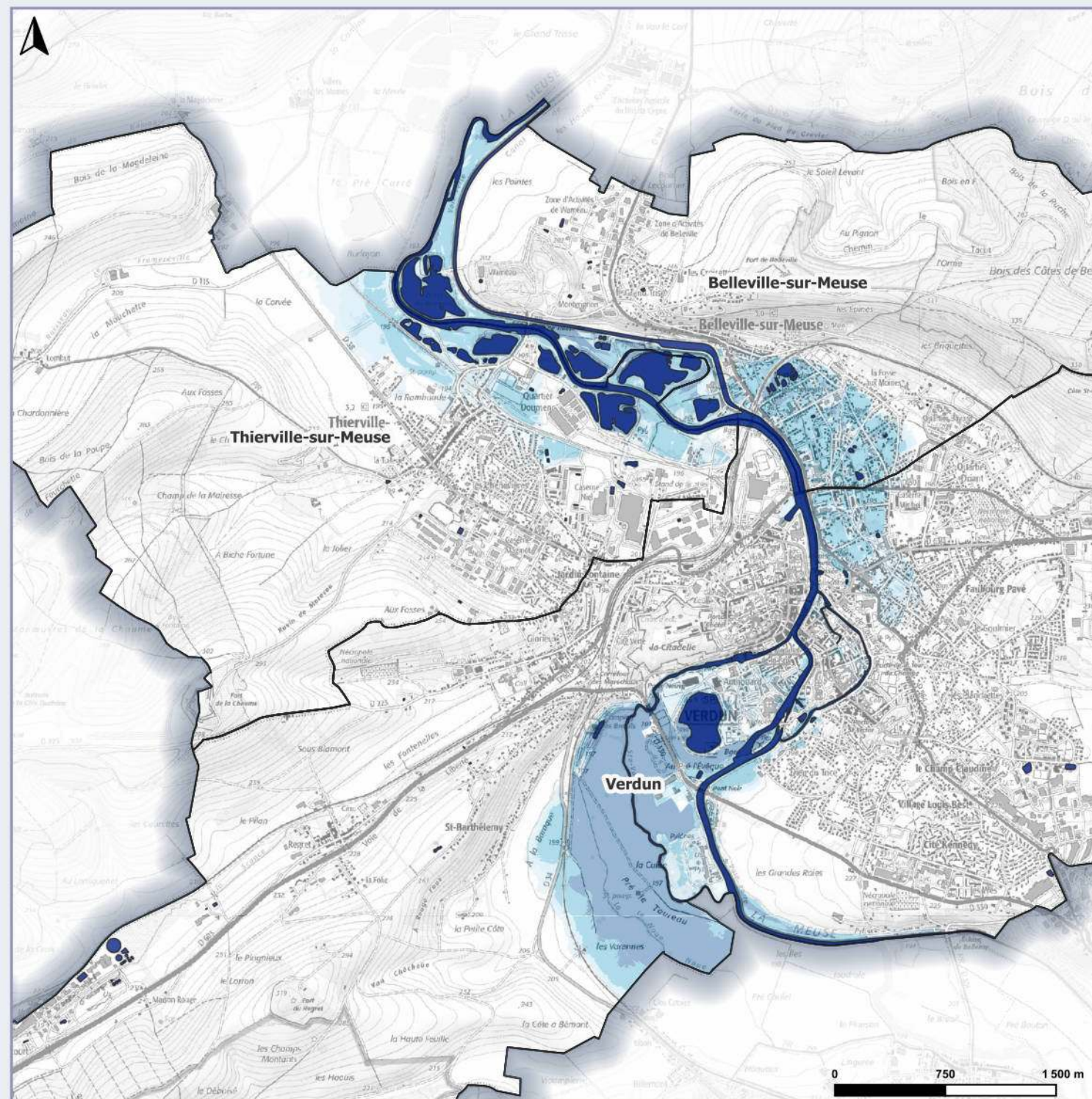
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Verdun

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario extrême

Secteur 1

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

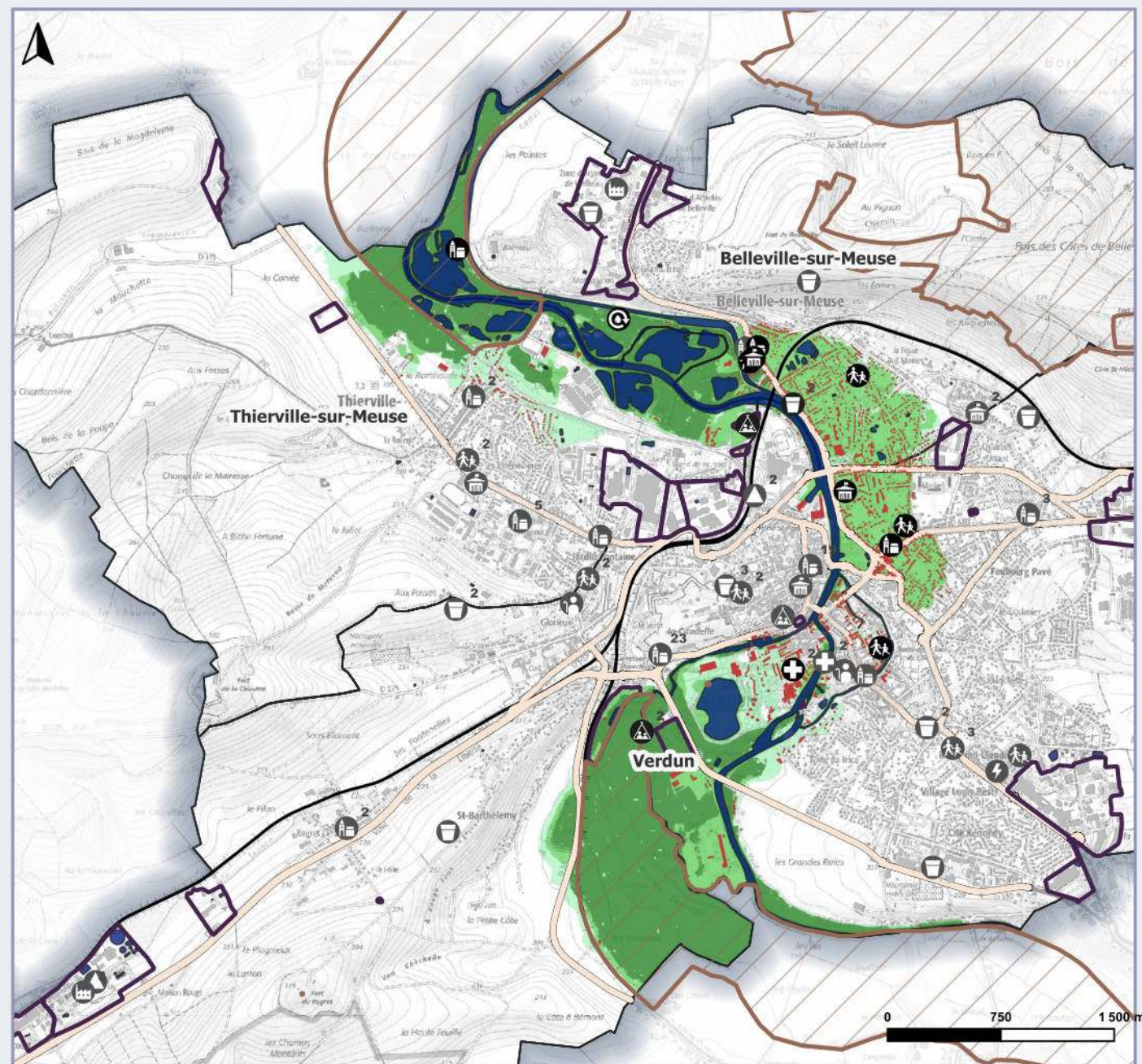
- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m



TRI de Verdun (Bassin de la Meuse)

Carte des risques - Aléa par débordement de cours d'eau

Secteur 1



Enjeux

En ZI Hors ZI

- Etablissement utile à la gestion de crise
- Hôpital
- École
- Maison de retraite
- Cimetière
- Prison
- Patrimoine culturel
- Camping
- Établissement susceptible de déverser des produits polluants
- Station de traitement des eaux usées
- Installation eau potable
- Poste de transformation
- Autre enjeu sensible à la gestion de crise

Zone protégée au titre de la DCE

Zone d'activité

Bâtiments en ZI

Bâtiments hors ZI

Surface en eau permanente

Réseaux de transport

Autoroute

Routes faisant office de liaison principale

Voie ferrée

Protections contre les inondations

Système d'endiguement en cours d'instruction

Système d'endiguement existant ou en construction

Découpage administratif

Périmètre du TRI

Limites de communes

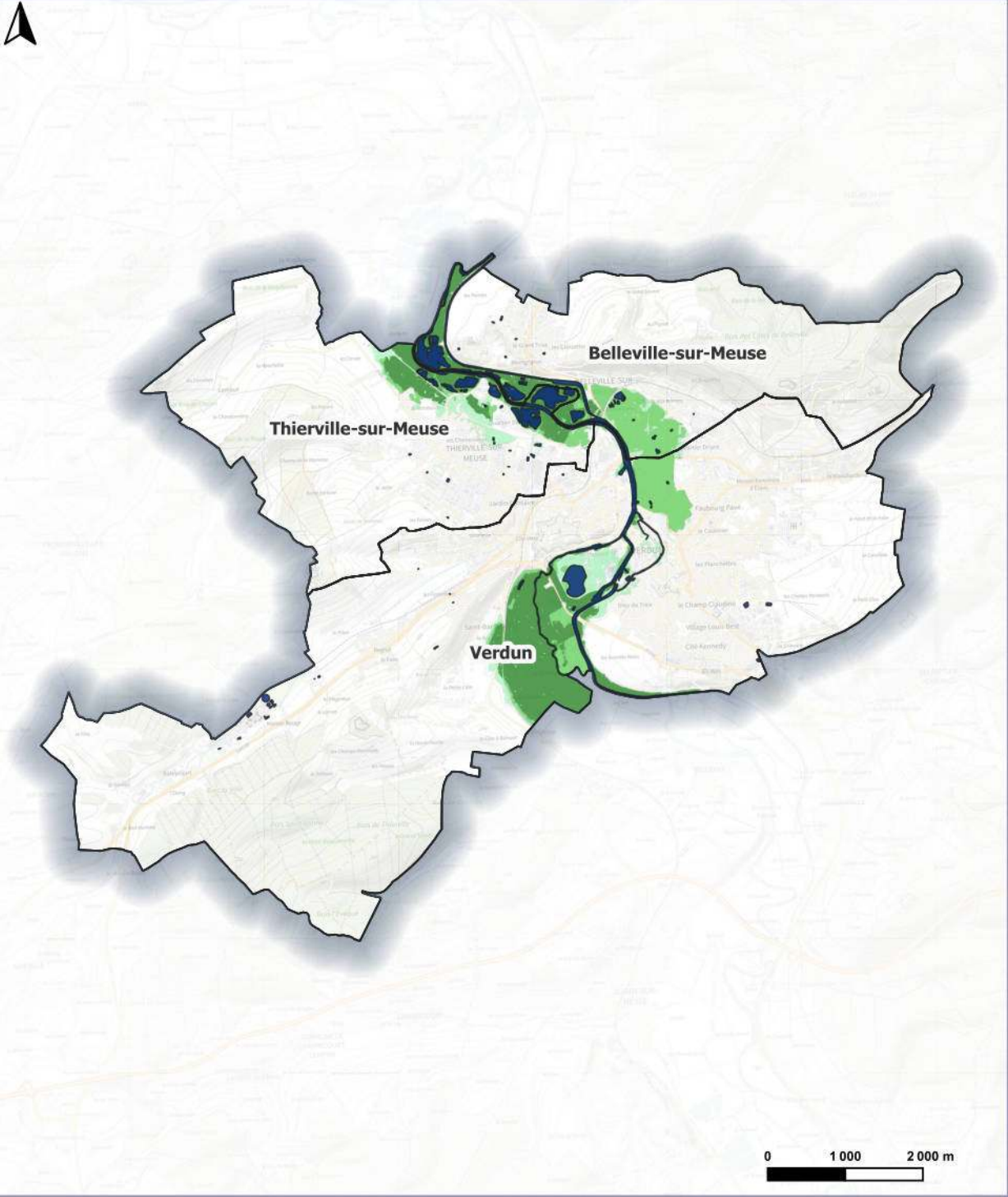
Description des surfaces inondables

Scénario fréquent

Scénario moyen

Scénario extrême

0 750 1500 m



TRI de Verdun (Bassin de la Meuse)
Aléa par débordement de cours d'eau
et chiffres-clés populations/emplois

Description des surfaces inondables

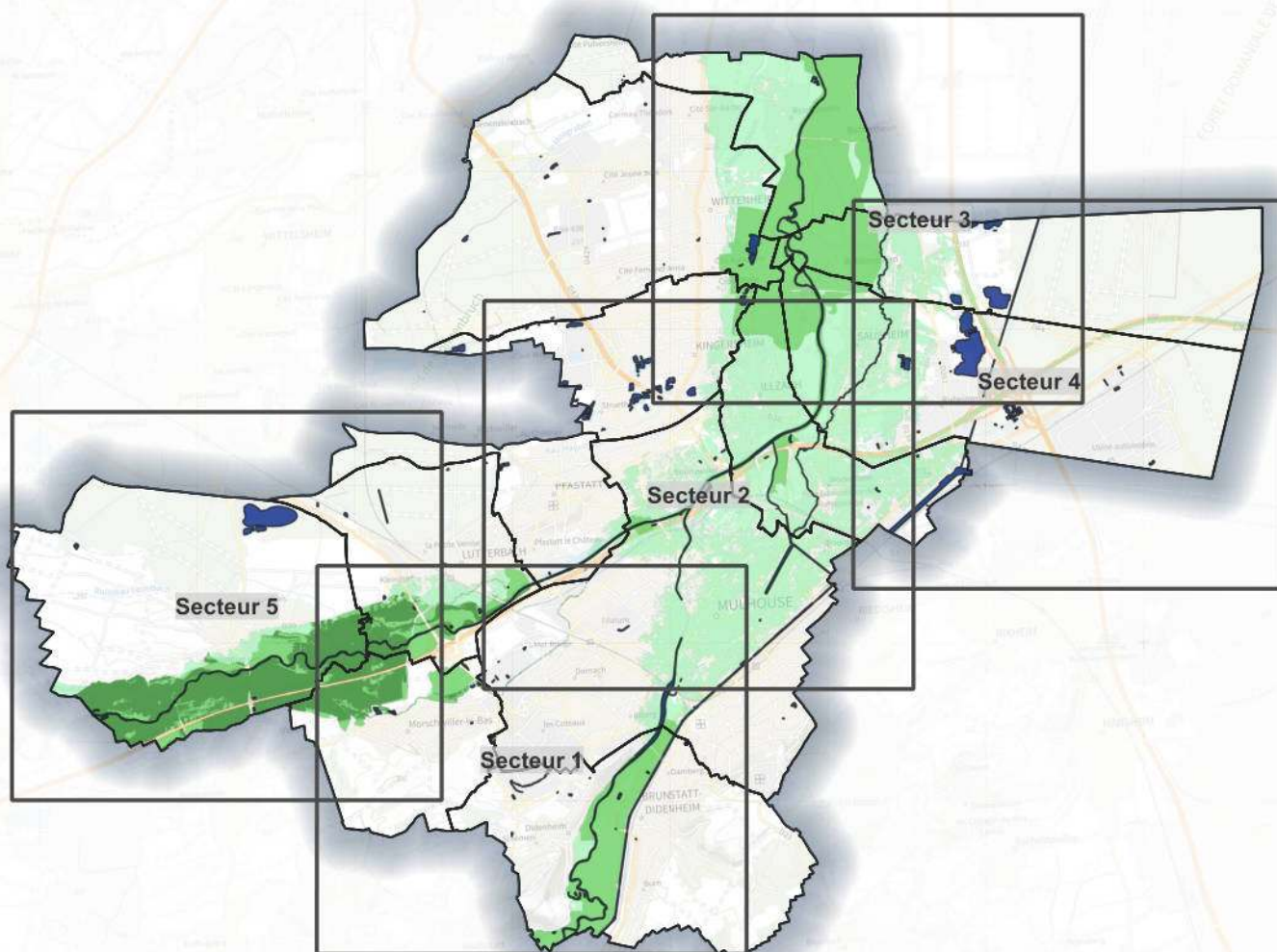
- Scénario fréquent
- Scénario moyen
- Scénario extrême

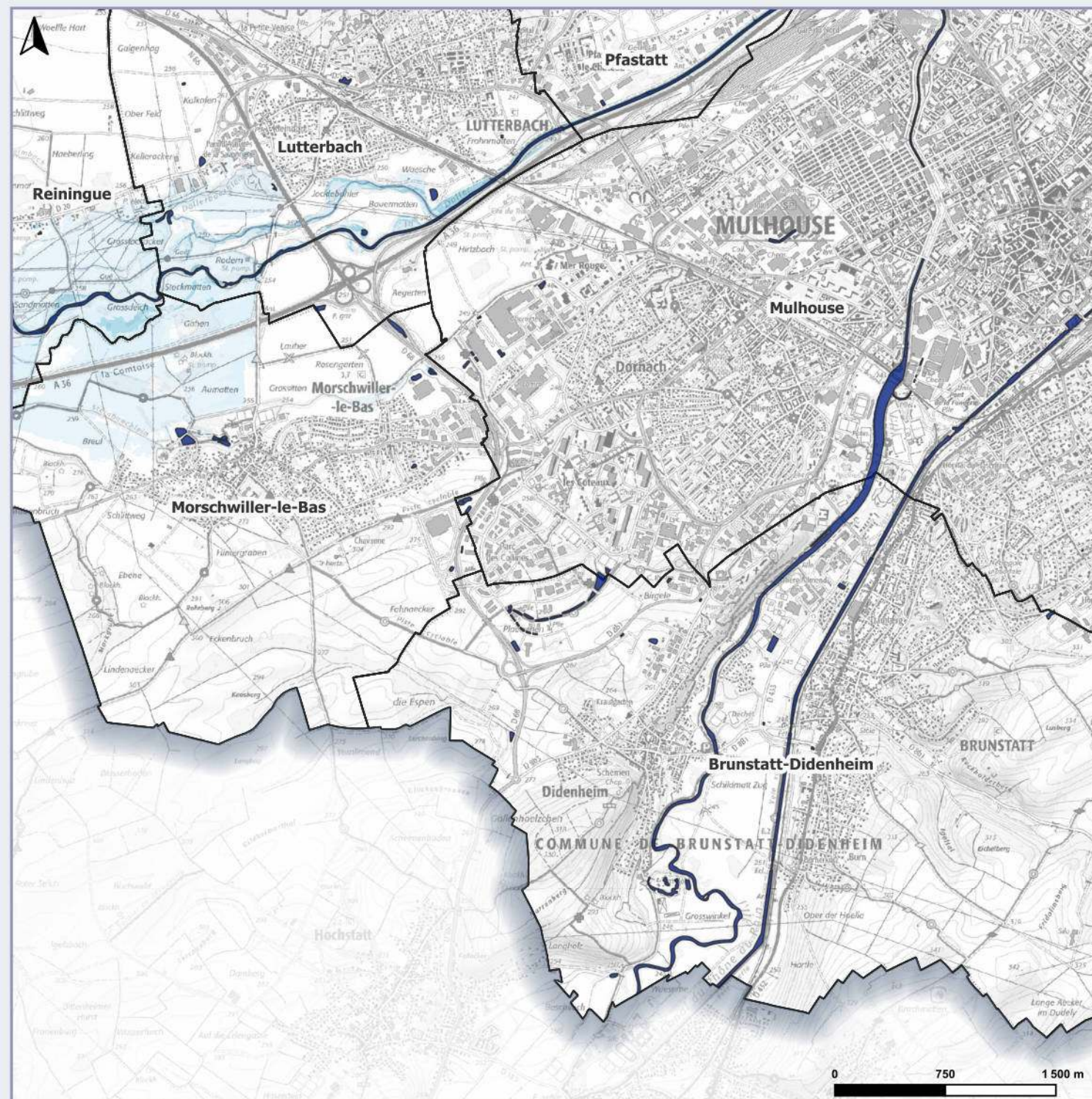
CHIFFRES-CLÉS



Commune	HABITANTS EN ZONE INONDABLE			EMPLOYÉS EN ZONE INONDABLE		
	Scénario fréquent	Scénario moyen	Scénario extrême	Scénario fréquent	Scénario moyen	Scénario extrême
Ensemble du TRI	42	3050	4501	< 50	1026	2067
Belleville-sur-Meuse	< 20	1443	1636	< 50	423	464
Thierville-sur-Meuse	< 20	40	209	< 50	< 50	< 50
Verdun	26	1568	2657	< 50	582	1572

TRI de Agglomération Mulhousienne (Bassin du Rhin)
Aléa par débordement de cours d'eau
Tableau d'assemblage





Territoire à Risque important d'Inondation de Agglomération Mulhousienne

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario fréquent

Secteur 1

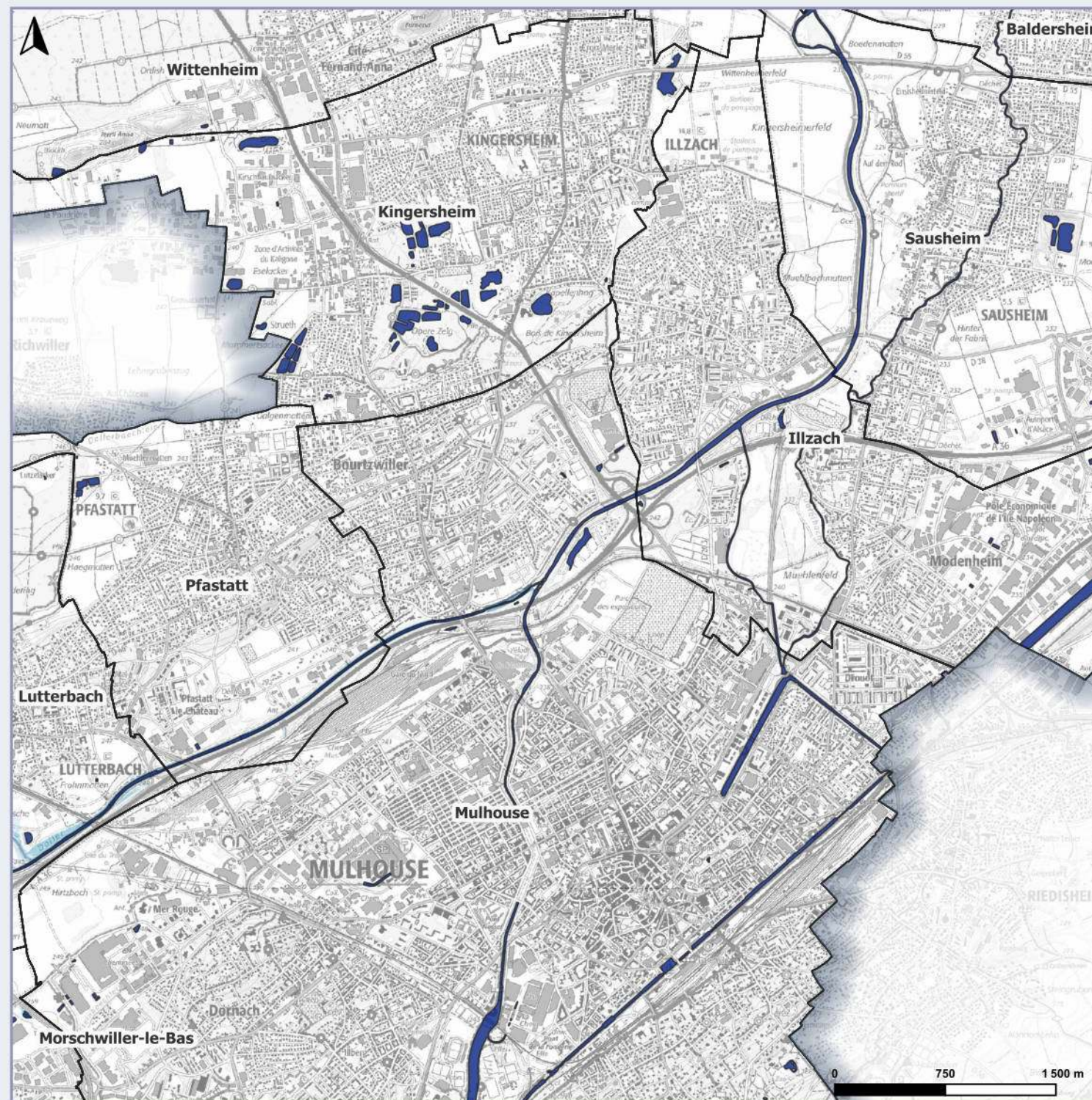
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Agglomération Mulhousienne

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario fréquent

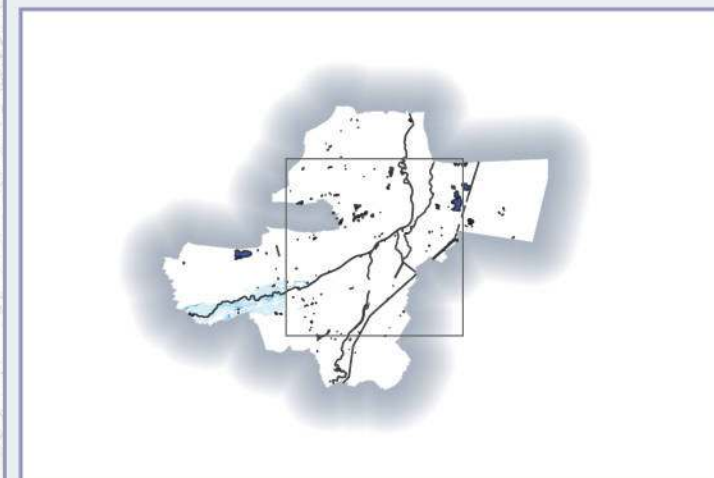
Secteur 2

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Agglomération Mulhousienne

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario fréquent

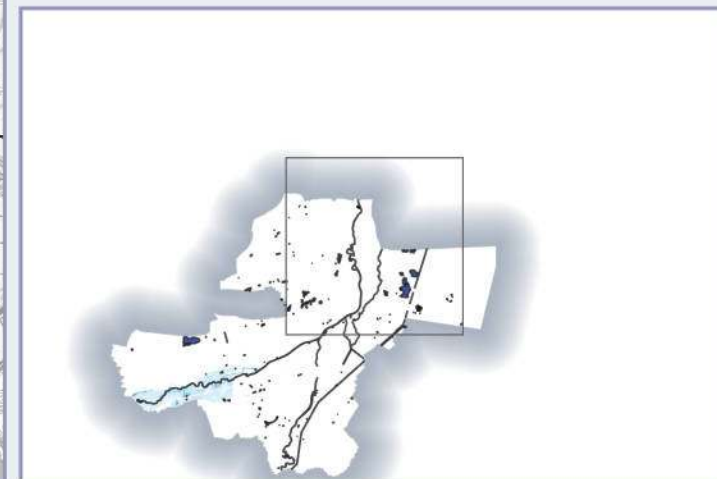
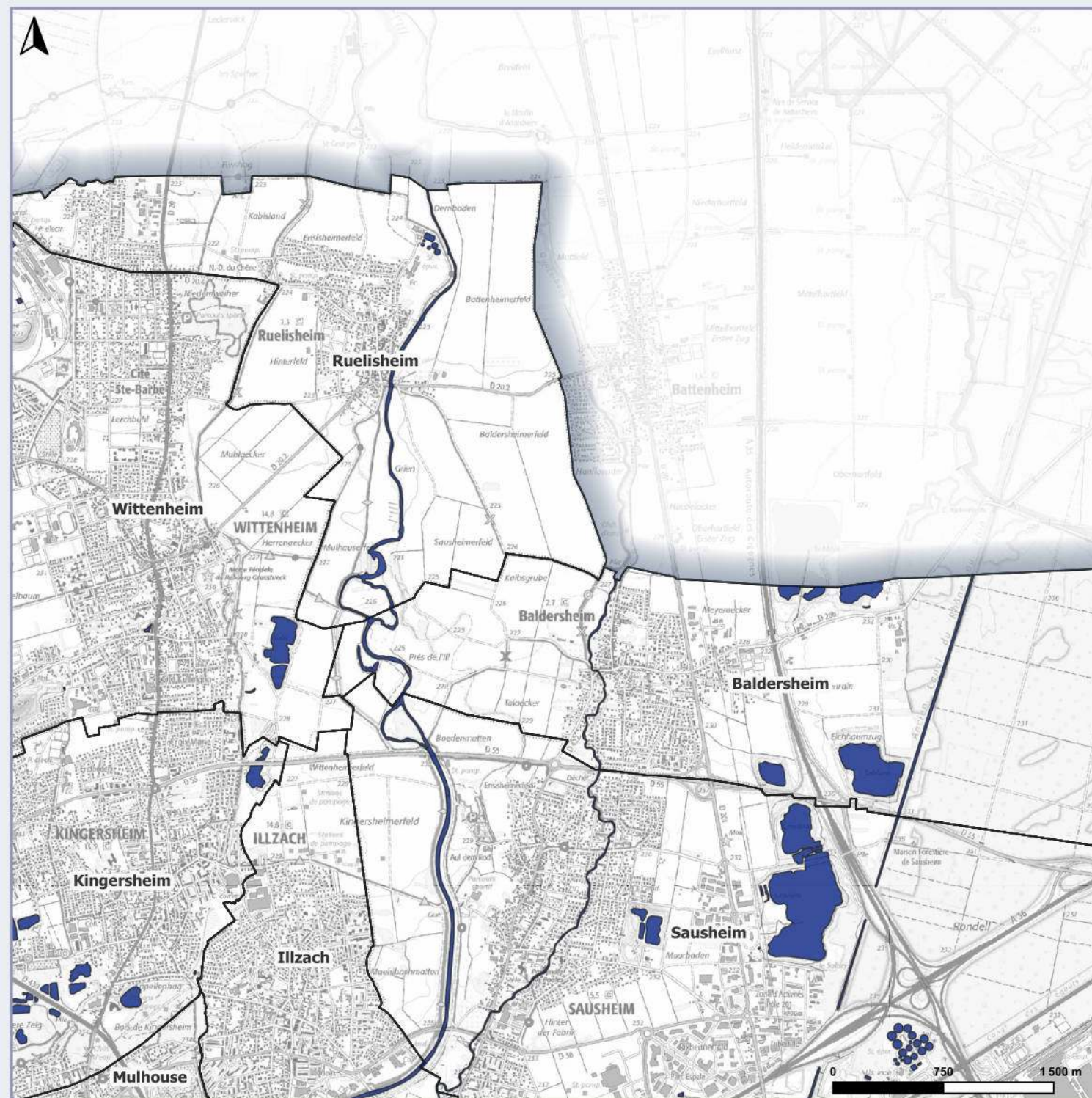
Secteur 3

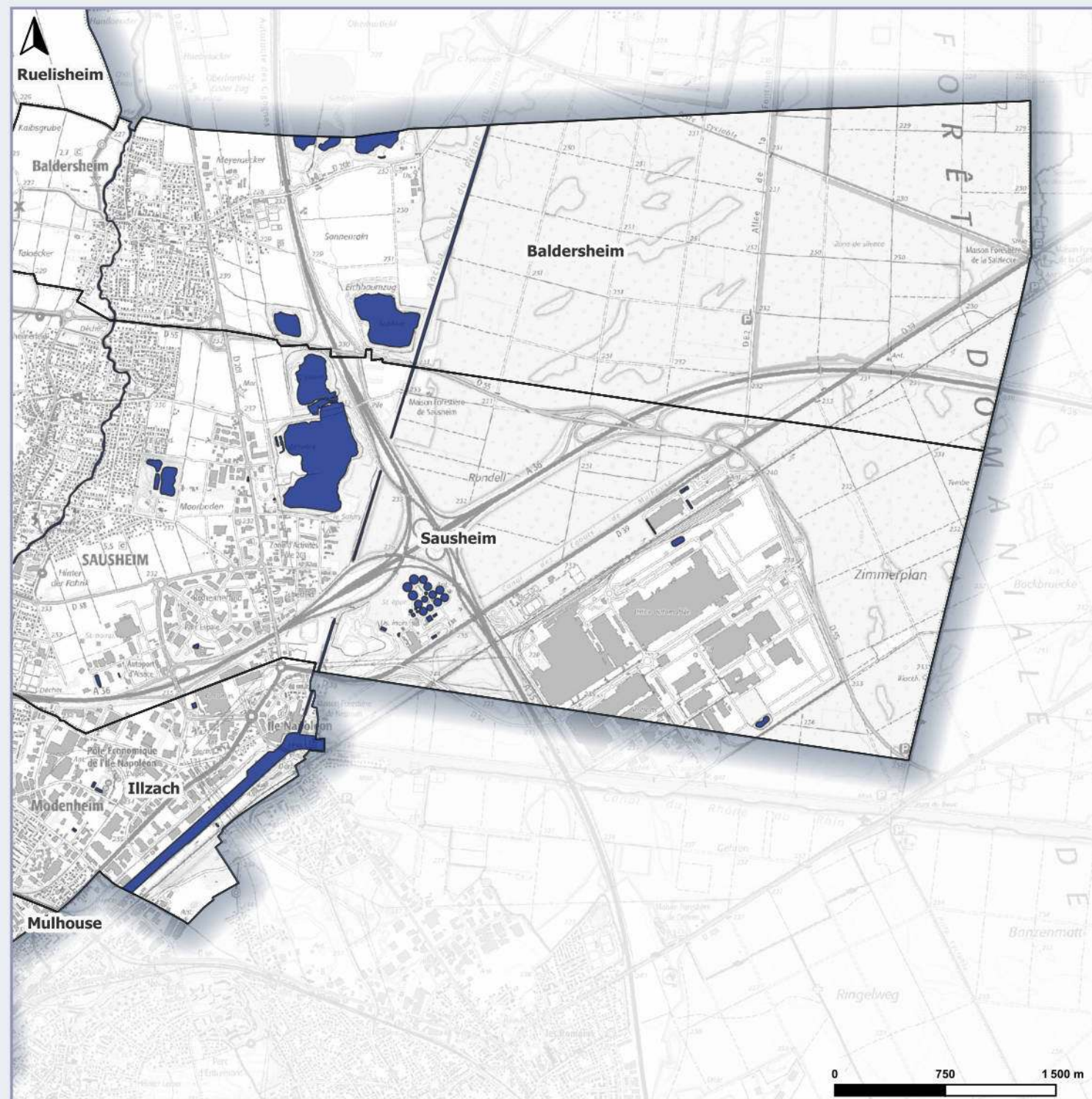
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Agglomération Mulhousienne

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario fréquent

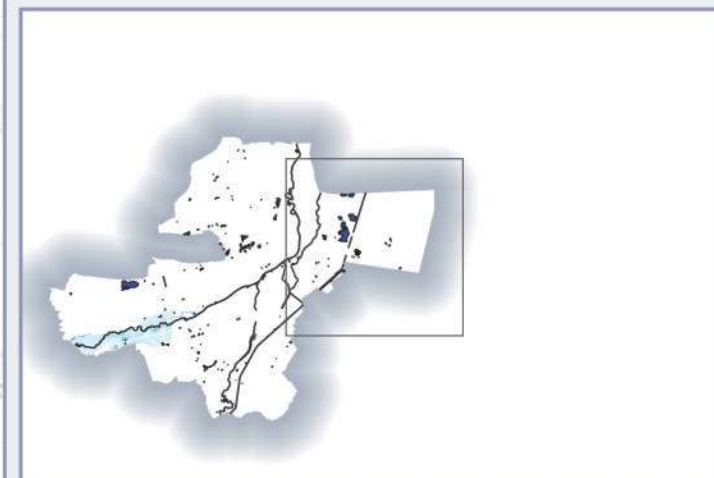
Secteur 4

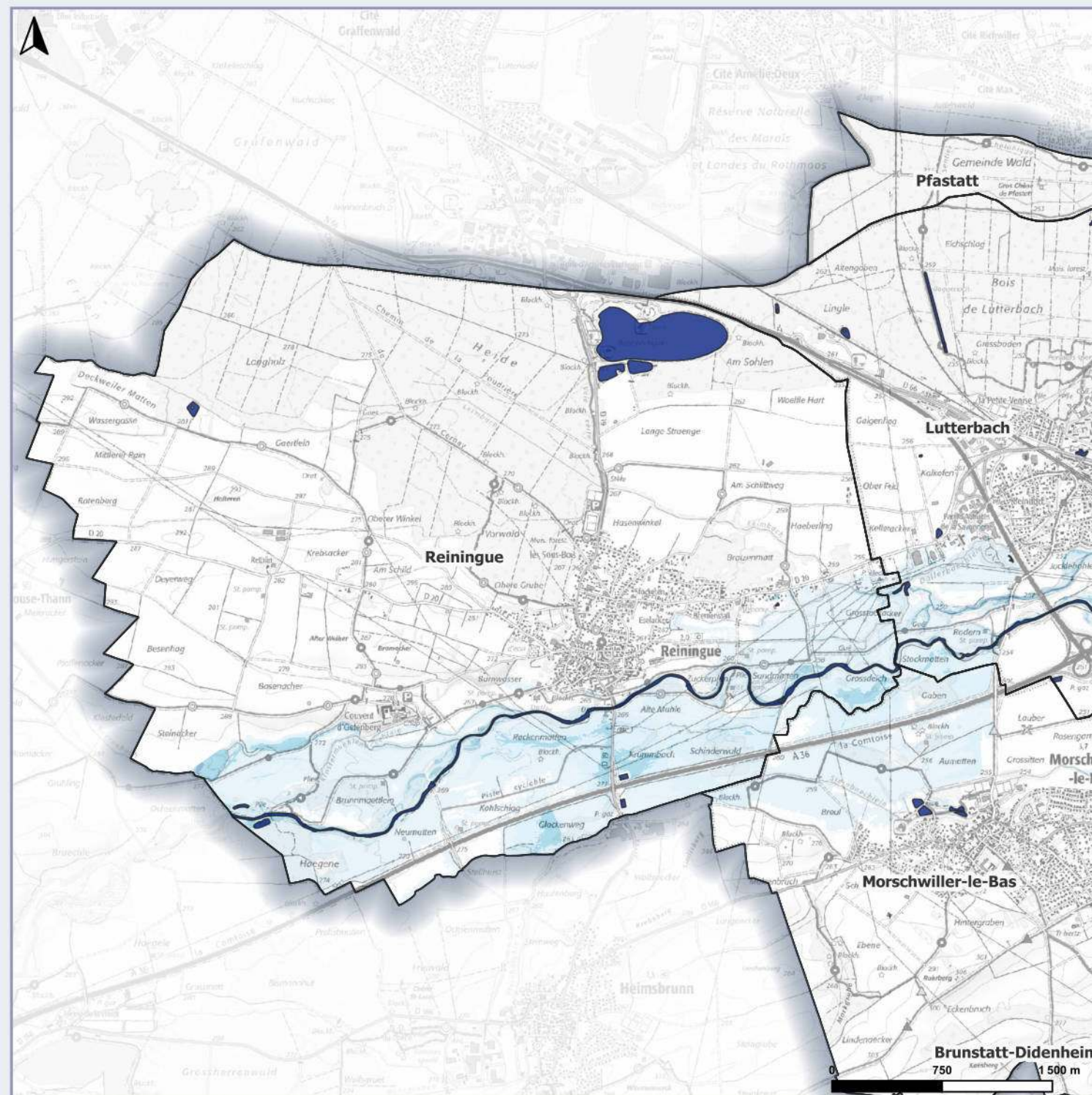
Découpage administratif

-  Périmètre du TRI
-  Limites de communes

Hauteurs d'eau

-  < à 0,5 m
-  < à 1,0 m
-  < à 1,5 m
-  < à 2,0 m
-  < à 3,0 m
-  plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Agglomération Mulhousienne

Aléa par Débordement de cours d'eau Hauteurs d'eau - Scénario fréquent

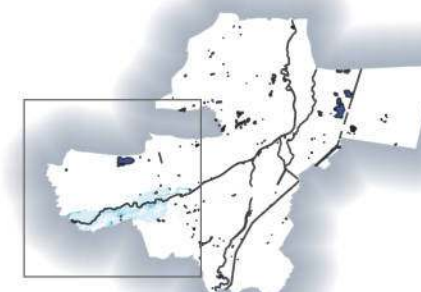
Secteur 5

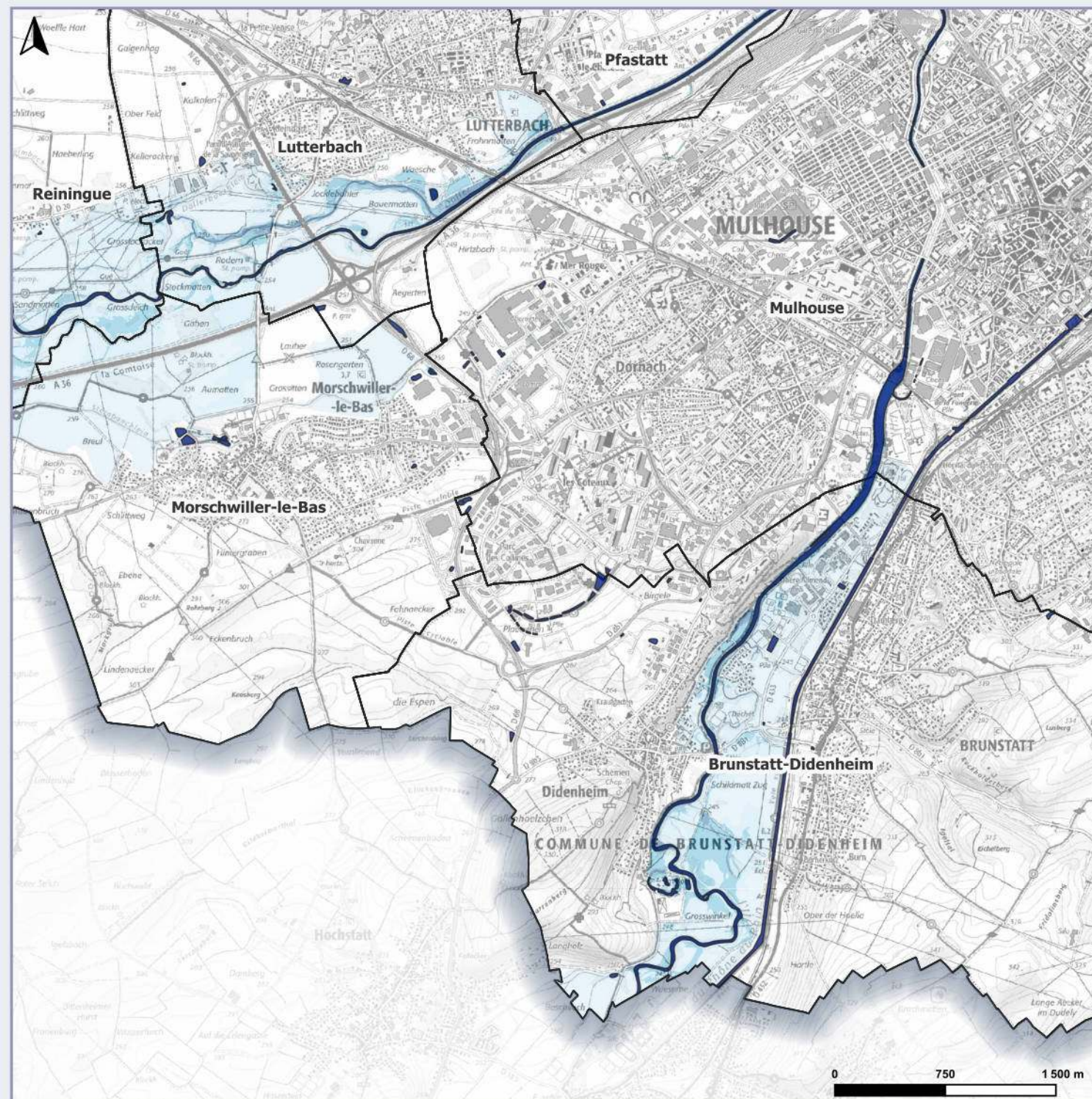
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Agglomération Mulhousienne

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario moyen

Secteur 1

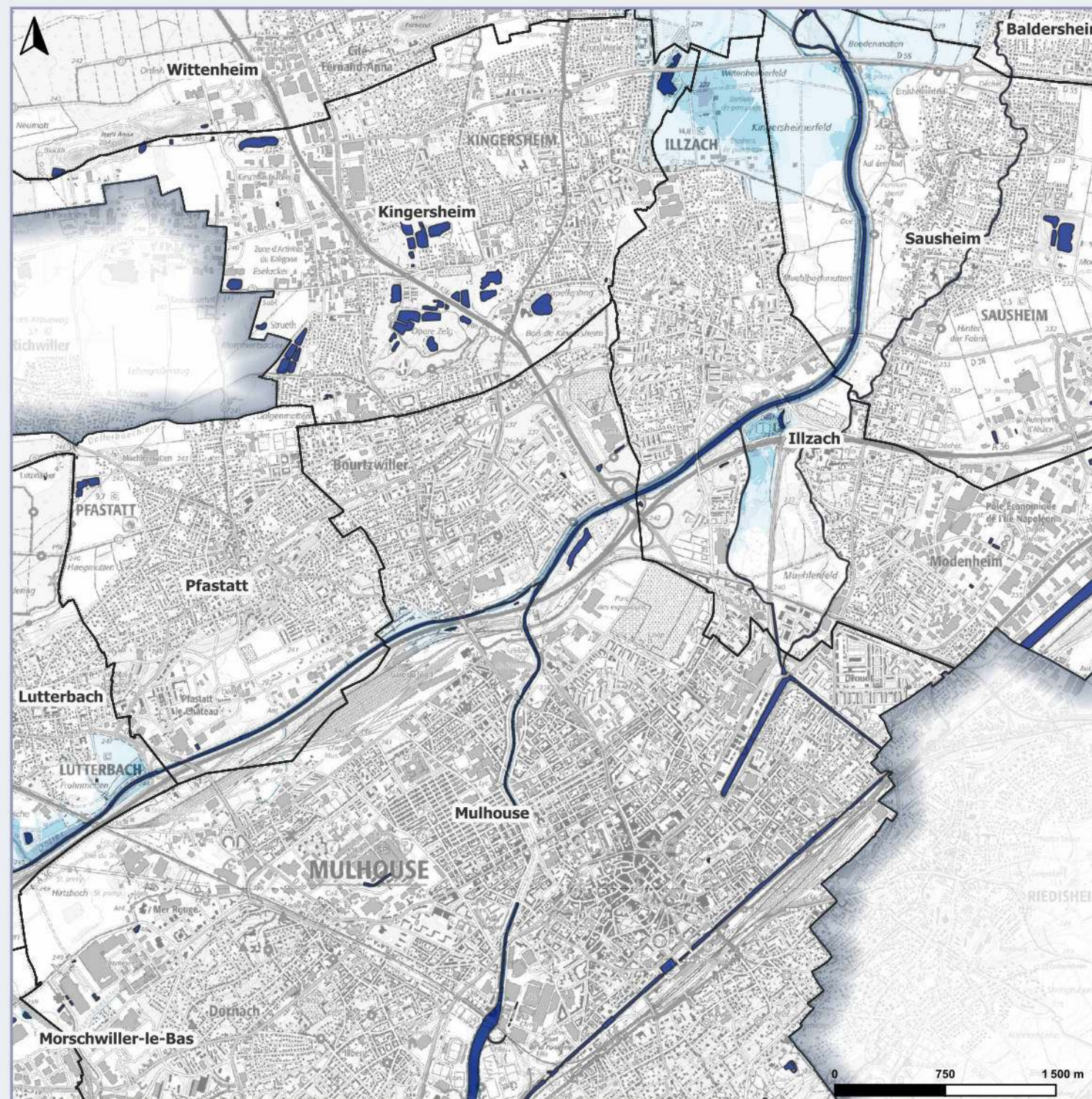
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Agglomération Mulhousienne

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario moyen

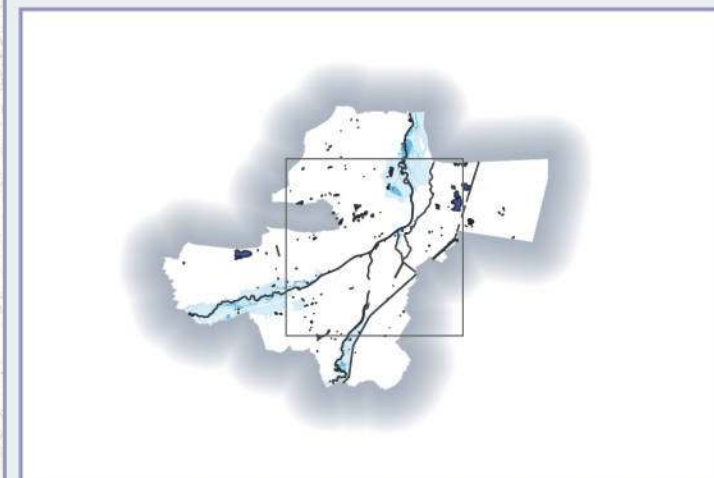
Secteur 2

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Agglomération Mulhousienne

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario moyen

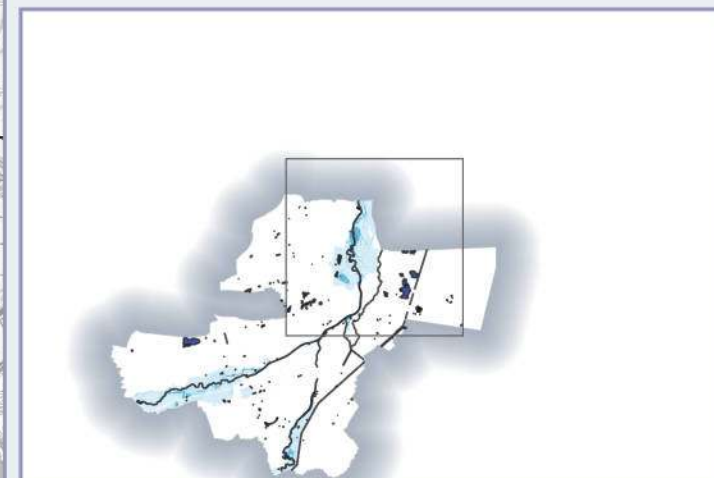
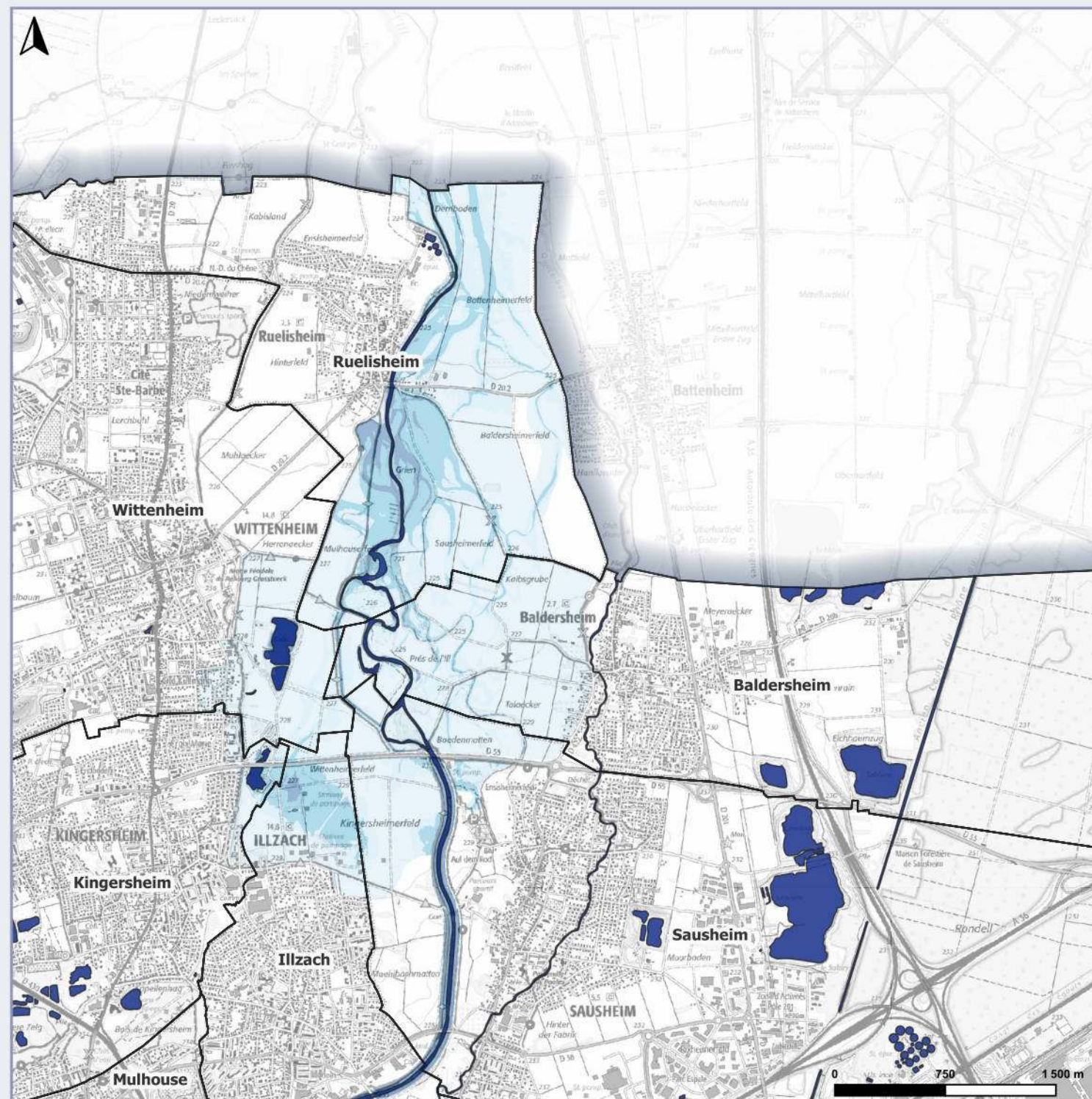
Secteur 3

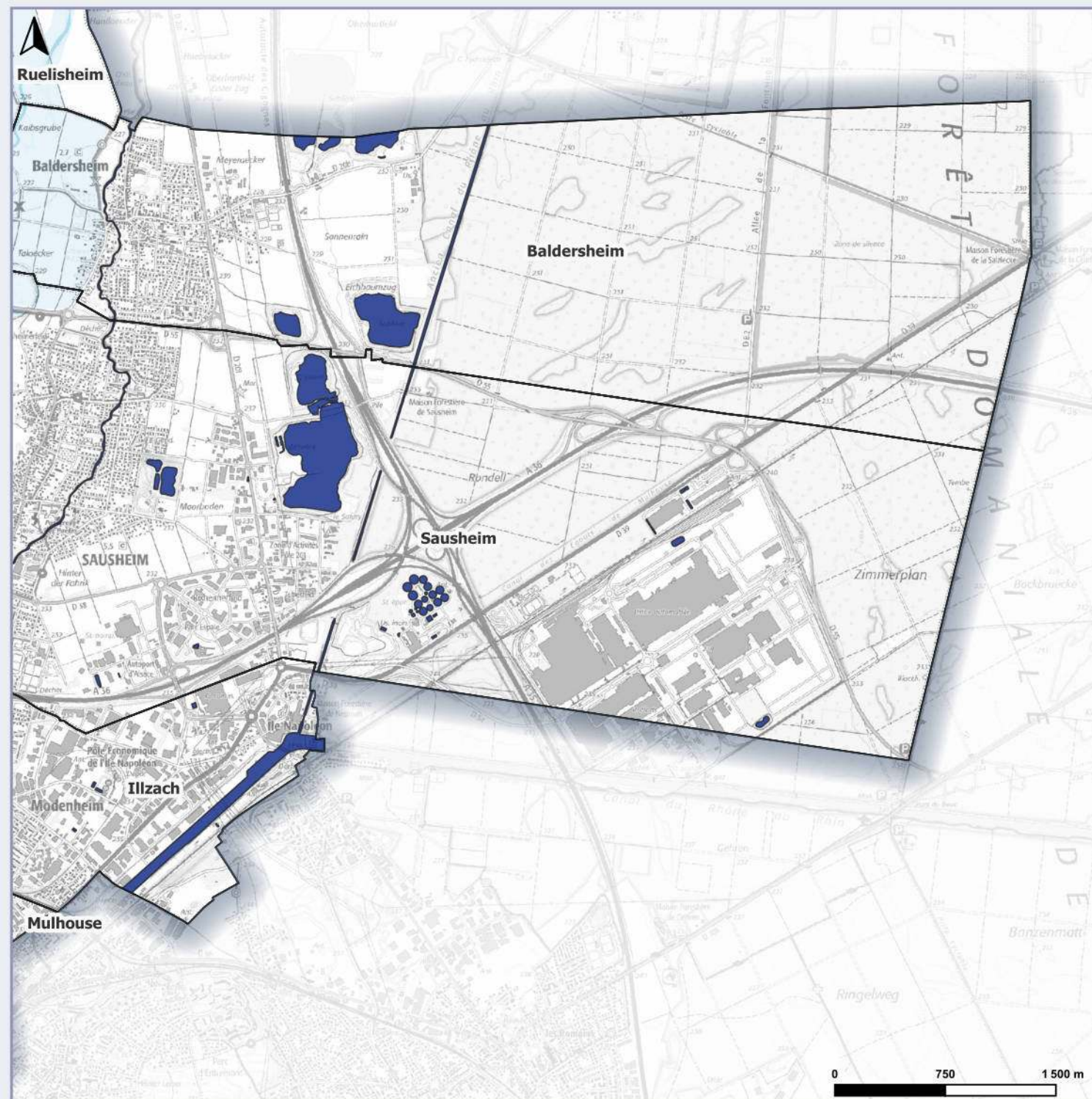
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Agglomération Mulhousienne

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario moyen

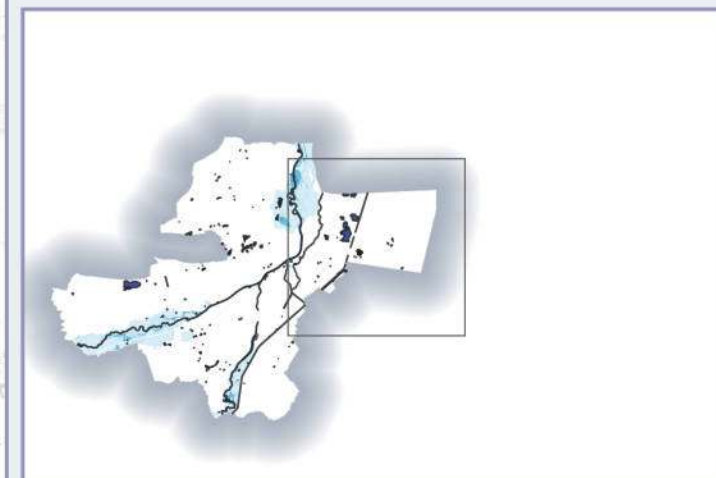
Secteur 4

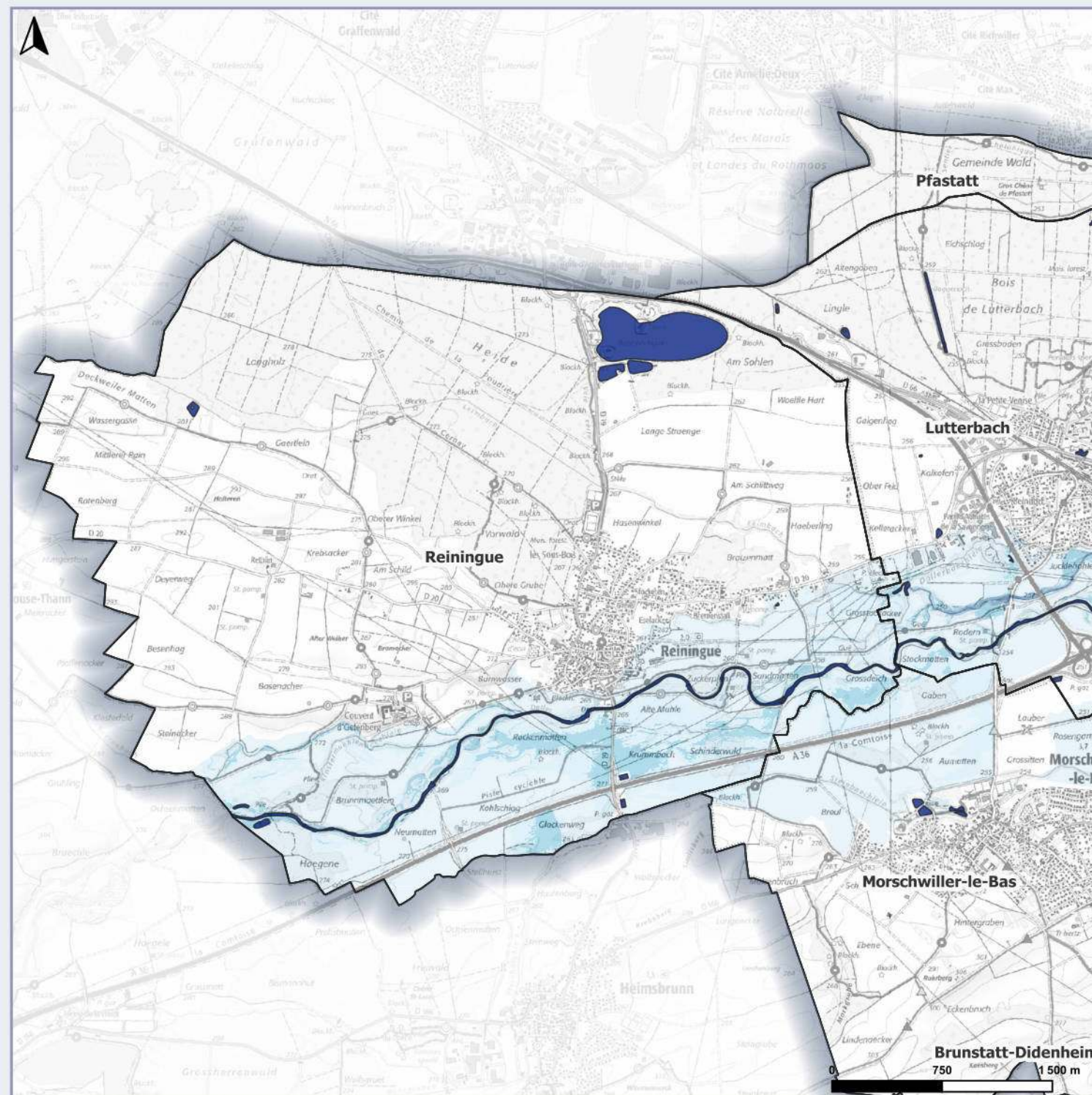
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Agglomération Mulhousienne

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario moyen

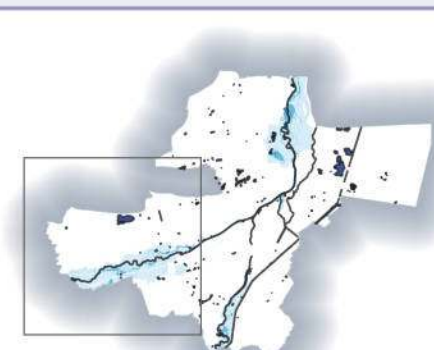
Secteur 5

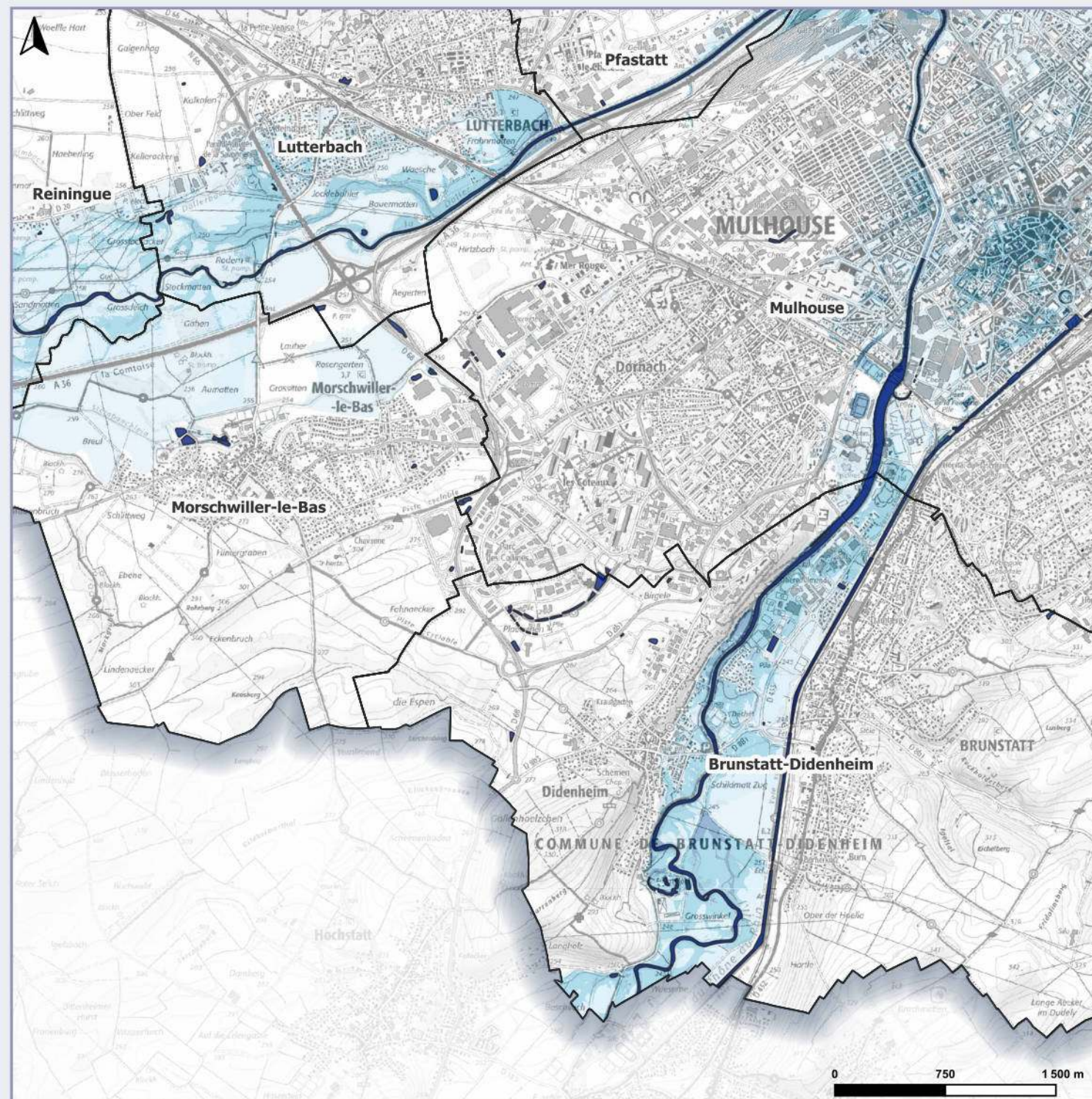
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Agglomération Mulhousienne

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario extrême

Secteur 1

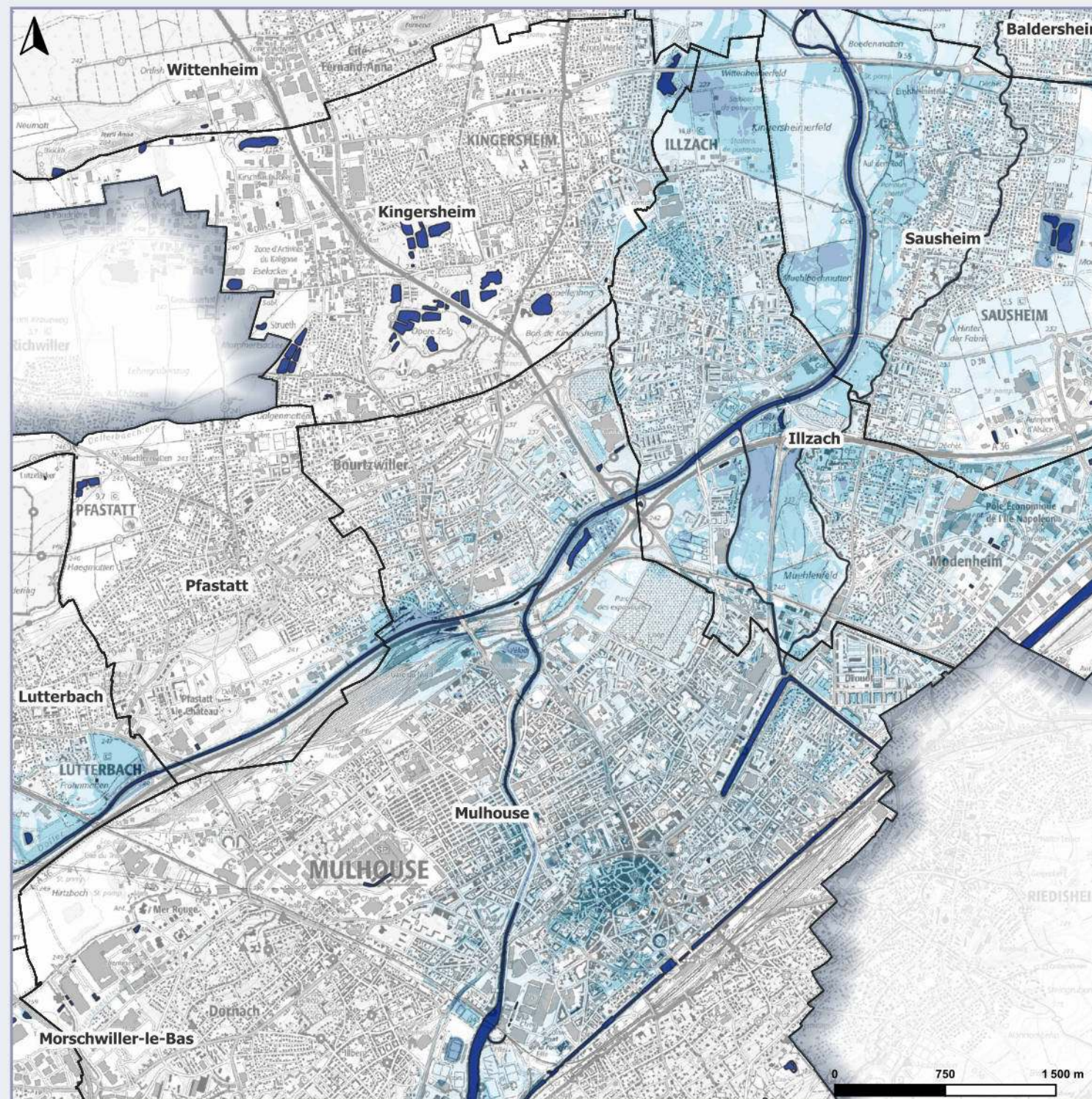
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Agglomération Mulhousienne

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario extrême

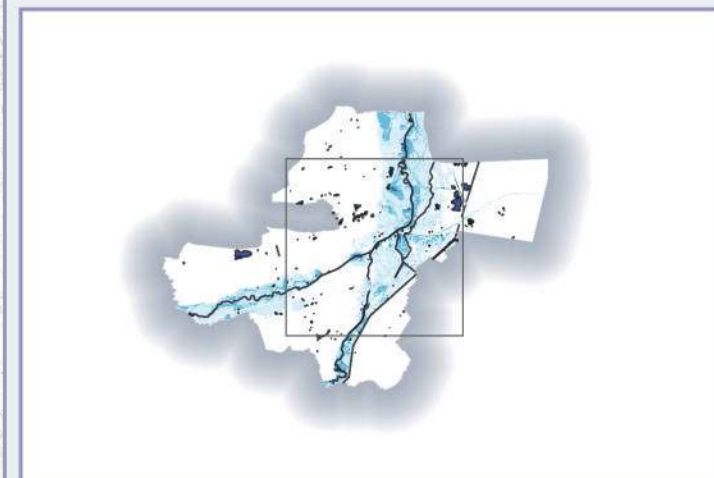
Secteur 2

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Agglomération Mulhousienne

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario extrême

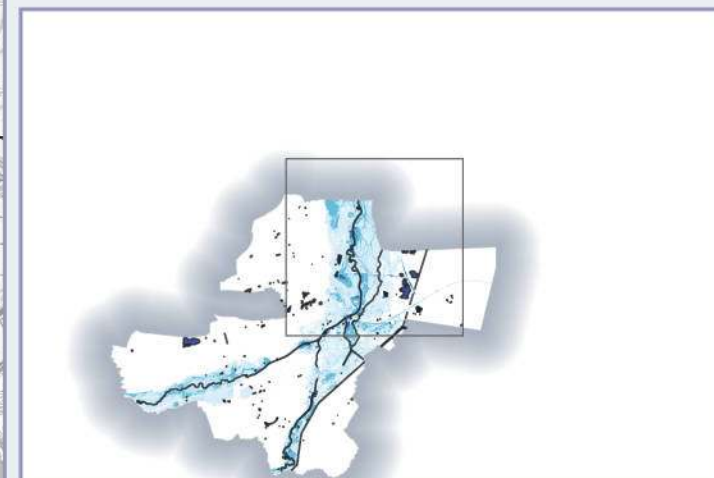
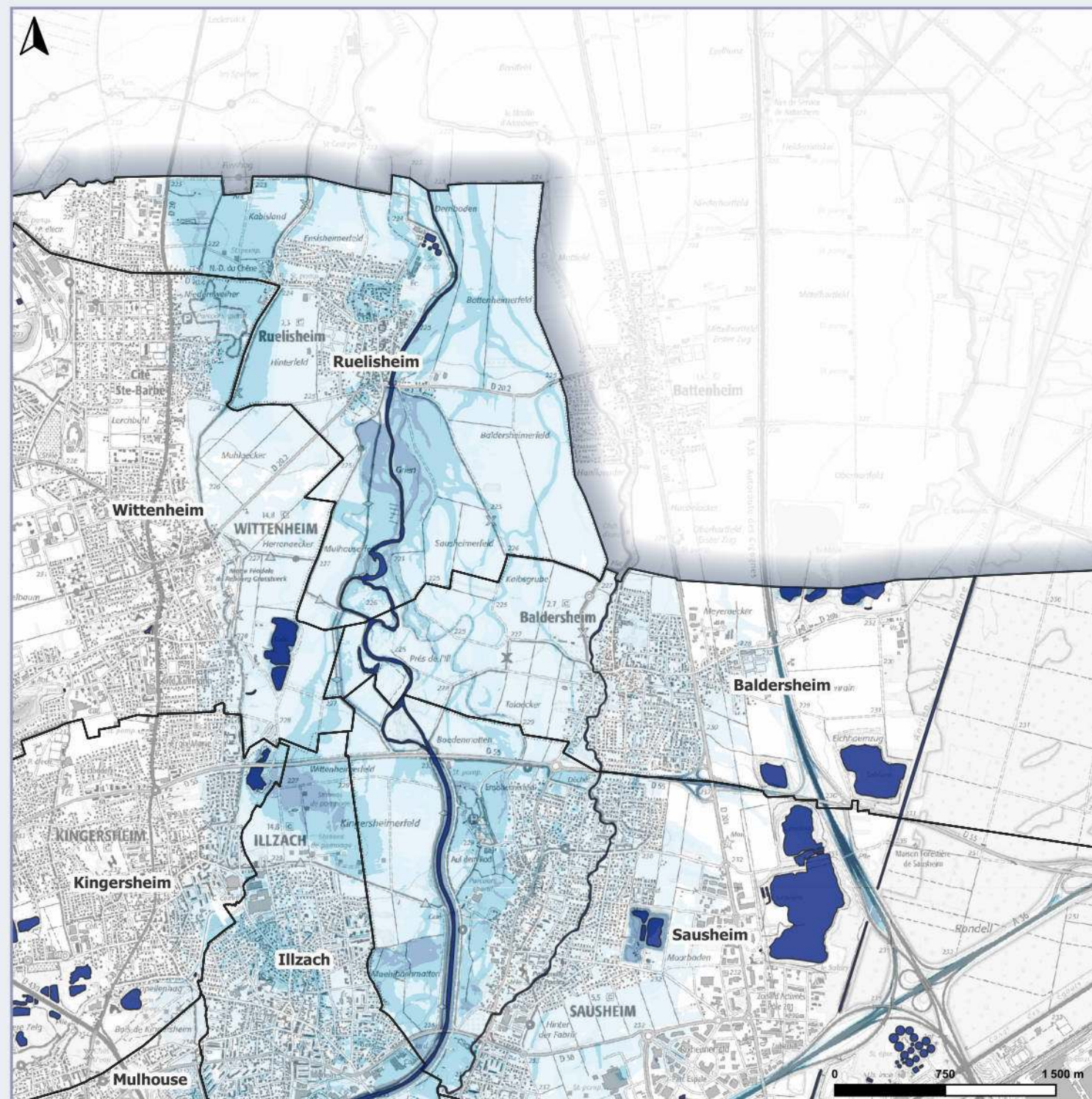
Secteur 3

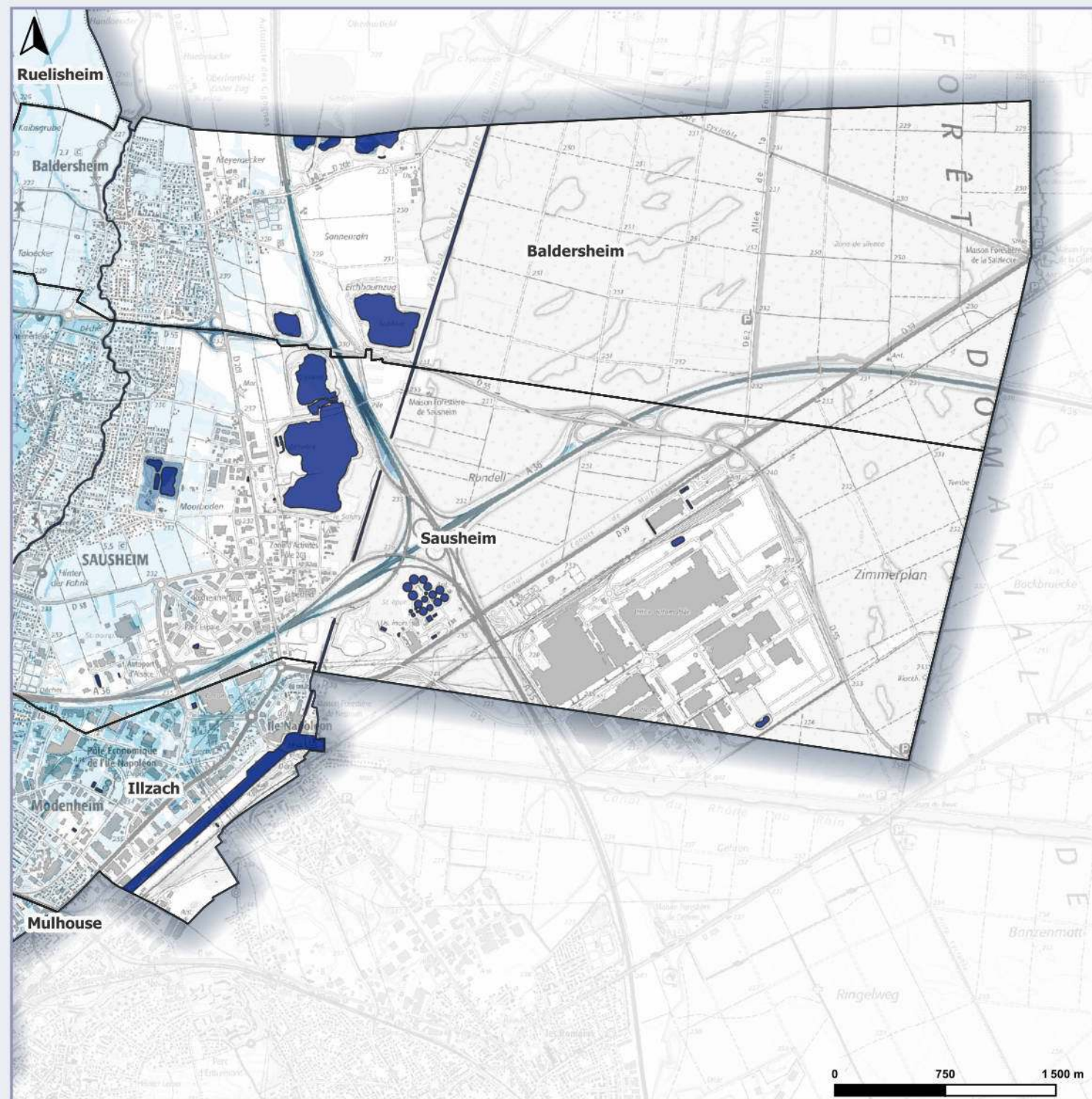
Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Agglomération Mulhousienne

Aléa par Débordement de cours d'eau
Hauteurs d'eau - Scénario extrême

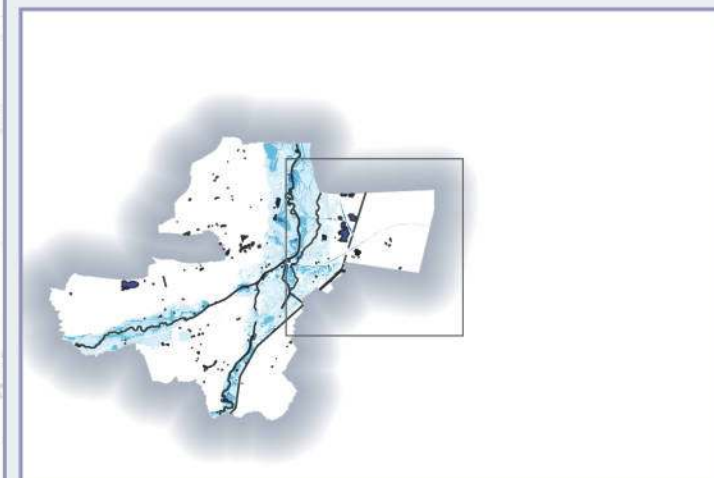
Secteur 4

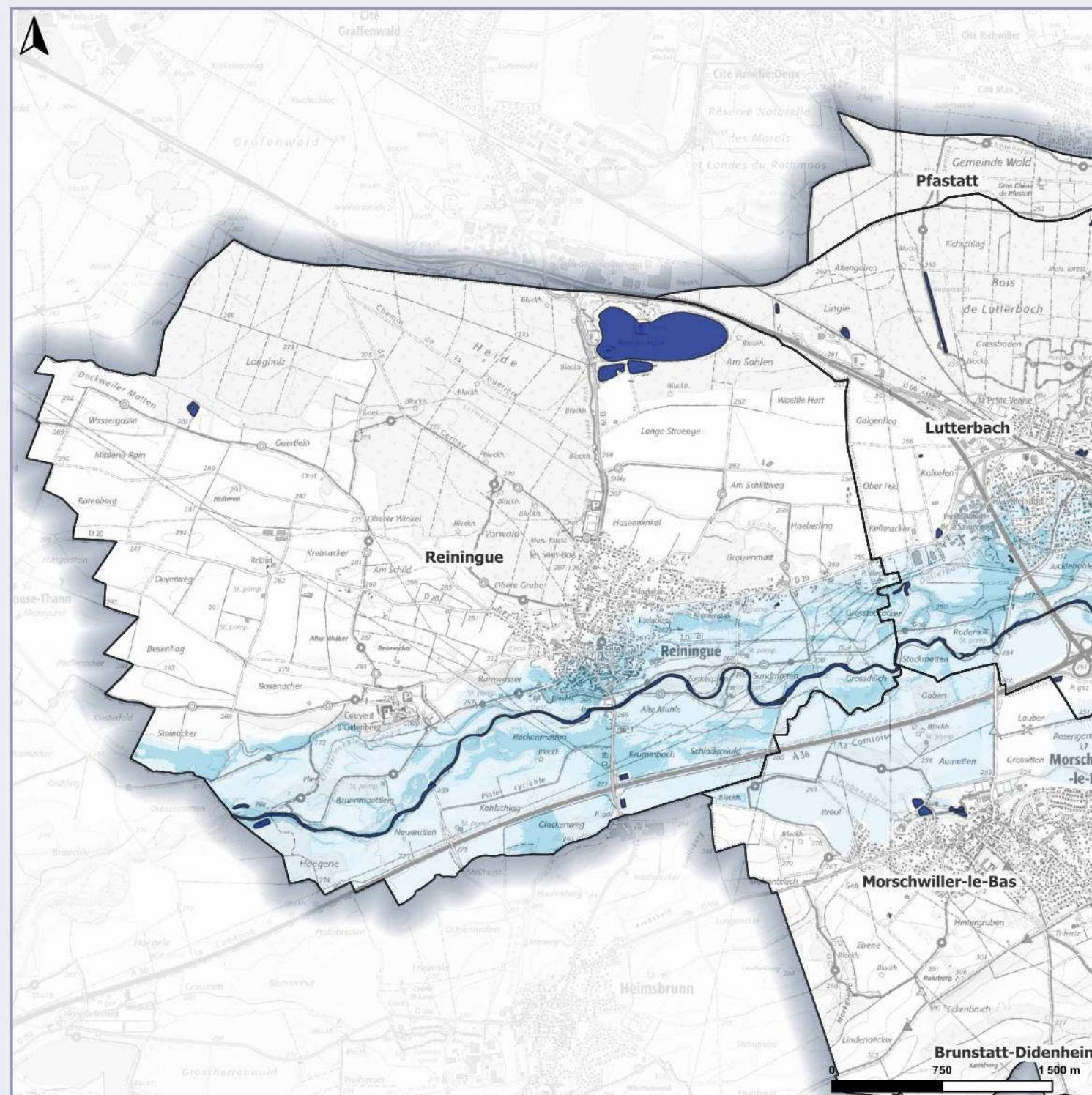
Découpage administratif

-  Périmètre du TRI
-  Limites de communes

Hauteurs d'eau

-  < à 0,5 m
-  < à 1,0 m
-  < à 1,5 m
-  < à 2,0 m
-  < à 3,0 m
-  plus de 3,0 m





Territoire à Risque important d'Inondation de Agglomération Mulhousienne

Aléa par Débordement de cours d'eau Hauteurs d'eau - Scénario extrême

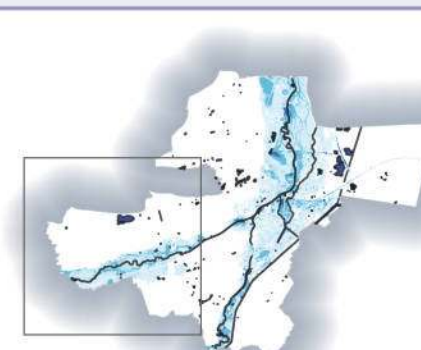
Secteur 5

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Hauteurs d'eau

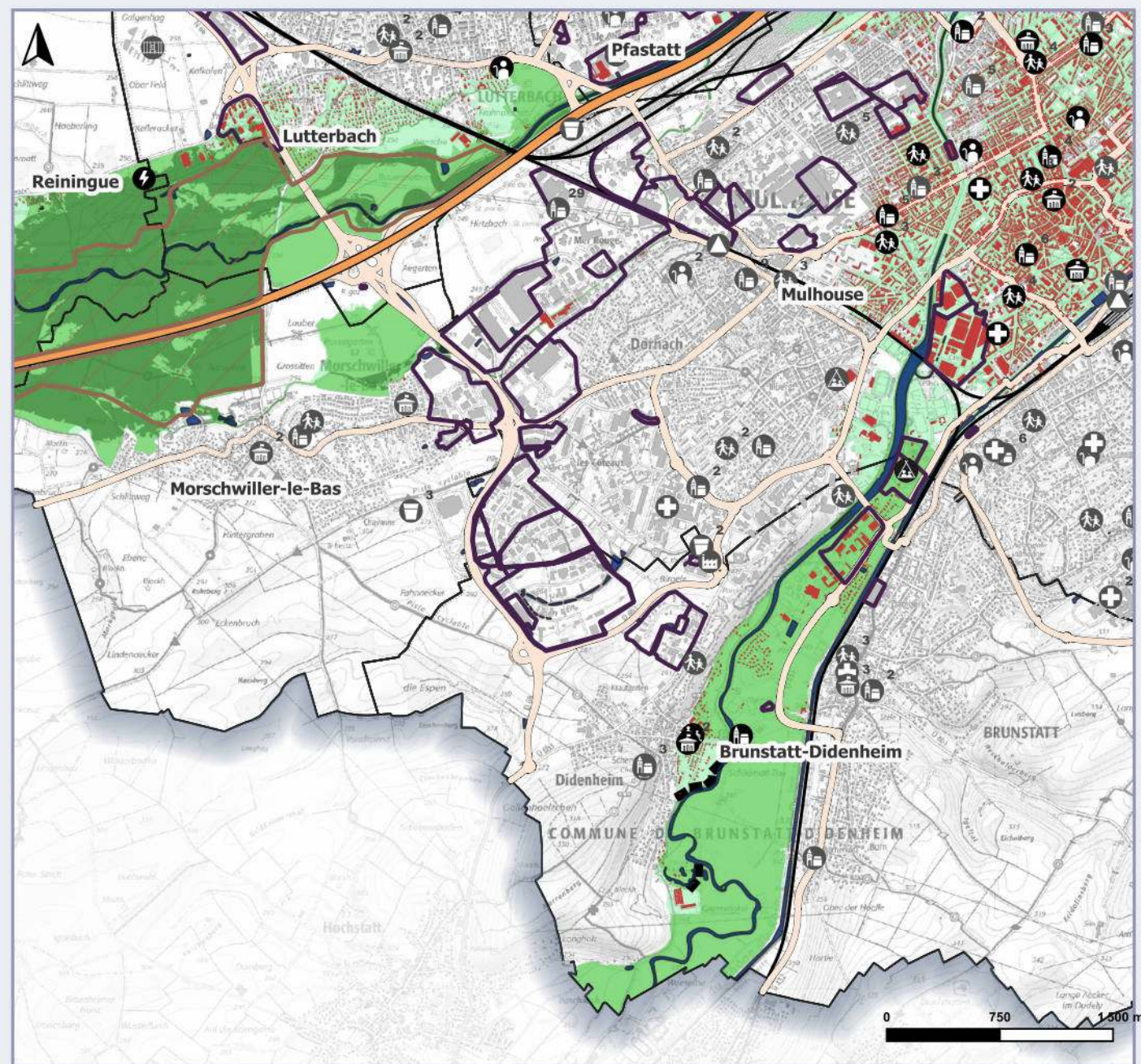
- < à 0,5 m
- < à 1,0 m
- < à 1,5 m
- < à 2,0 m
- < à 3,0 m
- plus de 3,0 m



TRI de Agglomération Mulhousienne (Bassin du Rhin)

Carte des risques - Aléa par débordement de cours d'eau

Secteur 1



Enjeux

En ZI Hors ZI

- Etablissement utile à la gestion de crise
- Hôpital
- École
- Maison de retraite
- Cimetière
- Prison
- Patrimoine culturel
- Camping
- Établissement susceptible de déverser des produits polluants
- Station de traitement des eaux usées
- Installation eau potable
- Poste de transformation
- Autre enjeu sensible à la gestion de crise

- Zone protégée au titre de la DCE
- Zone d'activité
- Bâtiments en ZI
- Bâtiments hors ZI
- Surface en eau permanente

Réseaux de transport

- Autoroute
- Routes faisant office de liaison principale
- Voie ferrée

Protections contre les inondations

- Système d'endiguement en cours d'instruction
- Système d'endiguement existant ou en construction

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

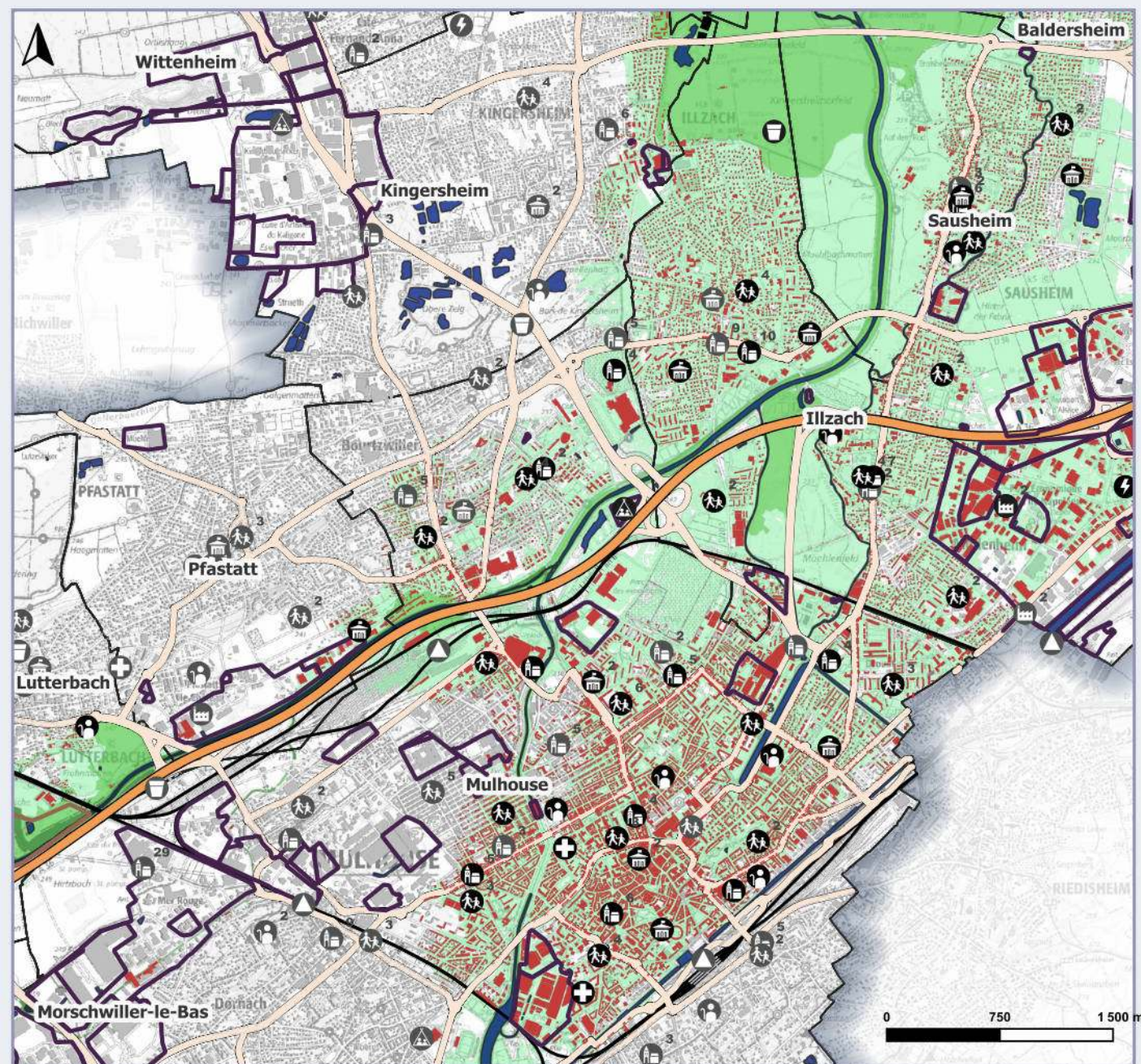
Description des surfaces inondables

- Scénario fréquent
- Scénario moyen
- Scénario extrême

TRI de Agglomération Mulhousienne (Bassin du Rhin)

Carte des risques - Aléa par débordement de cours d'eau

Secteur 2



Enjeux

En ZI Hors ZI

- Etablissement utile à la gestion de crise
- Hôpital
- École
- Maison de retraite
- Cimetière
- Prison
- Patrimoine culturel
- Camping
- Établissement susceptible de déverser des produits polluants
- Station de traitement des eaux usées
- Installation eau potable
- Poste de transformation
- Autre enjeu sensible à la gestion de crise

Zone protégée au titre de la DCE

Zone d'activité

Bâtiments en ZI

Bâtiments hors ZI

Surface en eau permanente

Réseaux de transport

Autoroute

Routes faisant office de liaison principale

Voie ferrée

Protections contre les inondations

Système d'endiguement en cours d'instruction

Système d'endiguement existant ou en construction

Découpage administratif

Périmètre du TRI

Limites de communes

Description des surfaces inondables

Scénario fréquent

Scénario moyen

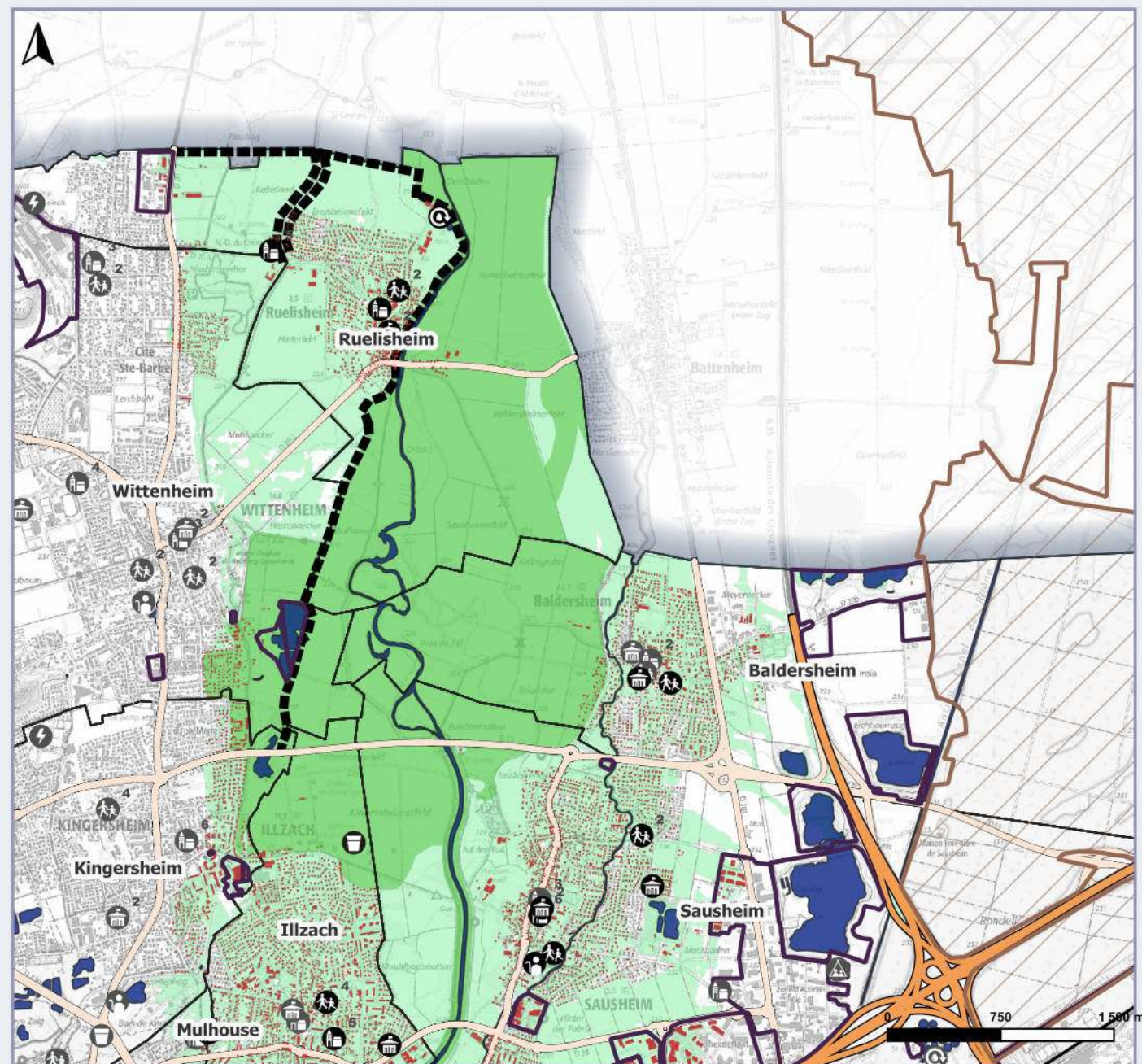
Scénario extrême

0 750 1 500 m

TRI de Agglomération Mulhousienne (Bassin du Rhin)

Carte des risques - Aléa par débordement de cours d'eau

Secteur 3



Enjeux

En ZI Hors ZI

- Etablissement utile à la gestion de crise
- Hôpital
- École
- Maison de retraite
- Cimetière
- Prison
- Patrimoine culturel
- Camping
- Établissement susceptible de déverser des produits polluants
- Station de traitement des eaux usées
- Installation eau potable
- Poste de transformation
- Autre enjeu sensible à la gestion de crise

Zone protégée au titre de la DCE

Zone d'activité

Bâtiments en ZI

Bâtiments hors ZI

Surface en eau permanente

Réseaux de transport

Autoroute

Routes faisant office de liaison principale

Voie ferrée

Protections contre les inondations

Système d'endiguement en cours d'instruction

Système d'endiguement existant ou en construction

Découpage administratif

Périmètre du TRI

Limites de communes

Description des surfaces inondables

Scénario fréquent

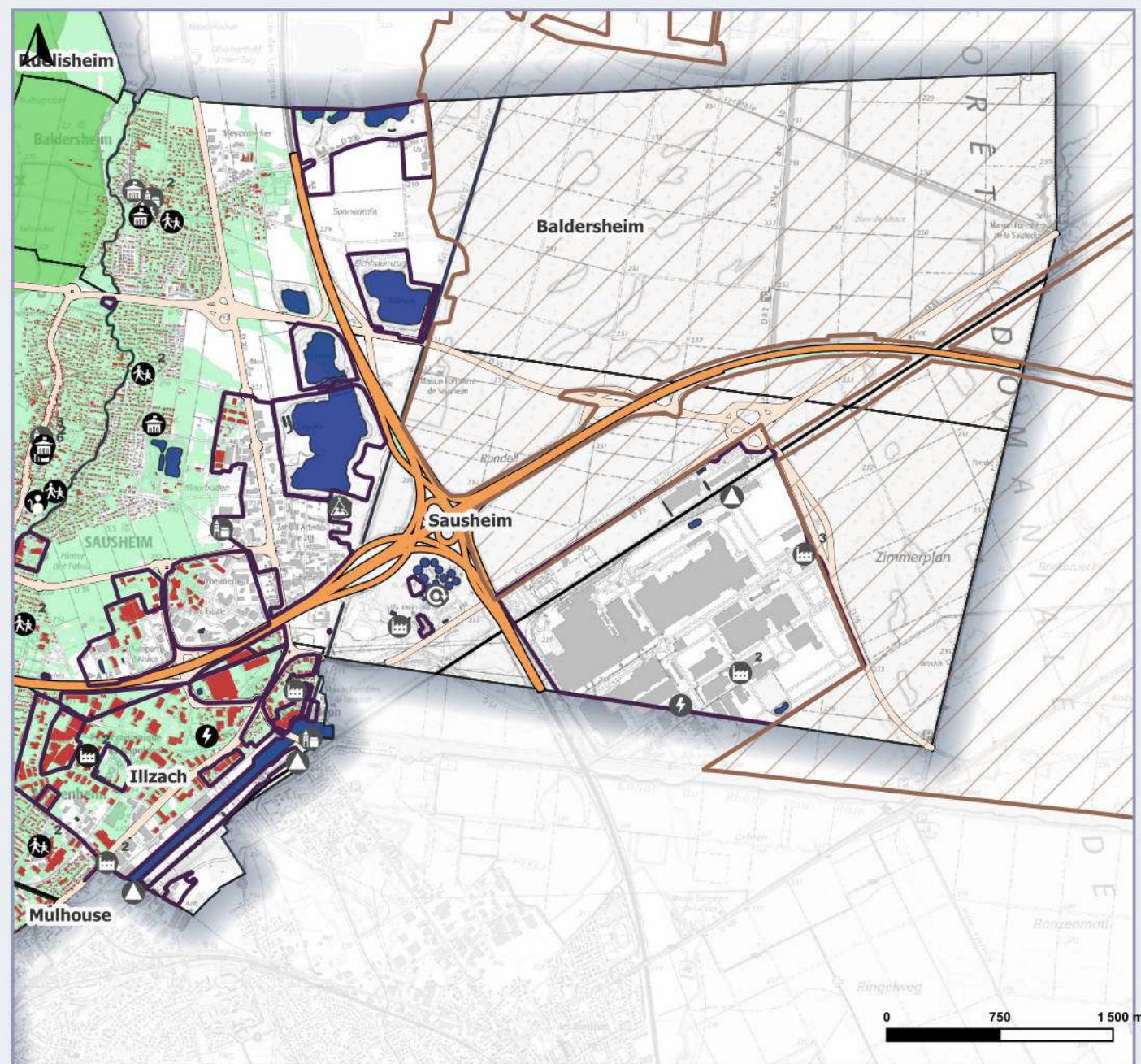
Scénario moyen

Scénario extrême

TRI de Agglomération Mulhousienne (Bassin du Rhin)

Carte des risques - Aléa par débordement de cours d'eau

Secteur 4



Enjeux

En ZI Hors ZI

- Etablissement utile à la gestion de crise
- Hôpital
- École
- Maison de retraite
- Cimetière
- Prison
- Patrimoine culturel
- Camping
- Établissement susceptible de déverser des produits polluants
- Station de traitement des eaux usées
- Installation eau potable
- Poste de transformation
- Autre enjeu sensible à la gestion de crise

Zone protégée au titre de la DCE

Zone d'activité

Bâtiments en ZI

Bâtiments hors ZI

Surface en eau permanente

Réseaux de transport

Autoroute

Routes faisant office de liaison principale

Voie ferrée

Protections contre les inondations

Système d'endiguement en cours d'instruction

Système d'endiguement existant ou en construction

Découpage administratif

Périmètre du TRI

Limites de communes

Description des surfaces inondables

Scénario fréquent

Scénario moyen

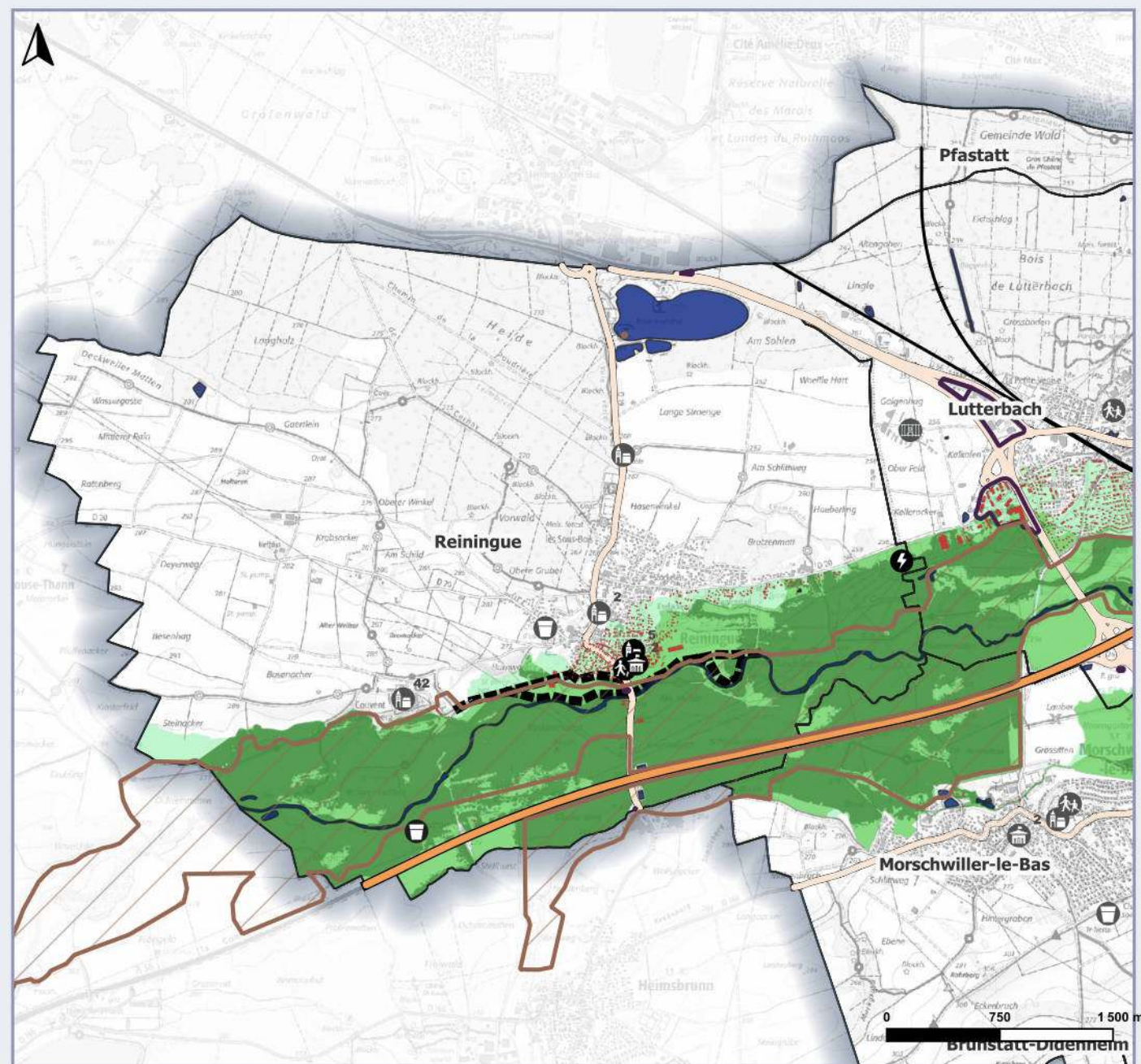
Scénario extrême

0 750 1500 m

TRI de Agglomération Mulhousienne (Bassin du Rhin)

Carte des risques - Aléa par débordement de cours d'eau

Secteur 5



Enjeux

En ZI Hors ZI

- Etablissement utile à la gestion de crise
- Hôpital
- École
- Maison de retraite
- Cimetière
- Prison
- Patrimoine culturel
- Camping
- Établissement susceptible de déverser des produits polluants
- Station de traitement des eaux usées
- Installation eau potable
- Poste de transformation
- Autre enjeu sensible à la gestion de crise

Zone protégée au titre de la DCE

Zone d'activité

Bâtiments en ZI

Bâtiments hors ZI

Surface en eau permanente

Réseaux de transport

- Autoroute
- Routes faisant office de liaison principale
- Voie ferrée

Protections contre les inondations

- Système d'endiguement en cours d'instruction
- Système d'endiguement existant ou en construction

Découpage administratif

- Périmètre du TRI
- Limites de communes

Description des surfaces inondables

- Scénario fréquent
- Scénario moyen
- Scénario extrême

0 750 1 500 m

Brünstatt-Dienheim

TRI de Agglomération Mulhousienne (Bassin du Rhin) Aléa par débordement de cours d'eau et chiffres-clés populations/emplois

Description des surfaces inondables

- Scénario fréquent
- Scénario moyen
- Scénario extrême

CHIFFRES-CLÉS



Commune	HABITANTS EN ZONE INONDABLE			EMPLOYÉS EN ZONE INONDABLE		
	Scénario fréquent	Scénario moyen	Scénario extrême	Scénario fréquent	Scénario moyen	Scénario extrême
Ensemble du TRI	34	1770	69000	< 50	1110	31800
Baldersheim	0	86	1685	0	< 50	177
Brunstatt-Didenheim	0	477	664	0	705	725
Illzach	0	32	12398	0	< 50	5275
Kingersheim	0	585	1893	0	< 50	152
Lutterbach	< 20	87	1338	< 50	214	557
Morschwiller-le-Bas	< 20	< 20	< 20	0	< 50	< 50
Mulhouse	< 20	47	44051	0	87	22449
Pfastatt	0	0	199	0	0	113
Reiningue	25	161	740	< 50	< 50	141
Ruelisheim	0	46	1513	0	< 50	360
Sausheim	0	0	3800	0	0	1773
Wittenheim	0	246	715	0	< 50	83

0 1 000 2 000 m